



PR4 - Cours de formation sur les compétences et les stratégies de communication dans le processus de recrutement des familles d'accueil

Numéro de projet : 2021-1-AT01-KA220-ADU-000028452



Partenaire principal du cours de formation

KMOP - Centre d'action sociale et d'innovation

Partenaires

Université d'Innsbruck, Autriche (coordinateur du projet)

KMOP - Centre d'action sociale et d'innovation, Grèce

Compass GMBH, Autriche

AFEJI, France

Mise Hero, République tchèque

Amadora Inova, Portugal

Aproximar, Cooperativa de Solidariedade Social, Portugal

San Giuseppe Onlus, Italie

EaSI - Association européenne pour l'innovation sociale, Roumanie

Auteurs

Theodora Morou, KMOP

Marina Lepage, Afeji

Léa Audollent, Afeji

Annamaria Agueli, San Giuseppe

Angela Maria Loporchio, San Giuseppe

Olcay Belli, Compass GmbH

Erol Yildiz, Université d'Innsbruck

José Fernandes, Amadora Inova

Neuza Simões, Amadora Inova

Anastasia Sirbu, Aproximar

Teresa Sousa, Aproximar

Daria Badescu, EaSI

Sorina Maria Cocei, EaSI

Table des matières

Introduction	6
Aperçu du module.....	7
Module 1 : Sensibilisation au placement familial des mineurs non accompagnés.....	8
Introduction	8
Activités d'apprentissage	9
Module 2 : Combattre les stéréotypes/préjugés et leur impact.....	17
Introduction	17
Activités d'apprentissage	18
Module 3 : Engagement efficace auprès des parents d'accueil potentiels.....	27
Introduction	27
Activités d'apprentissage	28
Analyse de la littérature sur le système de placement en famille d'accueil et sur les stéréotypes et préjugés concernant les familles d'accueil et les enfants non accompagnés dans le système de placement en famille d'accueil.	35
Introduction. L'importance du placement en famille d'accueil, en particulier son rôle auprès des enfants non accompagnés et séparés.	36
Définitions.....	37
Statistiques sur les enfants placés en famille d'accueil par rapport aux enfants placés en institution et évolution de ces chiffres	37
Statistiques de l'UE	37
Autriche.....	37
République tchèque.....	38
France	38
Grèce.....	38
Italie	39
Portugal.....	39
Roumanie	39
Réalités des pays partenaires.....	40
Autriche.....	40
Grèce.....	40
Roumanie	41
Portugal.....	43
France	43
République tchèque.....	44
Italie	45
Stéréotypes et préjugés sur le placement familial, les familles d'accueil et les enfants non accompagnés et séparés, et leur impact sur le processus de recrutement.....	46

Cadre juridique et institutionnel du placement familial.....	49
Cadre juridique des pays partenaires	49
Autriche.....	49
Grèce.....	50
Roumanie	51
Portugal.....	53
France	54
République tchèque.....	57
Italie	59
Institutions et organisations offrant des services liés à l'accueil familial	60
Autriche.....	60
Grèce.....	61
Roumanie	62
Portugal.....	63
France	63
République tchèque.....	65
Italie	65
Approcher les familles d'accueil candidates et communiquer avec elles.....	67
Types de familles d'accueil candidates.....	67
Difficultés rencontrées par les familles d'accueil candidates et leurs besoins	68
Autriche.....	68
Grèce.....	69
Roumanie	70
Portugal.....	70
France	72
République tchèque.....	73
Italie	74
Répondre aux besoins des familles d'accueil candidates	75
Approcher les enfants et communiquer avec eux	77
Difficultés rencontrées par les enfants dans le processus de placement, en particulier les enfants non accompagnés et séparés.....	77
Difficultés pour les enfants placés.....	77
Répondre aux besoins des enfants. Une approche centrée sur l'enfant.....	79
Stratégies de recrutement.....	80
Professionnels de l'accueil familial. Difficultés rencontrées par les professionnels de l'accueil familial et leurs besoins.....	80
Autriche.....	80
Grèce.....	81

Roumanie	82
Portugal.....	83
France	84
République tchèque.....	85
Italie	86
Vers une nouvelle approche du recrutement	87
Compétences que les professionnels de l'accueil familial doivent cultiver	87
Le rôle des professionnels dans la démystification des mythes entourant le placement en famille d'accueil. Stratégies pratiques axées sur - mais non limitées à - le placement en famille d'accueil des enfants non accompagnés et séparés.....	88
Outil pratique pour les professionnels afin d'impliquer toutes les familles et de sensibiliser la communauté au besoin de familles d'accueil et à la désinstitutionnalisation.....	90
Outils pratiques sur la façon dont les professionnels du placement familial peuvent suivre et évaluer les parents d'accueil après la décision de placement familial.....	98
Références	100

Introduction

Bienvenue au cours de formation conçu par les partenaires du projet Creating Care. Le présent document comprend des modules et des activités destinés aux professionnels du secteur de l'accueil familial afin de leur fournir un outil pratique et d'accroître leurs compétences pour impliquer toutes les familles et sensibiliser la communauté au besoin de familles d'accueil et à la désinstitutionnalisation des mineurs non accompagnés. Les modules créés comprennent des stratégies visant à améliorer leur expertise et leur efficacité dans le recrutement de familles d'accueil en les mettant directement en œuvre dans leur environnement de travail. Le programme comprend également une analyse littéraire pour aider le formateur à mettre en œuvre les activités.

La revue de la littérature sert de ressource fondamentale, offrant une compréhension complète des fondements théoriques, des meilleures pratiques et des approches fondées sur des preuves pertinentes pour chaque pays de ce projet (Autriche, Grèce, France, République de Chine, Portugal, Italie et Roumanie). En lisant attentivement et en comprenant cette section, vous obtiendrez des informations précieuses et une appréciation plus approfondie du contexte et de la raison d'être des activités.

Voici comment vous pouvez tirer le meilleur parti de ce document :

- Commencez par les modules : Commencez par explorer les activités décrites dans les modules. Chaque activité est conçue pour être pratique, réalisable et directement applicable à votre travail.
- Lancez-vous dans l'analyse littéraire : Après vous être familiarisé avec les activités, plongez-vous dans l'analyse littéraire. Cette section fournit des informations générales essentielles, des recherches complémentaires et des cadres théoriques qui sous-tendent les activités.
- Relier la théorie à la pratique : Utilisez les informations tirées de l'analyse littéraire pour mieux comprendre les raisons pour lesquelles chaque activité est structurée de la manière dont elle l'est. Cela vous aidera non seulement à mettre en œuvre les activités plus efficacement, mais aussi à les adapter à vos besoins et à votre contexte spécifiques.
- Réfléchir et appliquer : Au fur et à mesure que vous intégrez ces activités dans votre pratique professionnelle, prenez le temps de réfléchir aux résultats et à la manière dont les connaissances théoriques éclairent vos expériences pratiques.

En adoptant cette approche globale, vous enrichirez non seulement votre pratique professionnelle, mais vous contribuerez également à une culture d'apprentissage et d'amélioration continue au sein de votre organisation, de vos collègues, de votre réseau professionnel, etc. Nous vous encourageons à tirer le meilleur parti de ces ressources et sommes impatients de voir l'impact positif qu'elles auront sur votre travail. Nous vous remercions de votre engagement en faveur du développement professionnel et d'avoir choisi de participer à nos modules.

Aperçu du module

Module	Activité	Matériel nécessaire
1 : Sensibilisation au placement familial des mineurs non accompagnés	Séance de remue-méninges sur la sensibilisation au placement familial	Papiers Stylos
	Créons nos propres campagnes !	Document imprimé Stylos
	Facteurs contribuant à la "sécurité", à la "stabilité" et au "bien-être" des enfants	Tableau blanc et stylo pour tableau
2 : Lutter contre les stéréotypes/préjugés et leur impact	Accueil familial. Comparaison des perspectives	Grande affiche blanche Stylos Post-it de couleur Documents imprimés
	Le jeu du cure-dent	1 boîte d'autocollants de couleur 1 boîte complète de cure-dents 3 cartes culturelles
	Le modèle de sensibilité interculturelle de Bennett	Fiches expliquant chaque étape du modèle de Bennett
3 : Recrutement et communication efficaces avec les parents d'accueil potentiels	Que feriez-vous si... ?	Documents imprimés (pilotage hors ligne) Documents à distribuer dans des Documents Word séparés (pilotage en ligne)
	Comment recruter efficacement des parents d'accueil potentiels ?	Papier Marqueurs Post it notes
	Plan de communication	Outil imprimé ou fichier Excel partagé

Module 1 : Sensibilisation au placement familial des mineurs non accompagnés

Introduction

Les mineurs non accompagnés arrivent dans un pays étranger sans parent ou tuteur légal, ce qui les place parmi les groupes cibles les plus vulnérables. Ils sont souvent confrontés à des défis et à des incertitudes uniques, et il est donc impératif que nous, en tant que communauté mondiale, prenions des mesures proactives pour garantir leur sécurité, leur bien-être et leur intégration.

Ce module, ainsi que l'analyse **littéraire** qui vous est fournie, vise à vous doter des connaissances et des outils nécessaires pour comprendre les questions cruciales concernant les mineurs non accompagnés, les responsabilités juridiques et éthiques associées à leur prise en charge et les moyens par lesquels les individus et les communautés peuvent contribuer à leur intégration réussie. En encourageant la prise de conscience et l'empathie, nous pouvons collectivement avoir un impact significatif sur la vie de ces jeunes, en leur fournissant les soins, le soutien et les opportunités qu'ils méritent.

Pour ce module, il est important de suivre les activités dans l'ordre où elles vous sont présentées. A l'issue de ce module, les participants devraient être en mesure de :

- Comprendre les principes fondamentaux d'une campagne de sensibilisation efficace.
- Élaborer des stratégies de sensibilisation innovantes.
- Appliquer les connaissances acquises pour créer des campagnes personnalisées à l'intention des parents d'accueil potentiels, des enfants et du grand public.
- Concevoir les éléments clés des campagnes ciblées.
- Utiliser les messages élaborés dans le cadre du travail quotidien pour améliorer la sécurité, la stabilité et le bien-être des enfants.
- Se concentrer sur les facteurs contribuant à la sécurité, à la stabilité et au bien-être de l'enfant, ainsi que sur les techniques d'écoute efficaces.
- Analyser les erreurs d'écoute courantes afin d'améliorer les compétences d'écoute.

Durée totale : 2h15.

Activités d'apprentissage

1.1 Séance de remue-méninges sur la sensibilisation au placement familial

Titre de l'activité	Séance de remue-méninges sur la sensibilisation au placement familial
Durée de l'activité	45 minutes
Objectifs d'apprentissage	<p>Partager diverses expériences et stratégies de sensibilisation entre professionnels du placement familial.</p> <p>Comprendre les principes fondamentaux de la création de campagnes de sensibilisation efficaces.</p> <p>Développer des stratégies de sensibilisation innovantes adaptées aux institutions des participants.</p>
Matériaux	Papier, stylos
Instructions	<p>Introduction (5 minutes) :</p> <p>Souhaitez la bienvenue aux participants et présentez brièvement les objectifs de la session. Souligner l'importance de l'apprentissage collectif et de la collaboration dans la création de campagnes de sensibilisation percutantes.</p> <p>Phase 1 : Partage d'expériences (15 minutes) :</p> <p>Créez un cercle de partage où des professionnels expérimentés font part de leurs réussites et des difficultés qu'ils rencontrent pour sensibiliser le public au placement en famille d'accueil. Encouragez-les à discuter des stratégies qui ont bien fonctionné.</p> <p>Phase 2 : Introduction aux principes de la campagne (10 minutes) :</p> <p>Présenter les concepts clés de la création de campagnes de sensibilisation : objectifs, public cible, messages, canaux et évaluation. Partager des études de cas réels de campagnes de sensibilisation au placement familial réussies, en soulignant leur impact et leurs stratégies.</p> <p>Phase 3 : Remue-méninges et élaboration d'une stratégie (15 minutes) :</p> <p>Demandez aux participants de réfléchir en petits groupes à des stratégies de sensibilisation innovantes adaptées à leurs institutions. Encouragez les participants à faire preuve de créativité et à sortir des sentiers battus.</p> <p>Partage et réflexion en groupe (5 minutes) :</p>

	<p>Invitez les participants à partager avec l'ensemble du groupe les stratégies qu'ils ont choisies et les éléments clés.</p> <p>L'auditoire est invité à faire part de ses commentaires et de ses idées.</p>
Conseils pour les animateurs	<p>Favoriser un environnement inclusif et solidaire qui encourage la participation active.</p> <p>Veillez à ce que les discussions restent ciblées et encouragez les participants à partager des anecdotes personnelles et des exemples concrets.</p> <p>Utilisez des questions ouvertes pour stimuler des conversations plus approfondies.</p> <p>Gérer efficacement le temps pour s'assurer que chaque phase est couverte de manière adéquate.</p>
Documents à distribuer	N/A
Adaptations à l'environnement en ligne	<p>Utilisez les plateformes de vidéoconférence pour les tables rondes, les cercles de partage et les discussions de groupe.</p> <p>Utiliser les salles de réunion pour les interactions en petits groupes.</p> <p>Partager des vidéos ou des présentations d'études de cas pour les visionner en ligne.</p> <p>Créez des documents collaboratifs ou des tableaux blancs en ligne pour le brainstorming et le développement de stratégies.</p> <p>Cette séance de réflexion sur la sensibilisation à l'accueil familial vise à exploiter l'expertise collective des professionnels de l'accueil familial, en favorisant un échange dynamique d'idées et de stratégies. À la fin de la session, les participants seront dotés d'idées et de plans pour améliorer les efforts de sensibilisation au sein de leurs institutions.</p>
Références	

1.2 Créons nos propres campagnes !

Concepts clés pour l'activité

Lors de la préparation d'une campagne de communication, les éléments suivants doivent être pris en compte¹ :

Objectif de la campagne	L'objectif de la campagne correspond à ce que vous souhaitez atteindre. Vos objectifs doivent être réalistes, mesurables et clairement définis avant que vous ne commenciez à élaborer votre campagne. Par exemple, votre objectif pourrait être d'augmenter de 20 % le nombre d'appels téléphoniques passés par des parents d'accueil potentiels pour recevoir des informations.
Le public	Vous devez également définir votre public et ses principales caractéristiques. Essayez d'identifier ses habitudes, ses comportements, ses croyances, ses craintes, ainsi que d'autres caractéristiques qu'il peut être utile de connaître pour obtenir des résultats optimaux. Essayez de recueillir des informations supplémentaires sur la manière dont ils aiment recevoir des informations, la langue qu'ils utilisent et les endroits où ils sont plus susceptibles de rechercher ou de recevoir des informations et d'être réceptifs. Par exemple, vous pouvez déterminer où les personnes qui envisagent de devenir parents d'accueil mais qui sont réticentes sont plus susceptibles de se rendre, afin de diffuser des affiches pertinentes.
Message	Le message se rapporte au(x) concept(s) et idée(s) clé(s) que vous souhaitez promouvoir. Vous devez vous assurer que le message que vous choisissez est pertinent pour votre public et qu'il peut stimuler ses pensées et ses sentiments, en résonance avec ses besoins. Vous devez également utiliser un langage et des expressions appropriés. Par exemple, si votre public est âgé de 30 à 40 ans, vous pouvez utiliser des expressions qu'il utilise dans sa vie quotidienne et éviter tout argot utilisé par les plus jeunes.
Messenger	La personne qui délivre le message doit être crédible et parler le même langage que votre public. Il doit s'agir d'une personne que votre public peut croire et en qui il peut avoir confiance, qu'il s'agisse d'une organisation ou d'un individu. Lorsque vous choisissez le messenger, vous devez vous demander si le public le jugera pertinent et voudra l'écouter. Vous pourriez, par exemple, faire appel à un couple de parents adoptifs qui ont l'âge de votre groupe cible.
Médias	Les médias que vous utiliserez pour communiquer votre message doivent être couramment utilisés par le public cible pour recevoir des informations. Vous devez déterminer s'il utilise des plateformes en ligne ou hors ligne et préciser celles qu'il préfère. Il est souhaitable que vous

¹ Basé sur le modèle RAN GAMMMA+ : https://home-affairs.ec.europa.eu/system/files/2019-12/ran_cn_academy_creating_implementing_effective_campaigns_brussels_14-15112019_en.pdf

	précisiez également les médias qu'ils utilisent pour communiquer, car la diffusion de votre campagne dans ces médias peut encourager votre public à partager votre message et contribuer à un effet multiplicateur. Par exemple, votre public est peut-être plus familier avec Facebook qu'avec TikTok.
Action	Votre campagne doit comporter un appel à l'action adressé à votre public, en résonance avec ses émotions et facile à comprendre. Votre appel à l'action doit être directement lié à l'objectif de votre campagne et être adapté à la plateforme que vous utiliserez. Il est recommandé qu'il soit simple, direct et facile à réaliser, et qu'il comprenne des verbes de commande forts. Par exemple, si votre objectif est d'augmenter le nombre d'appels téléphoniques pour obtenir des informations, votre appel à l'action pourrait être "Demandez-nous !
Durée	Lorsque vous décidez de la durée de votre campagne, pensez à vos ressources et à la durée pendant laquelle votre message peut être pertinent et à jour. Par exemple, vous pouvez prendre en compte la durée de fonctionnement du centre d'appel qui fournit des informations et le montant que vous pouvez dépenser pour les publicités de la plateforme.
Suivi et évaluation	Le suivi et l'évaluation peuvent être divisés en quatre phases : <ol style="list-style-type: none"> 1. Avant le début de la campagne, lorsque vous devez rassembler toutes les informations nécessaires sur les différents aspects mentionnés ci-dessus et fixer votre objectif mesurable. 2. Tester les différents éléments et procéder à des ajustements si nécessaire. 3. Pendant le déroulement de la campagne, afin d'évaluer les progrès accomplis en termes de sensibilisation de votre public et de réalisation de l'objectif souhaité. 4. Après l'achèvement de la campagne, lorsque vous devrez rassembler les résultats et mesurer à quel point vous vous êtes rapproché de votre objectif, ainsi que tirer des leçons pour les actions futures.

<i>Titre de l'activité</i>	Créons nos propres campagnes !
<i>La durée</i>	45 minutes
<i>Objectifs d'apprentissage</i>	A l'issue de l'activité, les apprenants seront capables de : <ul style="list-style-type: none"> ● Appliquer les <i>connaissances et les conseils acquis</i> pour développer des campagnes personnalisées pour trois populations : les parents d'accueil potentiels, les enfants et le grand public. ● Concevoir les <i>aspects clés d'une campagne ciblée</i>.

	<ul style="list-style-type: none"> ● Déterminer comment les messages élaborés peuvent être utilisés dans leur travail quotidien.
<i>Matériaux</i>	Document imprimé, stylos
<i>Instructions</i>	<p>Après avoir appris et réfléchi aux aspects essentiels de la création de campagnes de sensibilisation, demandez aux participants de se remémorer pendant 2 à 3 minutes toutes les fois où ils ont parlé de l'importance et des avantages du placement familial - dans des contextes formels et informels -, que ce soit à des parents potentiels, à des amis et à des membres de la famille, ou aux enfants eux-mêmes.</p> <p>Répartissez les participants en trois groupes et dites-leur que, sur la base de leur expérience et de leur rôle, leurs superviseurs les ont sélectionnés pour concevoir une campagne de sensibilisation. Un groupe a été sélectionné pour élaborer une campagne sur les avantages et l'importance du placement en famille d'accueil, s'adressant aux parents d'accueil potentiels, un autre aux enfants et un dernier au grand public. Distribuez le modèle de campagne qui se trouve dans la section des documents à distribuer de la présente activité et demandez aux participants de travailler pendant 20 minutes.</p> <p>Chaque groupe devra choisir un représentant pour présenter l'activité en plénière. [5' par groupe, 15' au total]</p> <p>Pendant les présentations, posez des questions aux groupes pour les aider à réfléchir à ce qui pourrait être amélioré.</p> <p>À l'issue de l'activité, résumez brièvement les points clés mentionnés et invitez les participants à exploiter les messages créés dans leur travail quotidien. Recueillez quelques idées sur la manière dont cela pourrait être fait et invitez-les à y réfléchir après la formation.</p>
<i>Conseils pour les animateurs</i>	<p>Au cours de l'élaboration des campagnes, soutenez les trois groupes en répondant aux questions, en discutant brièvement des idées et en les encourageant à travailler sur les étapes suivantes.</p> <p>L'animateur doit se familiariser avec les chapitres suivants de l'analyse littéraire, en se concentrant sur le contexte national :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Introduction. L'importance du placement en famille d'accueil, avec un accent sur son rôle pour les enfants non accompagnés et séparés. ● Cadre juridique et institutionnel du placement familial ● Approcher les familles d'accueil candidates et communiquer avec elles ● Approcher les enfants et communiquer avec eux

	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégies de recrutement <p>L'animateur doit introduire des informations pertinentes, en fonction des sujets et des questions que les participants soulèveront lors de l'élaboration des plans de campagne. Par exemple, si les campagnes sont basées sur des statistiques, l'animateur doit fournir des informations sur les statistiques pertinentes dans le contexte national. De même, si la campagne porte sur les droits légaux des parents d'accueil, l'animateur doit fournir des informations pertinentes. L'animateur est responsable de l'introduction des informations, sur la base des réponses des participants.</p>																
<p><i>Documents à distribuer</i></p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="448 663 815 752">Objectif de la campagne (quel est l'objectif à atteindre ?)</td> <td data-bbox="815 663 1286 752"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 752 815 864">Public (qui sera le public cible de cette entreprise ? - soyez aussi précis que possible)</td> <td data-bbox="815 752 1286 864"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 864 815 987">Message (quels seront les messages clés de la campagne ?)</td> <td data-bbox="815 864 1286 987"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 987 815 1077">Message (qui diffusera les messages ?)</td> <td data-bbox="815 987 1286 1077"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 1077 815 1167">Médias (quels médias seront exploités pour la diffusion ?)</td> <td data-bbox="815 1077 1286 1167"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 1167 815 1312">Action (quelles actions seront développées pour la campagne afin d'atteindre le(s) objectif(s) fixé(s) ?)</td> <td data-bbox="815 1167 1286 1312"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 1312 815 1402">Durée (combien de temps durera la campagne ?)</td> <td data-bbox="815 1312 1286 1402"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 1402 815 1514">Évaluation (comment la campagne sera-t-elle évaluée et par qui ?)</td> <td data-bbox="815 1402 1286 1514"></td> </tr> </table>	Objectif de la campagne (quel est l'objectif à atteindre ?)		Public (qui sera le public cible de cette entreprise ? - soyez aussi précis que possible)		Message (quels seront les messages clés de la campagne ?)		Message (qui diffusera les messages ?)		Médias (quels médias seront exploités pour la diffusion ?)		Action (quelles actions seront développées pour la campagne afin d'atteindre le(s) objectif(s) fixé(s) ?)		Durée (combien de temps durera la campagne ?)		Évaluation (comment la campagne sera-t-elle évaluée et par qui ?)	
Objectif de la campagne (quel est l'objectif à atteindre ?)																	
Public (qui sera le public cible de cette entreprise ? - soyez aussi précis que possible)																	
Message (quels seront les messages clés de la campagne ?)																	
Message (qui diffusera les messages ?)																	
Médias (quels médias seront exploités pour la diffusion ?)																	
Action (quelles actions seront développées pour la campagne afin d'atteindre le(s) objectif(s) fixé(s) ?)																	
Durée (combien de temps durera la campagne ?)																	
Évaluation (comment la campagne sera-t-elle évaluée et par qui ?)																	
<p><i>Adaptations à l'environnement en ligne</i></p>	<p>Si l'activité est réalisée en ligne, répartissez les trois groupes dans des salles de réunion et entrez régulièrement dans les salles pour soutenir la procédure et répondre aux questions.</p>																
<p><i>Références</i></p>	<p>L'activité a été développée par le KMOP - Centre d'action sociale et d'innovation.</p>																

1.3 Facteurs contribuant à la "sécurité", à la "stabilité" et au "bien-être" des enfants

Titre de l'activité	<i>Facteurs contribuant à la "sécurité", à la "stabilité" et au "bien-être" des enfants</i>
La durée	<i>45 minutes</i>
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Dresser une liste des facteurs contribuant à la sécurité, à la stabilité et au bien-être des enfants.</i> ● <i>Se souvenir des facteurs qui contribuent à la "sécurité", à la "stabilité" et au "bien-être" des enfants, ainsi qu'à leur capacité d'écoute.</i> ● <i>Comprendre les facteurs qui contribuent à la "sécurité", à la "stabilité" et au "bien-être" des enfants, ainsi qu'à leur capacité d'écoute.</i> ● <i>Analyser les erreurs les plus courantes lors de l'écoute, afin d'améliorer les compétences d'écoute.</i>
Matériaux	<i>Tableau blanc et stylo pour tableau</i>
Instructions	<p><i>Pour le premier tour, le formateur ne donnera aucun indice sur l'objectif de la formation, qui est de souligner l'importance d'une écoute efficace. Il se contentera de diviser le groupe en couples et de leur demander de parler du sujet. À chaque tour, l'un des membres du couple commencera à parler du sujet ci-dessous tandis que l'autre personne écoutera. Tout ce qui se passe est ensuite partagé au sein du groupe. Les couples parlent de leur expérience d'écoute et de discussion au cours de la conversation, de ce qui pourrait être amélioré, des points positifs.</i></p> <p>Le sujet</p> <p><i>Le placement familial joue un rôle important dans la sécurité, la stabilité et le bien-être des enfants. Les couples discuteront de la manière dont les besoins fondamentaux des enfants placés en famille d'accueil peuvent être garantis Sécurité, Stabilité et Bien-être, les couples parleront de ces facteurs.</i></p> <p><i>Pour le deuxième tour, il y aura 5 séries d'exercices (les couples resteront les mêmes) et ils pratiqueront les clés suivantes pour une écoute efficace : Le formateur présente ces clés et les explique brièvement.</i></p> <p>Clé 1 : Faire face à l'orateur et maintenir le contact visuel.</p> <p>Clé 2 : Garder l'esprit ouvert.</p> <p>Clé 3 : Écoutez les mots et essayez d'imaginer ce que dit l'orateur.</p>

	<p>Clé 4 : Attendez que l'orateur fasse une pause pour poser des questions de clarification.</p> <p>Clé 5 : Ne pas interrompre et ne pas imposer ses "solutions".</p> <p>Clé 6 : Donner à l'orateur un retour d'information régulier.</p> <p><i>Une fois l'écoute terminée, les couples parlent de leur expérience d'écoute et de discussion et soulignent les différences par rapport à la première discussion. Les couples présenteront les critères relatifs aux besoins fondamentaux des enfants placés, à savoir la sécurité, la stabilité et le bien-être, et le formateur énumérera ces critères.</i></p>
Conseils pour les animateurs	<p><i>L'animateur peut donner des conseils et des exemples sur 5 séries d'exercices (les clés d'une écoute efficace) pour la deuxième série. Lors du premier tour, il ne doit pas mentionner les compétences d'écoute efficace, qui est également l'objectif principal de l'activité.</i></p> <p><i>L'animateur doit se familiariser avec les chapitres "Approcher les familles d'accueil candidates et communiquer avec elles" et "Approcher les enfants et communiquer avec eux" de l'analyse littéraire, en se concentrant sur leur contexte national.</i></p>
Documents à distribuer	N/A
Adaptations à l'environnement en ligne	<i>Pour les formations en ligne, le formateur peut diviser les participants en petits groupes pour les discussions et les discussions peuvent être mises en œuvre dans des salles de réunion.</i>
Références	https://www.forbes.com/sites/womensmedia/2012/11/09/10-steps-to-effective-listening/?sh=3e8033b93891

Module 2 : Combattre les stéréotypes/préjugés et leur impact

Introduction

De nombreuses personnes connaissent mal le phénomène du placement familial, ce qui engendre de nombreux préjugés chez ces personnes, comme l'ont montré la quasi-totalité des groupes de discussion organisés dans les pays partenaires. Les préjugés, les faux mythes et les croyances autour de l'accueil familial sont nombreux et différents. Ils résultent d'un manque de connaissance du sujet, de l'héritage culturel, du contexte et de la difficulté pour beaucoup de concevoir la parentalité sans lien avec la possession d'un enfant. Cela conduit certaines personnes à porter des jugements préconçus, tels que "Que fera-t-il lorsque l'enfant retournera définitivement dans sa famille d'origine ?" ou "L'enfant ne sera jamais vraiment le sien ; qui l'oblige à le faire ?". L'accueillant familial ne pratique pas l'accueil par désir de posséder mais par désir de donner de l'amour et de l'aide à un enfant et à sa famille, sachant par ailleurs que la fin de l'accueil ne signifie nullement la fin de la relation avec l'enfant ou sa famille, relation qui, lorsqu'elle se forme et se consolide, comme toute relation affective, ne s'arrête pas avec l'interruption d'un engagement juridique.

Pour ce module, il n'est pas important de suivre les activités dans l'ordre où elles vous sont présentées. A l'issue de ce module, les participants devraient être en mesure de :

- Créer un dialogue pour comparer les points de vue sur le placement en famille d'accueil et lutter contre les préjugés et les stéréotypes.
- Acquérir des connaissances en matière de communication interculturelle, identifier les différences interculturelles et fournir des exemples.
- Acquérir la capacité d'évaluer la sensibilité culturelle d'une personne en observant sa capacité d'adaptation à des réactions différentes.
- Promouvoir une attitude plus ouverte en reconnaissant les différences culturelles existantes et le caractère unique de chaque situation.
- Comprendre le modèle de sensibilité interculturelle de Bennett.
- Explorer et analyser les facteurs contribuant aux stéréotypes les plus (répandus).

Durée totale : 2h

Activités d'apprentissage

2.1 Le placement familial. Comparaison des perspectives

Titre de l'activité	Accueil familial. Comparaison des perspectives
La durée	45 min.
Objectifs d'apprentissage	Créer un dialogue pour comparer différentes perspectives sur le placement en famille d'accueil. Analyser et évaluer les préjugés et les stéréotypes concernant le placement en famille d'accueil afin de créer un modèle commun à appliquer.
Matériaux	Grande affiche blanche, stylo, post-it de couleur, documents imprimés
Instructions	<p>Lecture de l'étude de cas "Amelia</p> <p>Diviser en 5 groupes</p> <p>Chaque groupe lit son propre contenu.</p> <p>Remue-méninges</p> <p>Chaque groupe écrit ses idées sur des post-it et les place sur l'affiche.</p> <p>Commentaire sur les résultats</p>
Conseils pour les animateurs	<p><i>L'animateur doit se familiariser avec les chapitres suivants de l'analyse littéraire, en se concentrant sur le contexte national :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Cadre juridique et institutionnel du placement familial</i> - <i>Approche et communication avec les familles d'accueil candidates</i> - <i>Approcher les enfants et communiquer avec eux</i>
Documents à distribuer	<p>LECTURE DE L'AFFAIRE :</p> <p>Amelia est une petite fille italienne de 7 ans. Son père est polonais et est rentré seul en Pologne lorsque Amelia était petite. Sa mère s'appelle Monika et a des problèmes de drogue. Lorsque Amelia avait 6 ans, sa mère est tombée dans les escaliers après avoir consommé de la drogue et la petite Amelia a appelé à l'aide. Les travailleurs sociaux, sur ordre du tribunal pour enfants, protègent la fillette dans une communauté éducative pour mineurs. La mère décide d'aller dans une communauté pour ses problèmes de drogue, elle fait une cure de désintoxication. Après 4 mois, Amelia est confiée à une famille, de nombreuses questions critiques et craintes sont apparues.</p> <p>LA DIVISION PAR GROUPES :</p> <p>GROUPE/PERSPECTIVE 1- AMELIA</p>

Lecture :

Je m'appelle Amelia, j'ai 7 ans et je vais à l'école. Je vis dans une nouvelle famille depuis 6 mois, Sofia et Luca, mais ma maman me manque beaucoup. Ils m'ont dit que Sofia et Luca m'aideraient et seraient heureux, mais je ne veux pas de nouveaux parents ; j'ai déjà ma maman.

Une fois par semaine, je peux appeler maman par vidéo et elle travaille très dur parce qu'un jour nous nous retrouverons. J'aime l'école, mais dans ma classe, on me dit toujours que ma mère m'a abandonnée et que maintenant j'ai une nouvelle mère et que je ne peux pas en avoir deux ! Je suis très triste parce que Sofia est bien, mais j'ai déjà une mère ! L'assistante sociale vient souvent à la maison et quand je lui raconte ce que me disent mes camarades de classe, elle me répond que ma mère m'aime beaucoup et que Sofia et Luca veulent simplement nous aider, ma mère et moi, à aller mieux.

J'y crois, mais j'ai un peu peur.

Questions/réflexion

Amelia a-t-elle pleinement compris le sens de la vie dans une famille d'accueil ?

L'assistant social a-t-il expliqué à Amelia, avec des mots simples, ce qu'est le placement en famille d'accueil ?

GROUPE/PERSPECTIVE 2- LA MÈRE D'AMELIA

Lecture :

Je m'appelle Monica, j'ai 40 ans et je vis dans une communauté de réhabilitation pour les personnes ayant des problèmes de drogue.

J'ai commis de nombreuses erreurs ; j'ai mis la vie de ma fille en danger et elle s'est donc éloignée de moi. J'ai compris que j'avais fait une erreur et je suis en train de guérir. Je ferai tout pour retrouver Amelia.

Aujourd'hui ma fille vit dans une nouvelle famille, je ne suis pas d'accord. Elle les aimera encore plus, eux qui sont plus riches que moi.

L'assistante sociale m'a dit que personne ne voulait me remplacer, mais que la petite fille avait le droit de vivre comme tous les enfants dans une famille et non dans une institution.

Questions/remue-méninges

Quels sont les préjugés sur la garde des enfants pour la mère ?

Avez-vous reçu suffisamment d'informations sur le projet de placement familial ?

GRUPE/PERSPECTIVE 3- LA FAMILLE D'ACCUEIL

Lecture :

Nous sommes Sofia et Luca, nous avons déjà 2 enfants et nous avons décidé d'aider d'autres enfants en difficulté.

Nos amis nous disent qu'Amelia ne pourra pas rester avec nous indéfiniment car elle veut retourner chez sa mère.

Nous avons peur parce que la mère sait où nous vivons et nous ne voulons pas avoir de problèmes.

Il n'est pas facile d'aider Amelia, elle nous considère comme de mauvais étrangers, mais nous l'aimons.

Questions/réflexion :

Le travailleur social a-t-il bien expliqué les objectifs et le calendrier du placement en famille d'accueil ?

La famille a-t-elle également accepté de collaborer avec la mère d'Amelia ?

Quels sont les préjugés ou les stéréotypes dans le projet de placement familial ?

GRUPE/PERSPECTIVE 4- LE TRAVAILLEUR SOCIAL

Lecture :

Je suis l'assistante sociale chargée de la gestion du dossier d'Amelia.

Après 4 mois dans l'institution, j'ai commencé à parler à Amelia et à la mère d'accueil.

Je sais qu'il y a beaucoup de craintes et de préjugés, mais ensemble nous avons défini des objectifs entre l'enfant, la mère et la famille d'accueil.

Le projet de placement en famille d'accueil durera jusqu'à ce que la mère d'Amelia soit guérie et prête à vivre en dehors de la communauté, avec un emploi et un foyer. La famille d'accueil est disponible pour accueillir Amelia sans couper le lien avec sa mère.

De nombreuses réunions hebdomadaires sont organisées avec l'aide d'un psychologue qui accompagne la famille dans le projet d'accueil.

La mère est parfois gênante.

Questions/remue-méninges

Le travailleur social a-t-il suffisamment travaillé sur les objectifs du projet d'accueil ?

	<p><i>Le comportement de la mère peut-il être lié à une mauvaise communication des objectifs de la garde familiale ?</i></p> <p><i>Formuler des hypothèses sur une stratégie de communication efficace pour lutter contre les préjugés liés à la garde d'enfants.</i></p> <p>GROUPE/PERSPECTIVE 5- L'ÉCOLE</p> <p>Lecture :</p> <p><i>Je suis le professeur d'Amelia. La petite fille est sage, mais elle pleure de temps en temps.</i></p> <p><i>Nous savons qu'elle vit dans une nouvelle famille parce que sa mère est dans une communauté de toxicomanes.</i></p> <p><i>Souvent, nous ne savons pas comment nous comporter. Par exemple, à l'occasion de la fête des mères, Amelia est triste parce qu'elle ne sait pas si elle doit écrire une lettre à sa mère ou à la nouvelle mère.</i></p> <p><i>Nous aimerions que les travailleurs sociaux nous expliquent également ce que nous devons répondre et ce que nous devons faire. Nous sommes désolés qu'Amelia ne puisse pas être avec sa mère et nous sommes désolés qu'un jour elle doive elle aussi quitter sa nouvelle famille.</i></p> <p>Questions/réflexion</p> <p><i>Est-il important de sensibiliser les écoles à la question du placement en famille d'accueil, en impliquant les enseignants dans le projet de placement en famille d'accueil ?</i></p> <p><i>L'école pourrait-elle organiser des réunions avec les parents pour lutter contre les préjugés liés au placement en famille d'accueil ?</i></p>
Adaptations à l'environnement en ligne	<p>GROUPE/PERSPECTIVE 1- AMELIA</p> <p>GROUPE/PERSPECTIVE 2- LA MÈRE D'AMELIA</p> <p>GROUPE/PERSPECTIVE 3- LA FAMILLE D'ACCUEIL</p> <p>GROUPE/PERSPECTIVE 4- LE TRAVAILLEUR SOCIAL</p> <p>GROUPE/PERSPECTIVE 5- L'ÉCOLE</p>
Références	N/A

2.2 Le jeu du cure-dent

Titre de l'activité	Le jeu du cure-dent
La durée	30 minutes
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • Cette activité apportera des connaissances aux participants qui pourront comprendre ce qu'est la communication interculturelle. De plus, ils pourront <i>donner des exemples originaux</i> de différences interculturelles qui peuvent survenir lors d'une discussion avec une personne d'une culture différente. • Il leur permettra également de développer de nouvelles compétences, puisqu'ils seront en mesure d'évaluer la sensibilisation d'une personne aux différences culturelles en <i>déterminant</i> si elle est capable de s'adapter en réagissant aux réactions d'une autre personne. • Enfin, il leur permettra d'adopter une attitude plus ouverte, car ils auront acquis une connaissance des différences culturelles existantes et pourront se souvenir de ce que chaque personne a partagé afin de <i>reconnaître</i> que toutes les situations sont différentes et qu'il est donc nécessaire de prendre du recul.
Matériaux	<p>1 boîte d'autocollants de couleur</p> <p>1 boîte complète de cure-dents</p> <p>3 cartes culturelles</p> <p>→ Les fiches culturelles sont préparées à l'avance. Il s'agit de cartes sur lesquelles est inscrite une spécificité culturelle liée à un pays. La carte décrit un comportement qui est culturellement perçu comme offensant dans un pays donné, alors que ce n'est pas le cas ailleurs.</p>
Instructions	<p>Tout d'abord, divisez les participants en trois groupes de manière à ce qu'ils ne puissent pas entendre ce qui se dit dans les autres groupes.</p> <p>Chaque groupe reçoit des autocollants de couleur qu'il peut coller sur sa veste pour se distinguer (par exemple, il y a un groupe vert, un groupe bleu, etc.).</p> <p>Chaque participant reçoit des cure-dents qu'il doit garder dans sa main droite. Ce sont les cure-dents qu'il va donner aux autres joueurs. Sa main gauche doit rester vide afin qu'il puisse conserver les cure-dents qu'il recevra.</p> <p>Chaque groupe reçoit une carte culturelle. Il s'agit d'une carte préparée à l'avance par le meneur de jeu sur laquelle figure une spécificité</p>

	<p>culturelle. Cette spécificité correspond à une coutume d'un groupe particulier et, plus précisément, à un comportement considéré comme offensant dans un pays donné. Par exemple, "Au Japon, il est mal vu de regarder avec insistance dans les yeux d'une autre personne".</p> <p>Donnez à chaque groupe une carte culturelle et demandez-leur de la lire et de réfléchir à la manière dont ils peuvent agir en fonction de cette carte (par exemple, si dans leur pays il est mal vu de regarder quelqu'un dans les yeux avec insistance, comment se comporteront-ils lorsqu'ils parleront à quelqu'un ?)</p> <p>Une fois que tous les groupes se sont familiarisés avec leurs cartes, réunissez-les dans une salle et demandez-leur de discuter avec les membres des autres groupes. Il n'y a pas de règles, si ce n'est qu'ils ne peuvent rien dire concernant leur spécificité culturelle et qu'ils ne peuvent pas révéler leur spécificité.</p> <p>Au cours de leurs discussions, certaines personnes seront offensées parce qu'elles seront confrontées à des coutumes différentes (par exemple, une personne regardera l'autre dans les yeux lorsqu'elle parlera).</p> <p>Lorsqu'une personne est offensée par le comportement d'une autre personne parce qu'elle le considère comme irrespectueux, elle lui tend un cure-dent comme symbole de son embarras. L'objectif de tous les participants est de gagner le moins de cure-dents possible, et donc de deviner la spécificité culturelle des autres groupes afin d'éviter de les offenser.</p> <p>Après quinze minutes, les participants sont regroupés dans leur groupe et comptent les cure-dents qu'ils ont gagnés (ceux qui se trouvent dans leur main gauche). Le groupe qui a le plus de cure-dents est considéré comme le perdant et le groupe qui a le moins de cure-dents est considéré comme le gagnant, car cela signifie qu'il a été plus à même de s'adapter à la culture de l'autre groupe.</p> <p>Ensuite, chaque groupe doit se mettre d'accord sur la spécificité culturelle des autres groupes et chaque groupe fait une supposition. Une fois que tous les groupes ont deviné, chaque groupe révèle sa carte culturelle et les participants peuvent en discuter, en disant si elle leur a semblé évidente et comment ils se sont sentis lorsqu'ils ont discuté avec des personnes de ce groupe.</p>
--	--

Conseils pour les animateurs	<p>Au début, les participants peuvent être timides, n'hésitez donc pas à les faire discuter par deux. Si deux personnes du groupe bleu veulent discuter avec deux personnes du groupe jaune, c'est très bien.</p> <p>À la fin du jeu, vous pouvez demander aux participants ce qu'ils ont compris de la communication interculturelle et si toutes les spécificités culturelles sont facilement perceptibles.</p> <p>Si vous sentez que les participants veulent débattre, vous pouvez proposer une activité bonus.</p> <p>Les participants volontaires peuvent raconter une situation dans laquelle ils ont été confrontés à des problèmes de communication interculturelle. Par exemple, si une personne est partie en voyage dans un autre pays et qu'il lui a fallu beaucoup de temps pour se rendre compte qu'un geste qu'elle considérait comme offensant dans sa propre culture ne l'était pas dans ce pays, ou au contraire qu'un geste habituel dans son propre pays était très mal perçu dans le pays qu'elle visitait.</p>
Documents à distribuer	<p>Voici les 3 cartes culturelles dont vous avez besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Au Japon, il est mal vu de regarder une personne dans les yeux avec insistance, et il ne faut pas fixer la personne à qui l'on parle. ● En Laponie, il faut laisser un silence entre chaque phrase. Il est mal vu d'interrompre quelqu'un ou de répondre trop vite. Il faut prendre quelques secondes avant de répondre. ● En Russie, il est mal vu de sourire à un étranger, et un sourire de la part d'une personne que vous ne connaissez pas peut être interprété comme hypocrite ou même intéressé. Vous devez éviter de sourire ou de rire. <p>Voici un document que vous pouvez utiliser pour imprimer les 3 cartes.</p>
Adaptations à l'environnement en ligne	<p>L'activité principale ne peut pas être adaptée aux participants en ligne, car les personnes doivent se voir face à face pour saisir les réactions de leur partenaire et donc deviner si elles l'ont mis mal à l'aise.</p> <p>Cependant, l'activité bonus peut être réalisée avec des participants en ligne car elle consiste à raconter des histoires sur la communication interculturelle. Si tous les participants sont réunis autour de l'ordinateur ou des ordinateurs, ils peuvent tous partager leurs histoires, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. Nous vous conseillons vivement de prévoir du temps pour l'activité bonus si des personnes participent à la réunion en ligne.</p>
Références	<p>Voici les sources si quelqu'un veut explorer l'histoire de ces (vraies) spécificités culturelles.</p> <p>Les cultures de la conversation (scienceshumaines.com)</p>

	<p>Pourquoi les Russes sourient moins que les Occidentaux (huffingtonpost.fr)</p> <p>Dix erreurs à éviter au Japon - L'Express (lexpress.fr)</p>
--	--

2.3 Le modèle de sensibilité interculturelle de Bennett

Titre de l'activité	<i>Le modèle de sensibilité interculturelle de Bennett</i>	
Durée de l'accord	<i>45 minutes</i>	
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Comprendre le modèle de sensibilité interculturelle de Bennett</i> • <i>Comprendre les facteurs des stéréotypes.</i> • <i>Analyser les stéréotypes les plus courants</i> 	
Matériaux	<i>Fiches expliquant chaque étape du modèle de Bennett</i>	
Instructions	<p><i>Dans cet exercice, le modèle de sensibilité interculturelle de Bennett sera présenté. Avant de présenter le modèle, le formateur répartit les participants en petits groupes (4,5 participants) et leur demande de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Rédiger leur propre définition de la sensibilité interculturelle</i> • <i>Décrivez une personne de votre entourage qui vous semble très sensible aux questions interculturelles.</i> • <i>Décrire une personne rencontrée qui s'est montrée insensible aux questions interculturelles</i> <p><i>Les participants essaient ensuite de mettre les six étapes du modèle de Bennett dans le bon ordre.</i></p>	
	<i>Étape - Minimisation</i>	<i>L'individu reconnaît les différences culturelles en surface mais considère que toutes les cultures sont fondamentalement similaires.</i>
	<i>Stade - Défense</i>	<i>L'individu réagit à la menace des autres cultures en les dénigrant (stéréotypes négatifs) et en promouvant la supériorité de sa propre culture.</i>
	<i>Étape - Intégration</i>	<i>L'individu élargit et intègre des visions du monde bien connues dans sa propre vision du monde.</i>
	<i>Stade - Dénî</i>	<i>L'individu nie la différence ou l'existence d'autres cultures en érigeant des barrières psychologiques ou physiques sous la forme d'un isolement et d'une séparation d'avec les autres cultures.</i>

	<p><i>Stade - Acceptation</i></p> <p><i>L'individu accepte et respecte les différences culturelles en matière de comportement et de valeurs. Accepter ne signifie toutefois pas "être d'accord".</i></p>
	<p><i>Stade - Adaptation</i></p> <p><i>L'individu développe sa capacité à modifier son cadre de référence pour sélectionner des visions du monde culturellement diverses grâce à l'empathie et au pluralisme. S'adapter ne signifie toutefois pas "adopter" !</i></p>
	<p><i>L'animateur demande aux participants de comparer leurs réponses avec le modèle de Bennett dans le bon ordre et demande l'expérience des participants.</i></p>
Conseils pour les animateurs	<p><i>L'animateur doit se familiariser avec les chapitres suivants de l'analyse littéraire, en se concentrant sur le contexte national :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Introduction. L'importance du placement en famille d'accueil, en mettant l'accent sur son rôle auprès des enfants non accompagnés et séparés.</i> • <i>Approcher les familles d'accueil candidates et communiquer avec elles</i> • <i>Stratégies de recrutement</i>
Documents à distribuer	N/A
Adaptations à l'environnement en ligne	<i>Pour les formations en ligne, le formateur peut diviser les participants en petits groupes pour les discussions et les discussions peuvent être mises en œuvre dans des salles de réunion.</i>
Références	https://organizingengagement.org/models/developmental-model-of-intercultural-sensitivity/

Module 3 : Engagement efficace auprès des parents d'accueil potentiels

Introduction

Les travailleurs sociaux jouent un rôle essentiel dans le placement familial et dans la mise en relation du système avec les familles. Outre leur implication auprès des familles, les travailleurs sociaux veillent également à la sélection et à la formation des familles intéressées et s'efforcent de soutenir émotionnellement les parents et les enfants dans leur adaptation au nouvel environnement familial. Ainsi, dans le cadre du recrutement des familles d'accueil, les professionnels devraient cultiver les compétences suivantes :

- Empathie et sensibilité
- Une communication efficace
- Collaboration et travail d'équipe
- Résilience et gestion du stress
- Un engagement efficace

A l'issue de ce module, les participants devraient être en mesure de :

- Appliquer les principes de base de la communication avec les parents d'accueil potentiels.
- Aider les parents d'accueil potentiels à répondre aux demandes de renseignements sur le placement en famille d'accueil.
- Soutenir les parents d'accueil potentiels dans les situations de crise.
- Élaborer des annonces de recrutement efficaces pour attirer les parents d'accueil potentiels.
- Créer et mettre en œuvre efficacement un plan de communication.

Durée totale : 2h15

Activités d'apprentissage

3.1 Que feriez-vous si... ?

<i>Titre de l'activité</i>	Que feriez-vous si... ?
<i>La durée</i>	1 heure
<i>Objectifs d'apprentissage</i>	<p>A l'issue de l'activité, les apprenants seront capables de :</p> <ul style="list-style-type: none">● Appliquer les <i>principes de base de la communication</i> avec les parents d'accueil potentiels.● Aider les parents d'accueil potentiels à <i>répondre aux questions</i> concernant le placement en famille d'accueil.● Soutenir les parents d'accueil potentiels dans les <i>moments de crise</i>.
<i>Matériaux</i>	<p>Documents imprimés (pilotage hors ligne)</p> <p>Documents à distribuer dans des documents Word séparés (pilotage en ligne)</p>
<i>Instructions</i>	<p>Présentez aux participants le présent module et expliquez qu'il portera sur le recrutement et la communication avec les parents d'accueil potentiels. Récapitulez brièvement les principaux points du module 2 sur les stéréotypes et les préjugés concernant l'accueil d'enfants, qui peuvent nuire à l'intérêt et à la volonté des parents d'accueil potentiels. [5']</p> <p>Présentez l'activité aux participants en vous concentrant sur la communication des professionnels avec les candidats. Expliquez que les professionnels doivent être prêts à répondre aux questions et à gérer les situations de crise potentielles, telles que l'anxiété des parents potentiels face à la procédure ou aux obstacles bureaucratiques, en essayant toujours de combattre les stéréotypes potentiels et en soulignant les avantages du placement en famille d'accueil. Expliquez que lors de cette session, les participants vont mettre en œuvre un jeu de rôle et demandez-leur de former trois groupes. Les groupes A et B seront composés de trois stagiaires - deux seront les parents d'accueil potentiels et un sera le professionnel du placement familial ; le groupe C sera composé de deux stagiaires - l'un sera un parent d'accueil potentiel célibataire et l'autre sera le professionnel. [10']</p> <p>Distribuez les scénarios présentés dans la section correspondante et expliquez aux groupes qu'ils disposent de 10 minutes pour distribuer les rôles et préparer la réalisation de leur scénario. [10']</p>

	<p>Chaque groupe disposera de 5 minutes pour présenter son scénario en plénière et de 5 minutes pour en discuter avec l'équipe. [10' par groupe 30' au total]</p> <p>Au cours de la discussion, vous pourrez soulever certaines des questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Y a-t-il quelque chose que vous auriez fait différemment ? ● Vous sentez-vous prêt à affronter une telle situation dans la vie réelle ? Si oui, comment pourriez-vous mieux vous préparer ? Si non, de quoi auriez-vous besoin pour vous sentir mieux préparés ? ● Existe-t-il des ressources et/ou du matériel qui pourraient vous aider dans de telles situations ? ● Après avoir joué/témoigné des scénarios, y a-t-il des changements que vous pourriez mettre en œuvre dans votre travail quotidien pour améliorer votre pratique ? <p>A l'issue de ce processus, résumez les principaux points soulevés au cours des discussions, en vous concentrant sur les mesures préparatoires que les professionnels peuvent prendre et les changements qu'ils peuvent mettre en œuvre pour mieux communiquer avec les parents d'accueil potentiels.</p>
<p><i>Conseils pour les animateurs</i></p>	<p>Il serait utile de créer un QR code pour le rapport d'analyse littéraire, qui contient des informations importantes sur les questions abordées, afin que les participants puissent le scanner et le lire à leur propre rythme.</p> <p>L'animateur doit se familiariser avec les chapitres suivants de l'analyse littéraire, en se concentrant sur leur contexte national :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Introduction. L'importance du placement en famille d'accueil, avec un accent sur son rôle pour les enfants non accompagnés et séparés. ● Cadre juridique et institutionnel du placement familial ● Approcher les familles d'accueil candidates et communiquer avec elles ● Approcher les enfants et communiquer avec eux ● Stratégies de recrutement
<p><i>Documents à distribuer</i></p>	<p>Scénario - Groupe A</p> <p>Deux candidats se présentent à votre bureau pour s'inscrire dans le système en tant que parents d'accueil. Au cours de la discussion, vous soupçonnez que leurs motivations sont peut-être d'ordre financier, car ils ne cessent de poser des questions sur les prestations correspondantes. Que faites-vous ?</p> <p><i>(Le professionnel peut poursuivre son enquête et si ses soupçons s'avèrent exacts, le couple n'est pas inscrit dans le système).</i></p>

	<p>Scénario - Groupe B</p> <p>Un couple a été désigné comme famille d'accueil d'un enfant qui semble éloigné du grand groupe d'enfants hébergés dans votre service. Bien que vous sachiez qu'il s'agit d'une conséquence de la séparation de l'enfant de ses parents biologiques et de son statut de réfugié, vous vous rendez compte que les parents d'accueil sont inquiets et anxieux quant à la manière d'aborder l'enfant. Que faites-vous ?</p> <p><i>(Le professionnel peut fournir des informations sur les MNA et leurs besoins, et sur la manière d'aborder l'enfant)</i></p> <p>Scénario - Groupe C</p> <p>Un candidat s'adresse à votre bureau pour obtenir des informations sur la manière dont il peut devenir parent d'accueil. Après s'être rendu compte des obstacles bureaucratiques, il devient confus et se met à pleurer. Comment réagissez-vous ?</p> <p><i>(Idéalement, le professionnel devrait essayer de simplifier les procédures)</i></p>
<p><i>Adaptations à l'environnement en ligne</i></p>	<p>Si le pilotage a lieu en ligne, vous pouvez répartir les participants dans des salles de réunion et leur demander d'exécuter les scénarios dans le cadre de sessions en ligne. Les scénarios doivent être envoyés par la messagerie des salles de réunion.</p>
<p><i>Références</i></p>	<p>L'activité a été développée par le KMOP - Centre d'action sociale et d'innovation.</p>

3.2 Comment recruter efficacement des parents d'accueil potentiels ?

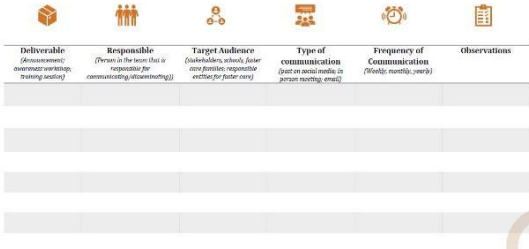


<p>Titre de l'activité</p>	<p>Comment recruter efficacement des parents d'accueil potentiels ?</p>
<p>La durée</p>	<p><i>30 - 45 minutes</i></p>
<p>Objectifs d'apprentissage</p>	<p><i>A la fin de cette activité, les participants seront capables de concevoir une annonce de recrutement efficace et de l'utiliser pour attirer des parents d'accueil potentiels.</i></p>
<p>Matériaux</p>	<p><i>Papier, feutres, post-it.</i></p>
<p>Instructions</p>	<p><i>Étape 1. Répartissez les participants en équipes de 3 à 4 personnes.</i></p>

	<p><i>Étape 2 : Pour créer une annonce de recrutement efficace, les équipes seront encouragées à utiliser les 5 W : Pourquoi, Qui, Où, Quoi et Quand.</i></p> <p><i>Pourquoi créez-vous cette annonce ? Identifiez vos objectifs.</i></p> <p><i>Qui cherchez-vous à atteindre ? Soyez précis. Pensez à votre public en termes de démographie, de géographie, de psychographie, etc.</i></p> <p><i>Où allez-vous diffuser votre annonce ? Plusieurs options s'offrent à vous : la télévision, la radio, la presse écrite, le numérique, l'affichage, etc. Les objectifs que vous avez identifiés dans votre "Pourquoi" vous aideront à déterminer le canal à utiliser. Vous devez également réfléchir à votre public et au meilleur endroit pour l'atteindre. (Obs : pour cette activité particulière, nous nous concentrerons sur la presse écrite et le numérique)</i></p> <p><i>À quoi va ressembler votre annonce ? Vous devrez penser aux informations textuelles, mais aussi au visuel qui les accompagnera.</i></p> <p><i>Quand - définissez un calendrier pour votre annonce. Si vous utilisez des canaux numériques tels que les médias sociaux, réfléchissez aux meilleurs moments où votre public sera en ligne.</i></p> <p><i>Étape 3 : Après avoir discuté sur la base des 5 W, chaque équipe crée une annonce. Ils peuvent dessiner ou décrire ce qu'ils aimeraient voir dans la partie visuelle et écrire les informations dans l'annonce.</i></p> <p><i>Une fois que toutes les équipes sont prêtes, chacune d'entre elles présente à tour de rôle son annonce et les autres donnent leur avis (y a-t-il quelque chose qui leur a échappé, qui peut l'améliorer, quels sont les points forts, etc.)</i></p>
<p>Conseils pour les animateurs</p>	<p><i>Laissez suffisamment de temps aux participants pour discuter et trouver des idées. Donnez des conseils s'ils sont bloqués et encouragez-les. Évitez de dire des choses comme "ce n'est pas bon", mais offrez plutôt aux participants une nouvelle perspective pour réfléchir à ce qu'ils essaient d'accomplir. Vous pouvez également leur présenter des exemples de bonnes et de mauvaises annonces de recrutement.</i></p> <p><i>L'animateur doit se familiariser avec les chapitres suivants de l'analyse littéraire, en se concentrant sur leur contexte national :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• Introduction. L'importance du placement en famille d'accueil, avec un accent particulier sur son rôle pour les enfants non accompagnés et séparés.</i> <i>• Cadre juridique et institutionnel du placement familial</i> <i>• Approcher les familles d'accueil candidates et communiquer avec elles</i> <i>• Approcher les enfants et communiquer avec eux</i>

	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégies de recrutement
Documents à distribuer	<p>Team:</p> <p>Why Why are you creating this announcement? Identify your objectives.</p> <p>Who Who are you trying to reach? Be specific. Think about your audience in terms of demographics, geographics psychographics etc</p> <p>Where Where are you going to advertise your announcement? There are several options available – television, radio, print, digital, outdoor, and more. The objectives you identified in your 'Why' will help you determine which channel to use. You should also think about your audience and the best place to reach them. (Obs: For this particular activity we will focus on print & digital)</p> <p>What What is your announcement going to look like? You will need to think about the text information and also about the visual accompanying it.</p> <p>When When - define a timeline for your announcement. If you use digital channels like social media take into consideration the best times when your audience will be online.</p> <p><small>Funded by the European Union. Views and opinions expressed are however those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union or the European Education and Culture Executive Agency (EACEA). Neither the European Union nor EACEA can be held responsible for them.</small></p>
Adaptations à l'environnement en ligne	<i>L'activité peut être réalisée en ligne à l'aide d'un document Word et d'un logiciel gratuit comme Canva ou Paint.</i>
Références	<i>Ajoutez la référence de l'activité si elle est adaptée d'un manuel/programme existant.</i>
Ressources	https://studioel.co.uk/work/orkney-islands-council

3.3 Plan de communication

Titre de l'activité	Plan de communication
La durée	30 minutes
Objectifs d'apprentissage	À l'issue de cette activité, les apprenants seront en mesure d'élaborer un plan de communication et d'appliquer les activités de diffusion prévues conformément à ce plan.
Matériaux	Outil imprimé ou fichier Excel partagé
Instructions	Formez des groupes de 3/4 personnes et demandez-leur de remplir cette feuille. L'idée est de faire un brainstorming sur le type d'information que l'équipe souhaite communiquer à son public (par exemple, une session de sensibilisation pour diffuser la mesure relative au placement en famille d'accueil dans la communauté). Ensuite, le groupe doit désigner une personne qui sera responsable de cette action de diffusion/communication, identifier le public que ce produit doit atteindre, établir la fréquence de diffusion ainsi que le type de communication qui sera utilisé. L'outil comporte également une partie "observation", où chacun peut inscrire des informations supplémentaires. Expliquez que cet outil peut être utilisé comme un fichier partagé en ligne ou sur papier pour planifier les activités et fournir une stratégie standardisée pour planifier à l'avance ce que les praticiens souhaitent communiquer de manière à attirer plus de personnes désireuses d'accueillir des enfants. Chaque groupe doit avoir un plan d'au moins trois résultats. Demandez à un membre du groupe de présenter son plan.
Conseils pour les animateurs	<p>Laissez aux participants le temps de faire un brainstorming, de rédiger leur plan sur l'outil imprimé et de présenter leur plan au reste du groupe. Comparez les résultats et résumez les idées générées.</p> <p>L'animateur doit se familiariser avec les chapitres suivants de l'analyse littéraire, en se concentrant sur le contexte national :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction. L'importance du placement en famille d'accueil, avec un accent sur son rôle pour les enfants non accompagnés et séparés. • Cadre juridique et institutionnel du placement familial • Approche et communication avec les familles d'accueil candidates • Approcher les enfants et communiquer avec eux • Stratégies de recrutement

Documents à distribuer	<p style="text-align: center;">Communication Plan</p>  <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 16.6%;">Deliverable <small>(document, awareness workshop, training session)</small></th> <th style="width: 16.6%;">Responsible <small>(Person in charge, role or responsibility for communication/awareness)</small></th> <th style="width: 16.6%;">Target Audience <small>(Individuals, schools, foster care families, responsible entities for foster care)</small></th> <th style="width: 16.6%;">Type of communication <small>(post on social media, in person meeting, email)</small></th> <th style="width: 16.6%;">Frequency of Communication <small>(Months, months, years)</small></th> <th style="width: 16.6%;">Observations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table> <p style="font-size: small;">  Project Number: 2021-1-AT01-KA220-ADU-00028152  Co-funded by the Erasmus+ Programme of the European Union </p>	Deliverable <small>(document, awareness workshop, training session)</small>	Responsible <small>(Person in charge, role or responsibility for communication/awareness)</small>	Target Audience <small>(Individuals, schools, foster care families, responsible entities for foster care)</small>	Type of communication <small>(post on social media, in person meeting, email)</small>	Frequency of Communication <small>(Months, months, years)</small>	Observations																								
Deliverable <small>(document, awareness workshop, training session)</small>	Responsible <small>(Person in charge, role or responsibility for communication/awareness)</small>	Target Audience <small>(Individuals, schools, foster care families, responsible entities for foster care)</small>	Type of communication <small>(post on social media, in person meeting, email)</small>	Frequency of Communication <small>(Months, months, years)</small>	Observations																										
Adaptations à l'environnement en ligne	<p><i>Cette activité peut être réalisée en ligne dans un fichier Excel partagé (ou dans un autre endroit où il est possible de dessiner un tableau).</i></p>																														
Références	<p><i>Outil adapté de l'initiative Schools&Solutions (2020) - IO3 : Guide pour la mise en œuvre d'un centre scolaire réparateur et d'un partenariat avec les écoles locales et la communauté.</i></p>																														

Analyse de la littérature sur le système de placement en famille d'accueil et sur les stéréotypes et préjugés concernant les familles d'accueil et les enfants non accompagnés dans le système de placement en famille d'accueil.

Introduction. L'importance du placement en famille d'accueil, en particulier son rôle auprès des enfants non accompagnés et séparés.

Le rôle du placement familial est d'une importance capitale pour les enfants qui ne peuvent pas vivre avec leur famille biologique, car il leur offre un environnement familial sûr, stable et bienveillant qui leur permet de guérir du passé, de grandir dans le calme et de s'épanouir dans l'avenir.

Les raisons pour lesquelles certains enfants ne peuvent pas vivre avec leur famille biologique varient considérablement en fonction des circonstances et des besoins spécifiques des enfants, notamment la maladie ou le décès d'un parent, l'expérience de la violence physique, émotionnelle ou sexuelle ou de la négligence, le fait d'avoir été témoin de violences domestiques ou les problèmes de santé mentale ou de toxicomanie d'un parent.

Le placement en famille d'accueil est également très important pour les enfants en déplacement qui sont séparés de leurs parents. Grâce à lui, les enfants non accompagnés et séparés bénéficient d'un cadre protecteur où l'on ne se contente pas de répondre à leurs besoins fondamentaux, tels que l'hébergement, l'alimentation et les soins de santé. Les familles d'accueil apportent également un soutien émotionnel et un sentiment d'appartenance à ces enfants. En outre, le placement en famille d'accueil garantit la continuité de leur prise en charge. Leur placement en famille d'accueil les aide à maintenir une routine ainsi que des opportunités éducatives et sociales. Il est également important de noter que le placement en famille d'accueil peut faciliter l'intégration des enfants non accompagnés et séparés dans les sociétés dans lesquelles ils vivent, car en faisant partie d'une famille, il est plus facile pour eux d'apprendre la langue, les coutumes et les valeurs.

Bien que les enfants puissent craindre que le placement en famille d'accueil les sépare de leur famille biologique, ce n'est pas le cas. Le placement en famille d'accueil est une solution temporaire. Son but ultime est de réunir les enfants avec leur famille biologique, une fois que les raisons du retrait ont été résolues. Ce n'est que si cela n'est pas possible que le placement en famille d'accueil peut servir de voie d'accès à la solution de prise en charge familiale permanente qu'est l'adoption.

Définitions

Le placement familial est un mode de vie temporaire pour les enfants qui ne peuvent pas vivre avec leur famille biologique pour de multiples raisons, telles que la négligence, la maltraitance ou la maladie des parents (Ferrara, et al., 2013). Il s'agit du placement d'un enfant qui vit dans de telles conditions par une autorité compétente dans un environnement familial autre que le sien, sans modifier les relations juridiques de l'enfant avec sa famille biologique ou son tuteur. Les familles d'accueil sont sélectionnées, qualifiées, agréées et supervisées pour assurer cette prise en charge.

Une caractéristique particulière du placement familial par rapport à d'autres formes d'accueil familial est qu'il vise à assurer le bien-être de l'enfant tout en traitant les problèmes qui ont conduit à son placement en famille d'accueil (Ross, 1981, p. 905). Le placement familial est censé être une solution temporaire. Son objectif ultime est la réunification de l'enfant avec sa famille biologique, une fois que les raisons du retrait ont été résolues (Katz, 1971, p. 283). Ce n'est que si cela n'est pas possible que le placement familial peut conduire à l'adoption de l'enfant, c'est-à-dire au placement permanent de l'enfant dans la famille d'accueil.

Les enfants en déplacement qui vivent dans un pays différent du leur sans être pris en charge par leurs parents peuvent bénéficier d'un soutien important grâce à leur placement en famille d'accueil. Il peut s'agir soit d'"enfants séparés", c'est-à-dire d'enfants qui sont séparés d'un précédent responsable légal ou coutumier, mais qui peuvent néanmoins être accompagnés par un autre parent, soit d'"enfants non accompagnés", c'est-à-dire d'enfants qui ne sont pas pris en charge par un autre parent ou par un adulte qui, en vertu de la loi ou de la coutume, est chargé de le faire (Assemblée générale des Nations unies, 2010, p. 6).

Statistiques sur les enfants placés en famille d'accueil par rapport aux enfants placés en institution et évolution de ces chiffres

Statistiques de l'UE

Autriche

En décembre 2021, plus de 12 500 enfants et adolescents autrichiens ne vivaient pas avec leurs parents biologiques. Environ 5 000 d'entre eux vivent dans des familles d'accueil, tandis que les autres se trouvent dans des communautés résidentielles, des villages d'enfants, des foyers ou des centres de crise gérés par les services de protection de l'enfance et de la jeunesse (Wiener Zeitung, 2021).

Quantité			Pourcentage %	
Total	Logements résidentiels	Accueil familial	Logements résidentiels	Accueil familial
12678	7762	5061	60,5	39,5

République tchèque

Comme d'autres pays partenaires, la République tchèque donne la priorité à la possibilité de placer l'enfant dans une famille d'accueil plutôt qu'en institution, chaque fois que cela est possible. Un acte juridique (n° 363/2021) a été adopté, autorisant le placement d'un enfant de moins de trois ans en institution jusqu'au 12/2023. Conformément à cette intention, un vaste réseau d'organisations de soutien a été créé pour aider activement les familles qui ont opté pour le placement en famille d'accueil. Les données statistiques nationales sont présentées comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total du placement en famille d'accueil (nouveaux arrivants cette année-là)	10922 (1892)	11362 (1935)	11643 (1767)	11931 (1722)	12094 (1564)	12351 (1656)
Placement temporaire en famille d'accueil	692	730	671	703	616	665
Soins résidentiels total	6593	6677	6527	6799	6436	6173

France

Selon la mission URM du ministère de la Justice, en 2020, on compte 9 501 mineurs confiés aux conseils départementaux sur décision de l'autorité judiciaire en 2020, contre 16 760 en 2019, soit une baisse de 43%. Parmi ces MNA, très peu demandent une protection par le biais de l'asile. En 2019, seuls 755 MNA étaient demandeurs d'asile.

Grèce

Selon les dernières données de 10/2021 relatives au placement en famille d'accueil et à l'adoption téléchargées dans le système d'information www.any.net.gr, il y a actuellement 1 505 mineurs vivant dans des foyers, dont 589 sont éligibles pour un placement en famille d'accueil. 447 placements en famille d'accueil ont été réalisés (au 7/2020) et 274 demandes de placement en famille d'accueil ont été déposées (jusqu'au 4/1/22).

Italie

En 2019, 708 enfants sont entrés dans le placement familial préadoptif en Italie. Entre 2010 et 2019, le plus grand nombre de mineurs en phase préadoptive a été enregistré en 2013, lorsque 1 126 nourrissons ont été assignés à leurs futures familles potentielles. En 2019, 1 239 enfants ont été déclarés adoptables par le tribunal italien des mineurs (Statista, 2021).

Portugal

L'analyse du nombre d'enfants placés en famille d'accueil au cours des dernières années révèle une diminution de 70 % entre 2009 et 2018 (ISS, 2019). Certains auteurs définissent cette phase comme une phase de "régression" de l'évolution du placement familial, en raison du manque de campagnes de sensibilisation, de soutien technique et de formation initiale pour les candidats à l'accueil et les familles d'accueil (Delgado, 2013 ; Magalhães & Batista, 2021). Les chiffres de 2020 montrent qu'un total de 6706 enfants et adolescents ont été placés dans le cadre d'une mesure de protection. Sur ce total, 5787 ont été placés en institution et seulement 202 en famille d'accueil (ce qui représente une croissance de 6 % par rapport à 2019) (Institut de la sécurité sociale, 2018 ; 2020).

Roumanie

Le nombre d'enfants placés dans des centres d'accueil a diminué ces dernières années, comme le montre un aperçu entre 2017 et 2019.

2017	2018	2019
18,197	17,096	15,572

Toutefois, une proportion relativement importante d'enfants en danger est placée dans des familles d'accueil et un nombre plus restreint dans des institutions/résidences.

Nombre de 09/2021

<i>Enfants en famille d'accueil soins</i>	32.700 (dont 17.177 en familles d'accueil et 11.267 en familles éloignées). à la famille élargie)
<i>Enfants en institution</i>	13.097

Réalités des pays partenaires

Autriche

En Autriche, l'accent est mis sur le fait que l'objectif premier de la prise en charge extrafamiliale est le retour de l'enfant dans sa famille d'origine dès que la situation parentale s'améliore. Par conséquent, les parents nourriciers doivent être prêts à se séparer à nouveau de l'enfant. Toutefois, si cela est dans l'intérêt supérieur de l'enfant, si une relation parent-enfant a été établie ou si un retour dans la famille d'origine n'est plus possible, les parents d'accueil peuvent également demander la garde complète ou chercher à adopter l'enfant. La garde des mineurs non accompagnés demandeurs d'asile et non demandeurs d'asile obéit à des règles spécifiques : Si un mineur dont les parents sont inconnus est trouvé sur le territoire fédéral, l'agence de protection de l'enfance et de la jeunesse en assume la garde (§ 207 ABGB). Comme l'a précisé la Cour suprême autrichienne dans sa décision du 19 octobre 2005, ce principe s'applique à tous les mineurs, quel que soit leur âge et sans distinction entre les ressortissants autrichiens et étrangers. Or, les adolescents âgés de 14 à 18 ans qui arrivent en Autriche sans parents, ni tuteurs, sont actuellement largement livrés à eux-mêmes. En règle générale, ils ne sont pas accompagnés lors de leur interrogatoire par la police, de la décision de demander ou non l'asile, des examens médicaux et de tout autre examen, y compris le diagnostic de l'âge. Seuls leur hébergement dans un foyer de base et leur représentation juridique dans la procédure d'asile sont garantis. Le service d'aide à l'enfance et à la jeunesse n'intervient que lorsque les jeunes sont admis dans la procédure d'asile. Cela peut prendre plusieurs semaines ou plusieurs mois. En Autriche, les mineurs non accompagnés deviennent capables de contracter lorsqu'ils atteignent l'âge de la majorité (18 ans) et n'ont plus droit à la garde. En outre, ils doivent quitter les centres de soins spéciaux pour mineurs non accompagnés.

Grèce

Les statistiques et les données sur le placement familial en Grèce sont disponibles sur la plateforme ouverte qui permet à tous les citoyens d'accéder aux informations sur les questions relatives aux enfants du ministère du travail et des affaires sociales, www.paidi.gov.gr. Les données qui y sont publiées tous les trois mois sont extraites du système d'information sur le placement familial et l'adoption, www.anynet.gr. Anynet comprend toutes les informations et les actions requises pour l'adoption et le placement familial. Le Centre national de solidarité sociale est responsable de l'organisation et de la présentation des données. Il convient de noter que les données disponibles concernent le placement familial et l'adoption en général. Jusqu'à présent, il n'existe pas de données distinctes pour les enfants non accompagnés et séparés.

Selon les dernières données (04.04.2023), 1 377 mineurs vivent actuellement dans des unités de protection de l'enfance (Centre national de solidarité sociale, 2023, p. 3). En ce qui concerne les placements en famille d'accueil et les adoptions réalisés, depuis le début de la proposition électronique de connexion (c'est-à-dire le 01.07.2020) jusqu'au 03.10.2021, 419 placements en famille d'accueil et 386 adoptions ont eu lieu (Centre national de solidarité sociale, 2021, p. 6). Du 04.10.2021 au 04.04.2023, 134 placements en famille d'accueil et 243 adoptions ont eu lieu (Centre national de solidarité sociale, 2023, p. 6). Comme on peut le déduire de ce qui précède, il y a une diminution notable des deux types de prise en charge familiale, même si la deuxième période est plus longue de trois mois.

En ce qui concerne les placements en famille d'accueil et les adoptions en cours, les demandes de placement en famille d'accueil (414) sont remarquablement inférieures à celles d'adoption (2.598) (Centre national de solidarité sociale, 2023, p. 8). Cette différence importante souligne le fait que la majorité des parents candidats préfèrent l'adoption, en raison de son caractère permanent. Parallèlement, les mineurs en cours de placement familial (590) sont beaucoup plus nombreux que ceux qui sont en cours d'adoption (144) (Centre national de la solidarité sociale, 2023, p. 4). Compte tenu des faits ci-dessus, on observe une disjonction entre les mineurs en cours d'accueil et les candidats parents d'accueil, c'est-à-dire qu'il n'y a pas beaucoup de candidats parents alors qu'il y a beaucoup d'enfants en cours d'accueil, et une disjonction inverse entre les mineurs à adopter et les parents potentiels pour eux, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup de candidats parents et pas beaucoup d'enfants en cours d'adoption.

Roumanie

Les données les plus récentes (Ministère de la famille, de la jeunesse et de l'égalité des chances, [statistiques de décembre 2022](#)) sur le nombre d'enfants pris en charge par le système de protection sociale font apparaître une évolution positive significative en termes de placement en famille d'accueil. Le nombre d'enfants (30 400) pris en charge par des accueillants familiaux professionnels (assistants maternels), des parents ou d'autres familles/personnes est visiblement plus élevé que le nombre d'enfants placés en institution (11 629 - publics et privés). En outre, le nombre d'assistants maternels professionnels actifs au cours du dernier mois de 2022 est de 11 542.

Il convient de souligner qu'au niveau national, l'assistance maternelle est la forme la plus importante de soins de type familial dans le système de protection spéciale. Les services d'assistance maternelle sont coordonnés par les directions générales de l'assistance sociale et de la protection de l'enfance sur l'ensemble du territoire.

L'augmentation du nombre d'enfants placés dans des familles résulte de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la protection et la promotion des droits de l'enfant 2014-2020, dont les principes consistent notamment à *"assurer la stabilité, la continuité et la*

complémentarité de la prise en charge personnalisée de chaque enfant et l'importance primordiale de fournir un environnement familial aux enfants relevant du système de protection spéciale" (Stratégie nationale pour la protection et la promotion des droits de l'enfant 2014-2020).

Le long processus de désinstitutionnalisation, qui a débuté dans les années 1990, est également soutenu par la fixation comme objectif prioritaire de la stratégie nationale de la transition continue de la prise en charge institutionnelle des enfants à la prise en charge communautaire.



Fig.1 Evolution du nombre d'enfants dans le système de protection spéciale entre 1997 et le 31 décembre 2022

(Source : https://www.mmuncii.ro/j33/images/buletin_statistic/copil_2022.pdf. La ligne orange indique la tendance générale à la baisse des services résidentiels institutionnels publics et privés de la fin 1997 à 2022).

Une série d'objectifs sont alignés sur cet objectif principal, répartis selon les niveaux suivants : accroître l'efficacité et l'efficience du système actuel de services de soins de type familial, interdire le placement en institution des enfants en bas âge, développer des services alternatifs au placement en institution, développer les aptitudes à la vie autonome des enfants afin de les préparer à quitter le système de protection spéciale.

Pour souligner la différence entre les chiffres de l'évolution positive de la politique de désinstitutionnalisation et la figure 1 ci-dessus, nous mentionnons 22 798 enfants institutionnalisés en 2013 (Ministère du travail et de la solidarité sociale, [données statistiques 2022](#)) qui ont diminué à 11 629 à la fin de l'année 2022.

Un autre aspect important qui a contribué à la diminution du nombre d'enfants dans le système de protection spéciale est le développement de services visant à prévenir la séparation des enfants de leurs parents, tels que les centres de jour, les centres de réadaptation et les centres de conseil.

Portugal

L'analyse du nombre d'enfants placés en famille d'accueil au cours des dernières années révèle une diminution de 70 % entre 2009 et 2018 (ISS, 2019). Certains auteurs définissent cette phase comme une phase de "régression" de l'évolution du placement familial en raison du manque de campagnes de sensibilisation, de soutien technique et de formation initiale pour les candidats à l'accueil et les familles d'accueil (Delgado, 2013 ; Magalhães & Batista, 2021). En 2017, sur les 7 553 enfants placés, seuls 246 étaient dans des familles d'accueil. En outre, il convient de noter que seuls 18 des 885 enfants de moins de six ans se trouvaient dans des familles d'accueil, ce qui ne représente que 2 % de ce groupe d'âge. Malgré une réduction de près de 25 % du nombre total d'enfants bénéficiant de mesures de protection, le placement en institution a augmenté de 91 % à 97 %, alors que le placement en famille d'accueil est passé de 9 % à 3 %. Les chiffres de 2020 montrent qu'un total de 6706 enfants et adolescents ont été placés sous une forme ou une autre de mesure de protection. Sur ce total, 5787 ont été placés en institution, et seulement 202 ont été placés en famille d'accueil (soit une croissance de 6 % par rapport à 2019) (Institut de la sécurité sociale, 2018 ; 2020).

France

D'une manière générale, en France, l'accueil familial est stigmatisé, que ce soit pour les enfants placés ou pour les familles d'accueil. Les enfants placés font souvent l'objet d'une stigmatisation permanente, négative et démoralisante. Ils sont souvent victimes de stéréotypes : on les dit grossiers, turbulents, sans avenir, perdus d'avance et incapables d'obtenir de bons résultats à l'école (Viala, 2019). Ces préjugés - auxquels les enfants sont confrontés à l'école et dans leur vie quotidienne - ne reflètent pas la réalité, peuvent entraver leur intégration et sont synonymes de souffrance pour de nombreux enfants placés.

Les familles d'accueil font également l'objet de nombreux clichés : elles sont perçues comme cruelles, trop strictes et maltraitantes, notamment parce que les médias véhiculent une image négative et répandue de la profession d'accueillant familial en France. Si certaines familles d'accueil correspondent malheureusement à ce cliché, la majorité des enfants sont bien accueillis et bénéficient d'une bonne protection et d'une vie équilibrée.

La réalité des accueillants familiaux en France est principalement un manque d'intérêt pour la profession, qui n'est pas assez valorisée. Il y a un réel manque de reconnaissance de la profession, qui perd sa motivation à exercer. Les assistants familiaux (famille d'accueil) se sentent délaissés par l'État et par les organismes qui sont censés les encadrer et qui parfois ne se présentent pas aux visites créées pour soutenir les accueillants familiaux dans leur travail. De même, il est difficile de recruter des accueillants familiaux, car il s'agit d'une profession précaire : leur salaire ne suffit parfois pas à couvrir les besoins

de l'enfant. Enfin, une grande partie des familles d'accueil sont âgées - la moyenne d'âge dans la profession est de 55 ans - ce qui est préoccupant pour l'avenir de la profession (Landreau, 2021). Très peu de jeunes sont attirés par cette profession qui connaît une véritable crise des vocations. La crise de Covid-19 a également entraîné des démissions, car les difficultés professionnelles se sont accrues : l'enfermement a provoqué du stress chez les enfants accueillis et a augmenté certains troubles du comportement, ce qui a conduit certains professionnels à démissionner (Illy, 2021).

Les mineurs non accompagnés ne sont pas non plus à l'abri des stéréotypes et font l'objet de nombreux préjugés. Ils sont considérés comme étant en échec scolaire, en difficulté d'intégration dans le pays d'accueil et délinquants. En fait, ils sont surtout associés à la délinquance, ce qui, dans certains discours politiques, conduit à des prises de position radicales qui les stigmatisent. Le 1er octobre 2020, l'agence des Nations Unies pour l'enfance, l'*UNICEF*, a dénoncé la stigmatisation des mineurs non accompagnés en France (Ouest France, 2020). En cause : la surmédiatisation de certaines violences, conduisant à des amalgames stigmatisant de plus en plus de mineurs isolés. La situation des mineurs isolés est également particulièrement critiquée pour la manière dont ils sont traités par les autorités. A leur arrivée en France, les mineurs isolés font l'objet d'une évaluation de leur minorité par la préfecture. Pendant cette évaluation, qui est censée durer 5 jours, les mineurs sont hébergés dans des hôtels, ce qui leur permet d'être mis à l'abri pendant une courte période. Cependant, il s'avère que les équipes d'évaluation sont très occupées, ce qui retarde la procédure. En 2017, la procédure a duré en moyenne 40 jours, soit 40 jours pendant lesquels ils sont livrés à eux-mêmes et ne reçoivent aucun soutien (Duclos-Grisier et al., 2023).

Enfin, la situation de l'accueil des mineurs isolés en France est particulière dans la mesure où ils sont très régulièrement orientés vers les structures de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) telles que les *Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)* ou les foyers de l'enfance. Peu de mesures sont prises pour que les mineurs non accompagnés soient orientés vers des familles d'accueil désignées par le gouvernement. Pour remédier à cette situation, plusieurs associations ont encouragé la création de "familles solidaires", c'est-à-dire de familles qui accueillent gratuitement des mineurs non accompagnés, sans le soutien du Département. Cependant, le conflit en Ukraine depuis 2022 a eu un impact sur l'accueil solidaire en France. Par exemple, la ville de Lille a fait appel à tous les réseaux de familles solidaires et aux familles mandatées par le Département pour accueillir des Ukrainiens. Résultat : ils étaient tous saturés et les mineurs isolés n'ont pas pu en bénéficier.

République tchèque

En République tchèque, le système de placement familial joue un rôle essentiel en apportant un soutien et des soins aux enfants qui ne peuvent pas vivre avec leur famille biologique. Il vise à assurer leur bien-être, leur sécurité et leur développement général.

Toutefois, comme dans de nombreux pays, le placement familial n'est pas à l'abri des stéréotypes et du risque d'intimidation fondé sur ces stéréotypes.

Les stéréotypes entourant le placement en famille d'accueil peuvent découler de diverses idées fausses et d'un manque de sensibilisation. Certaines personnes peuvent percevoir les enfants placés comme des individus perturbés ou endommagés, perpétuant ainsi les étiquettes négatives et la stigmatisation. Ces stéréotypes peuvent conduire à des brimades ou à l'exclusion, ce qui fait qu'il est difficile pour les enfants placés de se sentir acceptés et intégrés dans leur communauté.

Les brimades fondées sur les stéréotypes du placement familial peuvent prendre diverses formes. Il peut s'agir d'insultes verbales, d'isolement social ou même d'agressions physiques. Les enfants placés en famille d'accueil peuvent être confrontés à des difficultés supplémentaires pour faire face à ces situations, car ils doivent déjà faire face au stress émotionnel lié à la séparation d'avec leur famille biologique. Tout comme les enfants victimes de brimades, leurs parents sont également confrontés à une crise s'ils apprennent qu'il y a eu des brimades et que celles-ci commencent à être gérées. Pour résoudre ce problème, il est essentiel de promouvoir l'éducation et la sensibilisation au placement en famille d'accueil dans la société tchèque. En dissipant les idées fausses et en favorisant la compréhension, nous pouvons réduire la prévalence des stéréotypes et, par conséquent, diminuer les brimades fondées sur ces stéréotypes.

La situation des enfants victimes de brimades et de leurs familles peut être très difficile, notamment en raison du manque de compréhension et de soutien de la part des enseignants et des travailleurs sociaux. Les parents d'enfants victimes de brimades se sentent souvent impuissants et s'accusent de la situation de leur enfant (Markéta Švamberk Šauerová, 2023).

Italie

En Italie, les placements extrafamiliaux sont régis par la loi 184/1983, telle que modifiée. Il existe trois principaux types de placement pour les enfants qui ont besoin d'une prise en charge temporaire en dehors de leur famille : les foyers pour enfants (petits services résidentiels avec des soignants professionnels, principalement des travailleurs sociaux et des pédagogues sociaux) ; les familles d'accueil non professionnelles (familles ou personnes seules qui s'occupent d'un enfant à leur domicile, sans être directement rémunérées par le système de protection sociale mais avec une certaine aide au revenu) ; et les familles d'accueil professionnelles (familles dont l'un des parents ou les deux sont rémunérés en tant que soignants professionnels, généralement employés par une organisation bénévole). En général, les principales caractéristiques du placement familial sont la temporalité, le maintien des relations avec la famille d'origine et la prévision du retour du mineur dans sa famille d'origine. Contrairement à l'adoption légale, qui est un engagement à vie, le placement en famille d'accueil est limité à une période de 24 mois

maximum, avec la possibilité d'une prolongation de 24 mois sur ordre d'un juge ; et idéalement, le contact avec la famille d'origine de l'enfant est maintenu tout au long de la période. En outre, la loi dispose qu'au 31 décembre 2006, aucun mineur ne pourra être placé dans une institution, la préférence étant donnée au placement en famille d'accueil ou, comme option secondaire, au placement dans une communauté de type familial (Ciampa et al., 2014). Les mineurs non accompagnés sont confrontés à des risques particuliers : Ces enfants - qui n'ont aucun moyen de subsistance - sont presque fatalement poussés dans les bras d'organisations, de criminels actifs dans la traite des êtres humains ou d'autres formes d'exploitation. Données statistiques : En 2019, 708 enfants sont entrés dans un foyer d'accueil en préadoption en Italie. Entre 2010 et 2019, le plus grand nombre de mineurs en phase préadoptive a été enregistré en 2013, lorsque 1 126 enfants ont été confiés à leur future famille potentielle (Statista, 2021). En 2019, 1 239 enfants ont été déclarés adoptables par le Tribunal des mineurs italien. Les raisons qui poussent les personnes à demander un placement en famille d'accueil sont nombreuses et variées : par exemple, une première motivation peut être humanitaire, c'est-à-dire aider un mineur et sa famille en difficulté, tout en sachant que le mineur pourra toutefois retourner dans sa famille lorsque les parents retrouveront leurs capacités et que la situation inconfortable sera résolue. Une autre motivation peut être la volonté d'éduquer ses enfants pour leur faire comprendre qu'il est juste d'aider les autres. Les émotions impliquées dans ces cas sont fortes et peuvent être positives ou négatives.

Stéréotypes et préjugés sur le placement familial, les familles d'accueil et les enfants non accompagnés et séparés, et leur impact sur le processus de recrutement.

De nombreuses personnes connaissent mal le phénomène du placement familial, ce qui engendre de nombreux préjugés chez ces personnes, comme l'ont montré la quasi-totalité des groupes de discussion organisés dans les pays partenaires. Les préjugés, les faux mythes et les croyances autour de l'accueil familial sont nombreux et différents. Ils résultent d'un manque de connaissance du sujet, de l'héritage culturel, du contexte et de la difficulté pour beaucoup de concevoir la parentalité sans lien avec la possession d'un enfant. Cela conduit certaines personnes à porter des jugements préconçus, tels que "Que fera-t-il lorsque l'enfant retournera définitivement dans sa famille d'origine ?" ou "L'enfant ne sera jamais vraiment le sien ; qui l'oblige à le faire ? L'accueillant familial ne pratique pas l'accueil par désir de posséder mais par désir d'apporter amour et aide à un enfant et à sa famille, sachant par ailleurs que la fin de l'accueil ne signifie nullement la fin de la relation avec l'enfant ou sa famille, relation qui, lorsqu'elle se forme et se consolide, comme toute relation affective, ne se termine pas avec l'interruption d'un engagement légal. Parmi les préjugés et les faux mythes les plus répandus sur le

placement familial, il a été possible de recueillir les affirmations suivantes :

- *La famille d'origine interviendra certainement dans le développement de l'enfant*
Les relations avec la famille d'origine sont planifiées ou non et toujours médiatisées par les services sociaux. Leur organisation dépend du motif de l'accueil, consensuel ou judiciaire, en fonction des difficultés de la famille d'origine à élever l'enfant. Certes, les relations avec la famille naturelle peuvent être éprouvantes. Cependant, il existe aussi une possibilité de coopération positive basée sur un intérêt commun pour l'enfant, parfois même des amitiés personnelles.
- *Les enfants placés en famille d'accueil sont toujours issus de situations familiales dramatiques*
Lorsque l'on pense à l'accueil familial, on imagine généralement de graves carences parentales, voire de la maltraitance, alors qu'en réalité, les situations difficiles des familles sont diverses. Par exemple, une famille peut être confrontée à un problème médical important et ne pas avoir le temps de s'occuper pleinement d'un enfant. Des problèmes d'organisation peuvent se poser pour les familles nombreuses ne comptant qu'un seul parent. Les problèmes professionnels peuvent conduire les parents à des absences prolongées ou à des deuils soudains qui perturbent la routine. Ce ne sont pas toujours des relations conflictuelles ou dramatiques qui sont à l'origine de la nécessité de mettre en place un projet de placement familial pour un enfant.
- *Pour devenir accueillant familial, vous devez disposer d'un certain revenu*
La cohérence économique-patrimoniale des bénéficiaires n'entre pas dans les critères de sélection du candidat. La possession d'une stabilité économique suffisante contribue à l'exercice serein du rôle auquel les aidants sont appelés.
- *La garde n'est pas adaptée aux enfants biologiques*
S'il est bien préparé et accompagné, l'accueil familial représente une grande expérience de croissance et d'enrichissement pour les enfants des parents d'accueil. Faire l'expérience de la solidarité, de l'engagement et du partage envers les jeunes de son âge qui vivent des situations difficiles peut les ouvrir à une plus grande conscience de la valeur, de la responsabilité et de la proximité de la famille. Prendre de petits engagements de soins ou d'intimité peut contribuer à leur maturation psycho-émotionnelle.
- *Je veux être placé(e) en famille d'accueil, mais je suis célibataire.*

Les cohabitants célibataires peuvent effectuer tout type d'accueil, à temps plein, à temps partiel, d'urgence, etc. Les couples mariés, quant à eux, doivent suivre le cours préparatoire auprès des services sociaux locaux, et une fois qu'ils sont éligibles, ils ont leur partenaire. Par conséquent, la seule exigence réelle établie par la loi est celle de l'âge de la majorité.

- *Si vous placez un enfant dans une famille d'accueil, on vous le retirera tôt ou tard.*
Les projets d'accueil peuvent avoir une durée variable : quelques mois, quelques années ou, dans certains cas, ne pas avoir de terme, se configurant comme des accueils définitifs jusqu'à ce que l'autonomie du mineur accueilli soit atteinte. Naturellement, au cours des entretiens de connaissance et des réunions préparatoires, il sera possible d'établir, avec l'aide des opérateurs, le projet dans lequel on se sent le plus disposé à s'engager.

- *Mieux vaut accueillir un enfant qu'un adolescent*
En ce sens, la conviction semble persister que le placement en famille d'accueil est délicat si les enfants sont petits ; s'ils sont plus âgés, la Communauté se porte bien. Or, non seulement les enfants et les jeunes âgés de zéro à 18 ans peuvent être placés en famille d'accueil, mais les préadolescents et les adolescents constituent un groupe relativement important qui a grand besoin de personnes prêtes à l'accueillir. Mais les préadolescents et les adolescents constituent un groupe relativement important qui a grand besoin de personnes prêtes à les accompagner vers l'âge adulte dans une période très délicate et vitale de la vie.

- *Si le placement en famille d'accueil ne doit être qu'une expérience passagère, autant que le mineur reste dans la Communauté*
Les communautés sont essentielles pour la protection et l'aide aux enfants et aux adolescents, mais le fait de rester dans un environnement familial, même pour une durée limitée, est généralement une meilleure solution pour eux. La famille peut assurer une excellente continuité et spécificité dans la prise en charge du mineur, en lui offrant un lieu "chaleureux" et accueillant aussi longtemps qu'il en a besoin. Nous savons qu'il est essentiel pour chaque enfant de pouvoir avoir des relations privilégiées qui lui permettent de se sentir "spécial et unique" pour quelqu'un.

Cadre juridique et institutionnel du placement familial

Cadre juridique des pays partenaires

Autriche

Le développement du droit des parents et des enfants en Autriche a commencé avec l'introduction du code civil autrichien en 1811. À l'heure actuelle, l'adoption est régie par les articles 191 à 203 du code civil autrichien, qui définit les conditions d'adoption : *"L'adoption d'un enfant mineur est accordée si elle sert le bien-être de l'enfant et si une relation [entre l'enfant et ses parents adoptifs] a été établie ou devrait l'être" (article 194 du code civil autrichien).*

Les tâches de l'agence de protection de l'enfance et de la jeunesse sont multiples. En ce qui concerne le placement en famille d'accueil, elles comprennent Sélection, préparation et assistance - Le placement d'un enfant de moins de 16 ans dans une famille d'accueil doit être préparé de manière appropriée en fonction de son importance pour le développement du mineur. Outre la sélection responsable des parents nourriciers et la médiation des contacts avec l'enfant placé, les services de protection de la jeunesse ont pour tâche de fournir aux parents nourriciers (accueillants familiaux) une formation et une assistance en matière de formation continue et de conseil, ainsi qu'à l'enfant placé et à sa famille d'origine. Comme dans le cas de l'adoption, l'aptitude des candidats est vérifiée (capacité à élever un enfant, capacité à faire face au stress, état de santé, conditions de vie et de revenus, etc.) L'autorisation de placement en famille d'accueil est toujours délivrée pour un enfant déterminé. Il n'y a pas d'âge minimum officiel pour les parents d'accueil, mais une certaine expérience de la vie et de la relation avec les enfants est requise. Idéalement, la différence d'âge entre l'enfant et les parents d'accueil ne devrait pas dépasser 40 ans. Les célibataires peuvent également accueillir des enfants en famille d'accueil s'ils sont aptes à le faire. Dans certains États fédéraux, il est possible d'être employé en tant que parent d'accueil sous certaines conditions. Cela implique une formation complémentaire, des conseils, une sécurité sociale (pension, assurance maladie, accident et chômage) et un salaire légèrement supérieur au seuil de rémunération marginale.

Allocation de placement familial - La législation provinciale régleme nte l'allocation de placement familial que les parents d'accueil reçoivent lors de leur demande afin d'alléger les charges liées au placement familial. Les conditions locales et les coûts d'entretien doivent être pris en compte.

Communication avec les autorités : Les bureaux susmentionnés de l'Agence de protection de l'enfance et de la jeunesse et la personne de contact respective au niveau municipal ou régional peuvent être contactés pour toute question ou difficulté. En outre, des visites à domicile ou des réunions sont régulièrement organisées, au moins une fois par an, avec

les personnes de contact de l'autorité locale compétente. Les parents d'accueil ou les personnes qui souhaitent le devenir peuvent également se tourner vers les cycles de parents d'accueil proposés, par exemple, par les centres parents-enfants ou les municipalités dans toute l'Autriche pour échanger des expériences, obtenir de l'aide, etc.

En Autriche, les droits généraux des enfants établis par la loi sont appliqués. Il s'agit notamment des droits suivants :

- *Droits d'audition.* À partir de l'âge de dix ans, les enfants doivent être entendus par le tribunal dans les procédures relatives à la garde ou aux droits de visite. Les enfants plus jeunes doivent également être interrogés dans la mesure du possible, ce qui peut être fait par le tribunal, un expert ou l'assistance du tribunal de la famille. La volonté de l'enfant devient de plus en plus importante en fonction de son âge. En cas de doute, l'intérêt supérieur de l'enfant prime sur la volonté. En principe, plus l'enfant est âgé, plus ses souhaits ont des chances d'être respectés.
- *Droit de requête.* À partir de l'âge de 14 ans, les enfants ont le droit de déposer des requêtes au tribunal de manière indépendante, c'est-à-dire sans l'intervention d'un parent, dans les procédures relatives à la garde ou aux droits de visite.
- *Défenseur des enfants.* Dans les procédures concernant la garde ou les droits de visite, le tribunal peut désigner un défenseur des enfants. Un défenseur des enfants est un accompagnateur psychosocial formé pour les enfants jusqu'à 14 ans. Il a pour mission d'informer l'enfant sur la procédure et de veiller à ce que sa volonté soit entendue et prise en compte par le tribunal. Il ne peut divulguer le contenu des conversations aux parents ou au tribunal qu'avec le consentement de l'enfant.

Grèce

En Grèce, le placement familial est réglementé par les articles 1655-1665 du Code civil, ainsi que par la loi 4538/2018, intitulée : "Mesures pour la promotion du placement familial et de l'adoption et autres dispositions" (Journal officiel A' 85, 2018). En outre, la décision ministérielle 4489/11.10.2019 fait référence à la formation que les futurs parents d'accueil doivent suivre (Poulopoulos, et al., 2019).

Pour que les candidats parents d'accueil soient considérés comme aptes, ils doivent remplir les conditions suivantes : a. avoir plus de 25 ans mais pas plus de 75 ans, alors que la différence d'âge minimale entre l'enfant et le parent est de 18 ans et maximale de 60 ans, b. les parents d'accueil doivent être en bonne santé psychologique, intellectuelle et corporelle et ne pas souffrir de maladies contagieuses, c. Les parents d'accueil et ceux qui vivent avec eux ne doivent pas être condamnés définitivement, et aucune poursuite pénale pour les infractions qui donnent lieu à la déchéance de la responsabilité parentale, conformément à l'article 1537 du Code civil grec et à la législation existante sur les stupéfiants et la traite des êtres humains, ne doit être engagée contre eux, d. les parents

d'accueil doivent fournir la preuve qu'ils peuvent couvrir les dépenses de base pour l'alimentation, l'éducation et le traitement médical de l'enfant, e. les parents d'accueil doivent être inscrits au Registre national des parents d'accueil candidats (article 8, paragraphe 2, de la loi n° 4538/2018).

La procédure à suivre pour devenir parent d'accueil se déroule en quatre étapes : a. remplir une demande sur www.anynet.gr et y joindre les documents requis, b. recherche/enquête sociale explorant l'environnement des parents d'accueil potentiels, c. lorsque la recherche sociale est terminée avec succès, les parents d'accueil potentiels suivent une formation qui est la condition préalable à leur inscription au Registre national des parents d'accueil candidats, d. les candidats sont mis en contact avec des enfants qui sont considérés comme aptes à être placés dans cet environnement. Ce contact implique plusieurs réunions, toujours sous la responsabilité de l'unité de protection de l'enfance qui s'occupe de l'enfant. Une équipe pluridisciplinaire composée de scientifiques de l'organe de contrôle de la famille d'accueil et de l'organe de contrôle de l'unité de protection de l'enfance responsable de l'enfant collaborera pour prendre la décision finale.

Il convient de noter que l'une des nouveautés de la loi 4538/2018 est qu'en plus de la famille nucléaire typique, elle mentionne que les personnes aptes à devenir parents d'accueil sont également celles qui ont conclu un partenariat civil (avec ou sans enfants), ou les personnes, célibataires, divorcées ou veuves (avec ou sans enfants), qui peuvent être liées par le sang à l'enfant accueilli (accueil par la parenté).

Il convient également de mentionner que pour chaque mineur inscrit au Registre national des mineurs, dans les 90 jours suivant son placement, un plan de réadaptation familiale individualisé est préparé par le Département de la protection et des soins de l'enfance, qui est responsable de son inscription. Ce plan comprend une proposition motivée pour leur réhabilitation, en tenant compte des besoins individuels et de l'intérêt supérieur de l'enfant. Comme le stipule le code civil grec, en cas de placement familial, *"la relation juridique entre le mineur et sa famille naturelle ou son tuteur et, en particulier, les compétences en matière de soins parentaux ou de tutelle restent inchangées, sauf disposition contraire de la loi"*. L'objectif est le retour de l'enfant dans sa famille biologique.

Roumanie

La législation nationale concernant le système de placement familial et l'assistance maternelle est représentée par la loi n° 272/2004 sur la protection et la promotion des droits de l'enfant, l'ordonnance n° 26/2019 sur l'approbation des normes minimales de qualité pour les services sociaux de type familial pour les enfants dans le système de protection spéciale, l'ordonnance n° 137/2003 sur l'approbation du programme analytique des cours de formation professionnelle pour les assistants maternels professionnels, la décision gouvernementale n° 679/2003 sur les conditions d'obtention

du certificat, les procédures de certification et le statut de l'assistant maternel professionnel.

Selon l'art. 62 de la loi n° 272/2004, le placement d'un enfant est une mesure de protection spéciale, de nature temporaire, qui peut être ordonnée, dans les conditions de cette loi, selon le cas, à : a) une personne ou une famille ; b) un assistant maternel ; c) un service de type résidentiel, tel que visé à l'article 123 (1). (2) et agréés conformément à la loi.

La décision gouvernementale n° 679/2003 relative aux conditions d'obtention du certificat, aux procédures de certification et au statut de l'assistant maternel professionnel (parent d'accueil) définit le rôle de l'assistant maternel professionnel. Ainsi, selon l'article 1, *un assistant maternel professionnel est une personne, agréée conformément aux conditions de cette décision, qui, par le biais des activités exercées à son domicile, assure l'entretien, les soins et l'éducation nécessaires au développement harmonieux des enfants qui lui sont confiés.*

Critères de sélection des assistants maternels :

- Par leur comportement social, leur état de santé et leur profil psychologique, ils garantissent le bon accomplissement des devoirs parentaux dans l'éducation, les soins et l'instruction de leurs enfants ;
- Avoir la pleine capacité de pratiquer ;
- Disposer d'un logement qui réponde aux besoins de préparation des aliments, d'hygiène, d'éducation et de loisirs de leurs utilisateurs, y compris les enfants qui doivent être pris en charge ou confiés à la garde d'un tiers ;
- Ils n'exercent pas d'activités rémunérées ;
- Ils ont participé à des formations organisées par le service public de protection de l'enfance ou par l'institution privée agréée qui procède à l'évaluation en vue de la délivrance du certificat de puériculteur professionnel.

Portugal

Selon la sécurité sociale portugaise (2021), le placement familial a une grande responsabilité dans le développement des enfants et des jeunes concernés. Il est considéré comme une mesure de protection qui consiste à placer l'enfant ou le jeune dans une famille ou une personne qualifiée à cet effet, afin de permettre à l'enfant ou au jeune de s'intégrer dans un environnement familial stable qui lui garantisse une prise en charge adéquate de ses besoins et de son bien-être, ainsi que l'éducation et l'affection nécessaires à son développement intégral. L'objectif est de fournir à l'enfant ou au jeune : les conditions nécessaires à la satisfaction adéquate de ses besoins physiques, psychologiques, affectifs et sociaux ; l'établissement de liens affectifs, sûrs et stables, l'acquisition de compétences pour son développement personnel, social, éducatif et professionnel ; les conditions qui contribuent à la construction de l'identité et à l'intégration de l'enfant ou du jeune ; favoriser l'acquisition ou le renforcement des compétences des pères et mères et/ou des titulaires des responsabilités parentales afin qu'ils puissent les exercer avec qualité dans l'intérêt supérieur de l'enfant ou du jeune. L'application de la mesure de placement familial est privilégiée par rapport au placement en institution, en particulier pour les enfants de moins de six ans (loi 147/99, mise à jour par la loi 26/2018).

Principales lois :

Ordonnance n° 278-A/2020, du 4 décembre - Elle définit les modalités, les conditions et les procédures de candidature, de sélection, de formation, d'évaluation et de reconnaissance des familles d'accueil, ainsi que les modalités des institutions d'encadrement.

Décret-loi n° 139/2019, du 16 septembre - Il établit le système de mise en œuvre de l'accueil familial.

Loi n° 47/2019 du 8 juillet - 1er amendement au régime de mise en œuvre de l'accueil familial, approuvé par le décret-loi n° 11/2008 du 17 janvier, établissant des avantages fiscaux et sociaux pour les familles d'accueil.

Loi n° 23/2017 du 23 mai - 3ème amendement à la loi sur la protection des enfants et des jeunes en danger, approuvée par la loi n° 147/99 du 1er septembre, prolongeant la période de protection jusqu'à 25 ans.

Loi n° 142/2015 du 8 septembre - 2e amendement à la loi sur la protection des enfants et des jeunes en danger, approuvée par la loi n° 147/99 du 1er septembre.

La loi portugaise sur l'asile (loi n° 27/2008, avec des amendements à la loi n° 26/2014 du 5 mai), combinée à la loi sur la protection des enfants et des jeunes en danger (loi n° 147/99 du 1er septembre), garantit un cadre d'accueil spécifique pour les mineurs étrangers non accompagnés bénéficiant d'une protection internationale.

Protocole de recrutement :

Les familles portugaises intéressées s'adressent à l'Institut de la sécurité sociale et, après réception de la manifestation d'intérêt, un entretien d'information est programmé. Il incombe à l'administration des places vacantes, en collaboration avec les institutions cadres, de sélectionner les familles d'accueil les plus appropriées pour l'enfant ou l'adolescent à admettre et d'informer les commissions de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPCJ) ou le tribunal du début de l'admission. L'inscription des familles d'accueil est enregistrée dans une base de données et les structures d'accueil sont responsables de la communication permanente avec les familles.

Sur demande, le centre d'accueil effectue une étude psychosociale de la famille du demandeur. Cet examen permet aux institutions d'analyser si la famille est en mesure de répondre aux besoins des enfants et des adolescents, et de vérifier que les conditions de vie, d'hygiène et de sécurité sont réunies. L'étude psychosociale peut être réalisée au moyen d'entretiens, de visites à la famille, de l'observation de la dynamique familiale et d'autres procédures techniques. À la fin de l'étude, la décision d'accepter ou de rejeter la demande est communiquée : Si la décision est acceptée, un certificat de placement familial est délivré. Si la décision n'est pas acceptée, la famille peut faire appel dans un délai de 10 jours et soumettre à nouveau la demande et de nouveaux documents. (Institut de la sécurité sociale, 2021).

Critères pour devenir parent d'accueil :

- Il faut être âgé de plus de 25 ans ;
- Ne pas être candidat à l'adoption ;
- Ne pas avoir des problèmes de santé physique et mentale, prouvés par une déclaration médicale ;
- Disposer d'un logement adéquat offrant des conditions d'hygiène et de sécurité pour l'accueil des enfants et des jeunes ;
- Doit être apte à être placé en famille d'accueil ;
- Ne pas avoir été inculpé, accusé, condamné ou reconnu coupable par l'autorité judiciaire, même s'il n'a pas encore été jugé, d'un crime contre la vie, l'intégrité physique et la liberté personnelle, ou contre la liberté sexuelle ou l'autodétermination ;
- N'ont pas été empêchés d'exercer leurs responsabilités parentales, ni n'ont vu leur exercice limité, parce qu'ils représentent une menace pour la sécurité, la santé, l'éducation morale et l'instruction de l'enfant.

France

Procédure de recrutement des familles d'accueil

Demande d'agrément

Pour devenir famille d'accueil en France, il faut obtenir un agrément, qu'il faut demander à la mairie de son département. Pour obtenir cet agrément, les candidats doivent être français ou ressortissants de l'*Espace économique européen* (EEE) ou être en possession d'un titre de séjour en cours de validité les autorisant à travailler. Il ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour un délit concernant les enfants. Elles doivent également passer un examen médical pour s'assurer que leur état de santé leur permet de s'occuper d'enfants. Enfin, les conditions d'accueil doivent garantir la sécurité, la santé et le développement des enfants accueillis (physique, intellectuel et affectif) (Service-Public.fr, 2023).

Pour obtenir l'agrément, les candidats remplissent un formulaire de demande sur le site gouvernemental "service-public.fr" et fournissent un certificat médical d'aptitude à la garde d'enfants. De son côté, le conseil consulte un extrait de casier judiciaire de toutes les personnes majeures vivant au domicile où les enfants seront accueillis. Si toutes ces conditions sont remplies, l'agrément est délivré par le département dans un délai de 4 mois à compter de la demande. Pendant ces 4 mois, le dossier du candidat est étudié, un ou plusieurs entretiens sont menés avec le candidat et plusieurs visites à domicile sont effectuées. Les futures familles d'accueil reçoivent la visite d'un psychologue pour évaluer leur aptitude à l'accueil ; elles rencontrent également une assistante sociale, une infirmière ou une puéricultrice (Service-Public.fr, 2023).

Critères d'octroi de l'agrément

Pour vérifier que les conditions d'octroi de l'agrément sont remplies, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou la Protection Maternelle Infantile (PMI) disposent d'une grille de critères composée de deux parties (Article Annexe 4-9 - Code de l'action Sociale Et Des Familles, nd.).

Dans la première partie, les critères se concentrent sur les capacités et les compétences requises pour exercer la profession de famille d'accueil.

Le premier critère mesure les capacités et les qualités personnelles du candidat à accueillir des mineurs ou des jeunes adultes. Il s'agit d'évaluer sa capacité à favoriser le développement physique, affectif, intellectuel et social de l'enfant, ainsi que sa capacité à lui offrir un cadre éducatif cohérent et structuré. Le deuxième critère vérifie la connaissance de la profession, du rôle et des possibilités de l'accueillant familial. Il s'agit notamment de sa capacité à identifier et à assumer ses responsabilités, ainsi que de sa capacité à travailler avec une équipe professionnelle sur le projet de l'accueillant familial. Le troisième critère concerne la maîtrise de la langue française par la famille d'accueil et son aptitude à la communication et au dialogue. La personne qui sollicite l'agrément doit avoir une bonne maîtrise de la langue française pour communiquer avec l'enfant et les professionnels qui s'occupent de lui. Le quatrième critère concerne la disponibilité, la capacité d'adaptation et d'organisation de l'accueillant familial. La capacité du futur

accueillant familial à concilier l'accueil avec son mode de vie familial et à offrir la disponibilité nécessaire à la personne accueillie est prise en compte.

Dans la deuxième partie, les critères portent sur les conditions d'accueil et la sécurité.

Le premier critère porte sur la taille, l'état, l'aménagement, l'organisation et la sécurité de l'espace d'accueil. Il prend en compte le respect des règles d'hygiène, la taille du logement, le nombre de pièces et le nombre de personnes accueillies. La protection des zones dangereuses, la sécurisation des objets dangereux et la prévention des intoxications au monoxyde de carbone sont également contrôlées. Le deuxième critère porte sur le risque de danger dans l'environnement du logement. Le troisième critère est l'existence de moyens de communication pour faire face aux situations d'urgence. Il s'agit non seulement de la disponibilité des moyens de communication, mais aussi de l'affichage des coordonnées des services d'urgence et des services départementaux en charge de l'accueil familial. Le quatrième critère concerne la présence d'animaux dans la maison d'accueil. Le futur accueillant familial doit être conscient des risques et des mesures à adopter pour assurer une cohabitation en toute sécurité avec la personne accueillie, et doit signaler la présence d'animaux susceptibles d'être dangereux. Le cinquième critère concerne les comportements mettant en danger la santé et la sécurité de la personne accueillie et impose donc à toutes les personnes vivant dans le foyer de prendre en compte les comportements susceptibles d'avoir un impact sur son développement. Le sixième et dernier critère concerne les transports et les déplacements. La connaissance et l'application des règles de sécurité en vigueur doivent être prises en compte.

Formation pour les familles d'accueil

Les familles d'accueil doivent suivre un stage d'accueil de 60 heures - dispensé par le Département de leur domicile - dans les deux mois qui suivent l'accueil de leur premier enfant. Par la suite, dans les trois ans qui suivent la signature du premier contrat de travail, la famille d'accueil doit suivre une formation en alternance sur une période de 18 à 24 mois (Service-Public.fr, 2023). Toutefois, si l'un des membres de la famille d'accueil est titulaire d'un diplôme d'auxiliaire de puériculture, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialisé ou de puéricultrice, il est dispensé de toute formation.

La procédure d'accueil des mineurs non accompagnés

Dans un premier temps, lorsqu'une personne se présente comme mineur privé de la protection de sa famille, le service de l'ASE doit organiser un accueil temporaire d'urgence dans un délai maximum de cinq jours. A ce stade, la minorité et l'isolement familial de la personne doivent être évalués. L'évaluation consiste en une évaluation pluridisciplinaire réalisée par les services du Département. Elle prend la forme d'entretiens menés par des professionnels connaissant les parcours migratoires, la géographie politique, la psychologie de l'enfant et le droit des mineurs (Duclos-Grisier et al., 2023). Ces entretiens doivent aborder six points :

- Situation personnelle, pays et région d'origine
- Composition de la famille dans le pays d'origine (identité et âge des parents et de la fratrie), maintien des liens avec la famille depuis l'arrivée en France, présence de membres de la famille en France ou en Europe.
- Conditions de vie dans le pays d'origine (contexte géopolitique, situation économique, localisation actuelle de la famille, niveau d'éducation ou de formation)
- Raisons du départ du pays d'origine et présentation de l'itinéraire migratoire
- Conditions de vie depuis l'arrivée en France
- Projets en termes de scolarisation et de demande d'asile

Une fois toutes ces questions traitées, l'évaluateur transmet le rapport d'évaluation au conseil général. Si le jeune est évalué comme mineur privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille, le procureur de la République ou le juge des enfants peut prononcer une ordonnance de placement provisoire. Le mineur est alors confié à l'ASE et peut être placé dans une famille d'accueil ou dans un foyer pour enfants. Les mineurs non accompagnés sont rarement placés dans des familles et sont le plus souvent orientés vers des foyers de l'aide sociale à l'enfance (Duclos-Grisier et al., 2023).

République tchèque

Procédure de recrutement des familles d'accueil

Contacter le service d'accueil familial

La première chose à faire est de contacter le service d'accueil familial (ou le travailleur de l'OSPOD compétent) de la municipalité ayant une compétence élargie en fonction de votre résidence permanente (vous pouvez également la trouver sous le nom de l'Autorité pour la protection sociale et juridique des enfants - abréviation OSPOD). Vous pouvez utiliser le portail électronique des autorités locales (il vous suffit d'entrer la commune où vous résidez dans la recherche et le système trouvera la commune à compétence élargie - ORP).

Rendez-vous auprès de l'autorité

Nous vous recommandons de prendre rendez-vous par téléphone à l'avance avec l'autorité locale afin que les travailleurs sociaux aient suffisamment de temps pour vous recevoir. Après la première réunion d'information au bureau, il vous sera demandé de remplir une demande et un questionnaire. Vous pouvez également trouver des exemples de ces documents sur le site web de la MLSA.

Preuve de la sécurité des conditions de prise en charge

Le bureau vous indiquera les autres documents que vous devrez fournir. Il peut s'agir de

justificatifs de santé, de revenus, etc. Vous devrez également évaluer les autres personnes vivant dans votre foyer, y compris vos enfants. L'agent de l'OSPOD souhaitera également organiser une visite à domicile. Elle voudra connaître l'agencement de votre maison, la façon dont vous l'avez adaptée avant l'arrivée du bébé, etc.

Envoi d'une demande complète à l'autorité régionale

Une fois que l'OSPOD a traité ces documents, il envoie votre demande complète à l'autorité régionale, qui est responsable de votre évaluation professionnelle et psychologique.

Évaluation professionnelle

L'évaluation professionnelle sera effectuée par l'autorité régionale sur la base de tous les documents ; l'évaluation psychologique sera effectuée par un psychologue désigné par l'autorité régionale.

La formation professionnelle

La loi exige que les candidats suivent une formation de 48 heures pour l'accueil familial "à long terme" et l'adoption et de 72 heures pour l'accueil familial temporaire.

L'attente de l'enfant

Une fois que l'autorité régionale a rendu une décision positive et que vous êtes devenu parent d'accueil, vous attendez un enfant pour lequel vous serez le nouveau parent le plus approprié.

Critères pour devenir parent d'accueil

La motivation principale du parent d'accueil doit être d'apporter de l'aide, des soins et un soutien à l'enfant. Le parent d'accueil doit être une personne qui accepte l'enfant tel qu'il est. Une personne qui respecte les qualités et les défauts de l'enfant, qui donne de la place à ses intérêts et qui se soucie de son identité culturelle et ethnique. Le parent nourricier voit l'enfant dans sa singularité et l'accepte avec toutes les difficultés et les expériences négatives qu'il apporte de sa famille d'origine.

En République tchèque, il existe deux formes de placement familial. Il s'agit du placement familial à long terme et du placement familial temporaire. Les conditions requises pour les parents d'accueil sont donc légèrement différentes, mais restent pour la plupart identiques.

Pour les deux formes de placement familial, il faut avoir un casier judiciaire vierge, ne pas avoir de dettes, des conditions de logement convenables, un environnement familial harmonieux, une bonne santé et un bon état psychologique, la capacité de

coopérer dans le système de protection sociale et juridique, la capacité de s'occuper d'enfants présentant des troubles du comportement, la capacité de se former dans le domaine de la parentalité thérapeutique, des troubles des relations affectives, etc. D'autres conditions diffèrent selon qu'il s'agit d'un placement à long terme ou d'un placement temporaire (Dobra Rodina).

Italie

En Italie, le placement en famille d'accueil peut être ordonné pour une famille (de préférence avec des enfants mineurs) ou même une personne seule, à condition qu'elle puisse fournir à l'enfant l'entretien, l'éducation et les relations affectives dont il a besoin. La loi prévoit que si le placement en famille d'accueil n'est pas possible, l'enfant doit être placé dans une communauté de type familial ou, à défaut, dans une institution de soins publique ou privée (Vassallo, 2020). Ce dernier doit être basé dans le lieu le plus proche de celui où réside en permanence l'unité familiale d'origine afin de garantir sa proximité effective avec la famille d'origine, conformément à la logique d'inspiration de l'ensemble de la réforme. Un amendement à la loi (n° 149 du 28.03.2001) prescrit des mesures visant à réaliser pleinement le droit de l'enfant à sa propre famille, qui comprend à la fois la famille naturelle d'origine et celle à laquelle l'enfant peut être confié en raison des difficultés de la famille d'origine. Avec la présente loi, l'enfant se voit expressément accorder le droit de "...grandir et d'être éduqué dans sa propre famille", pour lequel l'État, les régions et les autorités locales fournissent des mesures de soutien et/ou d'assistance pour surmonter les difficultés liées à l'indigence des parents ou du parent exerçant seul l'autorité parentale.

Comme indiqué plus haut, la loi italienne prévoit qu'au 31 décembre 2006, aucun mineur ne pourra être placé dans un foyer d'accueil, la préférence étant donnée au placement dans une famille d'accueil ou, en second lieu, dans une communauté de type familial. Le placement en famille d'accueil continuera d'être ordonné par les services sociaux locaux, à moins que les parents ou le tuteur n'aient donné leur consentement préalable et n'aient consulté l'enfant qui a atteint l'âge de douze ans et, le cas échéant, l'enfant plus jeune, en tenant compte de sa capacité de jugement. Par conséquent, dans les spécificités du processus, la garde familiale consiste en une intervention temporaire qui se déroule sur deux fronts : à l'égard des parents, nous agissons par des actions de soutien afin qu'ils résolvent leurs problèmes et retrouvent pleinement la possibilité de suivre la croissance de leurs enfants ; à l'égard des enfants, nous prenons des mesures pour les transférer temporairement dans une autre famille (identifiée, selon le cas, au sein ou en dehors du réseau parental) capable de les accompagner pendant l'intervention de "soutien et de récupération" des parents (Vassallo, 2020).

Les services sociaux locaux peuvent prendre la décision de mettre en œuvre le placement familial ou, dans les situations les plus graves, le tribunal pour enfants. La loi permet également aux parents de confier "à titre privé" leurs enfants à d'autres personnes. Dans ce cas, si les parents d'accueil n'appartiennent pas au réseau parental du mineur, la garde

privée ne peut durer plus de six mois. Dans certains cas, la garde est décidée par le service social territorial de résidence du mineur qui décide de la garde (ce que l'on appelle la "garde administrative"), sans recours au tribunal des mineurs. Cela se produit lorsque les trois éléments suivants coïncident : 1) les parents en difficulté sont d'accord avec la réalisation de la garde familiale (pour cette raison, on parle dans ce cas de "garde consensuelle") ; 2) la situation familiale, même si elle est difficile, n'est pas grave au point de causer un préjudice important au mineur ; 3) la durée présumée de l'assignation n'excède pas 24 mois. Dans ces cas, le Service social territorial peut procéder à la disposition de garde familiale, en informant le Juge tutélaire territorialement compétent pour l'obtention du visa d'exequatur (Giordano, 2022).

Enfin, le Tribunal des mineurs intervient (avec ce que l'on appelle la "garde judiciaire" ou "juridictionnelle") lorsqu'au moins l'un des cas suivants se produit : 1) les parents en difficulté ne sont pas d'accord avec la réalisation de la garde familiale (pour cette raison, on parle dans ce cas de "garde forcée") ; 2) la situation familiale est grave et cause (ou pourrait probablement causer) des préjudices importants au mineur ; 3) la durée de l'assignation dépasse 24 mois (Giordano, 2022).

Institutions et organisations offrant des services liés à l'accueil familial

Autriche

L'agence autrichienne de protection de l'enfance et de la jeunesse est responsable des questions de protection de l'enfance et de tutelle ; les partenaires de contact sont les autorités locales dans les États fédéraux. Les personnes intéressées doivent demander un permis de placement en famille d'accueil auprès de l'Office de protection de l'enfance et de la jeunesse, mais ce permis ne peut être délivré que pour un seul enfant à la fois. Cela signifie que si cet enfant est retourné dans sa famille et que vous souhaitez continuer à être parent d'accueil, vous devrez demander une autorisation de placement pour un autre enfant. Toute personne intéressée par l'accueil d'un enfant recevra des informations précises de la part des travailleurs sociaux du service de protection de l'enfance et de la jeunesse sur les conditions et les exigences requises pour une relation d'accueil. Par exemple, quelle que soit leur formation antérieure, les parents d'accueil doivent suivre un cours de parentage, travailler en étroite collaboration avec les services de protection de l'enfance et de la jeunesse et leur fournir des informations sur leur vie familiale. Les services de protection de l'enfance et de la jeunesse vérifient régulièrement si l'enfant s'est bien intégré dans sa nouvelle famille d'accueil et lui apportent conseils et soutien dans les situations difficiles. Par exemple, les parents d'accueil sont accompagnés par un spécialiste au début de la relation d'accueil.

La procédure pour les mineurs non accompagnés (étrangers/réfugiés) est similaire : pour accueillir des enfants non accompagnés, la famille doit être examinée. Ce contrôle

d'aptitude est effectué par le bureau local de protection de l'enfance et de la jeunesse. Selon le lieu de résidence, il s'agit de l'administration du district ou du magistrat. Les services de protection de l'enfance et de la jeunesse rencontrent toutes les personnes vivant dans le ménage, s'informent des raisons qui motivent l'accueil d'un enfant et effectuent une visite à domicile pour confirmer que les locaux sont adaptés à l'accueil d'un enfant. D'un point de vue juridique, l'accueil d'un enfant réfugié non accompagné relève également de la parentalité d'accueil. Les familles d'accueil sont supervisées et accompagnées par des organisations spécialisées, comme décrit ci-dessus. Le service de protection de la jeunesse vérifie à intervalles appropriés, mais au moins une fois par an, si les enfants placés âgés de moins de 16 ans bénéficient d'une prise en charge et d'une éducation appropriées. Les personnes responsables des soins et de l'éducation de l'enfant placé doivent rendre possible la surveillance des soins. Aide à la consolidation de la relation d'accueil : L'accueil d'un enfant de moins de 16 ans doit être préparé en fonction de son importance pour le développement du mineur. Le bureau de protection de la jeunesse doit offrir une formation et un perfectionnement aux parents d'accueil, ainsi qu'un soutien psychologique à l'enfant placé et à sa famille d'origine.

Contrôle des soins : L'organisme de protection de la jeunesse vérifie à intervalles appropriés, mais au moins une fois par an, si les enfants placés en famille d'accueil et âgés de moins de 16 ans reçoivent les soins et l'éducation définis dans le code civil général. Les personnes chargées des soins et de l'éducation de l'enfant placé en famille d'accueil doivent permettre la surveillance du placement en famille d'accueil.

Grèce

De nombreuses agences et organisations proposent des services liés au placement familial en Grèce. Tout d'abord, le [ministère du travail et des affaires sociales](#) est responsable du développement général et de la mise en œuvre des politiques liées à la protection de l'enfance, y compris le placement en famille d'accueil. Ensuite, le [Centre national de solidarité sociale \(CNSS\)](#) est chargé de l'organisation des registres nationaux du placement familial et de l'adoption, des candidats parents nourriciers et adoptifs, des mineurs accueillis dans des structures de protection, ainsi que des registres des enfants non accompagnés et séparés et des tuteurs professionnels. Il coopère également avec les autorités judiciaires et administratives compétentes en matière de protection de l'enfance. Troisièmement, le [Conseil national du placement familial et de l'adoption](#) est un organe consultatif qui vise à favoriser la désinstitutionnalisation des mineurs en améliorant l'élaboration et la mise en œuvre des politiques liées à la prise en charge par la famille. Il convient de noter que le Centre national de solidarité sociale et le Conseil national du placement familial et de l'adoption ont été créés à l'initiative du ministère du travail et des affaires sociales.

Les institutions responsables de la procédure de placement familial *en tant que telle* sont les services sociaux des unités régionales ou des régions où résident les candidats parents

nourriciers, ainsi que les unités de protection de l'enfance, si cette région en dispose. Les unités de protection de l'enfance sont des structures qui offrent une protection aux enfants qui manquent manifestement, de manière temporaire ou permanente, d'un environnement familial ou qui, dans leur propre intérêt, ne peuvent pas y rester. Leur objectif est de replacer les enfants dans un environnement familial, soit en les réunissant avec leur famille biologique, soit en les plaçant dans une structure d'accueil familiale, soit en les préparant à résider de manière indépendante. Les hôpitaux pour enfants peuvent également offrir un séjour aux enfants s'il n'y a pas de place pour eux dans une telle structure.

Le rôle des institutions compétentes dans la procédure de placement familial commence par la réception des candidatures des parents d'accueil candidats, suivie de la conduite de la recherche sociale (c'est-à-dire l'enquête sur l'environnement et la capacité d'une famille potentielle à fournir un placement familial) et du contact des parents d'accueil candidats avec les enfants. Ensuite, la signature du contrat avec les parents d'accueil suit, où les droits et les obligations des parties sont définis. Enfin, les parents d'accueil sont tenus de communiquer régulièrement avec la famille d'accueil afin de l'aider et de la guider. Il convient de souligner que le procureur des mineurs est responsable de la délivrance d'une ordonnance concernant le retrait des enfants de leur famille biologique et leur placement dans un environnement sûr (institutionnel ou familial), lorsque cela est jugé nécessaire.

Enfin, plusieurs organisations non gouvernementales travaillent dans le domaine du placement familial en Grèce, telles que : [SOS Villages d'enfants](#), [Smile of the Child](#) et [Metadrasi -Action for Migration & Development](#).

Roumanie

L'institution qui, au niveau national, veille au respect de la législation en la matière et de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, est le ministère de la famille, de la jeunesse et de l'égalité des chances.

Au niveau local, les conseils généraux disposent d'une Commission de protection de l'enfance, organe sans personnalité juridique, chargé de proposer les mesures de protection de l'enfance nécessaires et de valider les demandes de délivrance d'un certificat d'assistant maternel.

La Direction générale de l'assistance sociale et de la protection de l'enfance (service d'assistance maternelle/de placement familial) est l'institution publique subordonnée au conseil municipal/de comté. En matière de protection de l'enfance et de bien-être familial, la Direction générale de l'assistance sociale et de la protection de l'enfance est responsable de la protection des droits de l'enfant par le biais de services de conseil, de la prévention de la séparation de la famille, et propose et met en œuvre des mesures de protection spéciales (placement en famille d'accueil) pour les enfants en difficulté ou

handicapés.

L'Alliance "Roumanie sans orphelins" rassemble des organisations non gouvernementales, des entreprises, des églises et des entités publiques qui unissent leurs efforts pour améliorer la situation des enfants placés en les intégrant dans des familles.

L'organisation SOS Villages d'Enfants, présente en Roumanie depuis plus de 30 ans, soutient les enfants dans le besoin, en promouvant la mission selon laquelle aucun enfant ne devrait grandir sans famille. L'organisation encourage et informe également sur l'assistance maternelle par le biais d'appels à recrutement de familles d'accueil lancés par les directions générales de l'assistance sociale et de la protection de l'enfance, et par le biais de diverses campagnes nationales telles que "L'enfance ne doit pas être douloureuse", 2021 - 2022.

Portugal

Les commissions de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPCJ) appliquent la mesure de placement familial et contrôlent sa mise en œuvre conformément aux termes définis dans l'accord de promotion et de protection. La mise en œuvre de la mesure de placement familial, décidée dans le cadre d'une procédure judiciaire, est dirigée et surveillée par le tribunal qui désigne les équipes spécifiques prévues par la loi. Les institutions et les entités indiquées dans l'accord de promotion et de protection ou dans la décision judiciaire définissent et mettent en œuvre le plan d'intervention, en collaboration avec le gestionnaire du processus de l'enfant ou du jeune. La gestion du système de placement familial relève de la responsabilité de l'Institut de sécurité sociale (SSI) et de la Santa Casa de Misericórdia de Lisbonne (SCML). Responsabilités : gestion des places vacantes dans les familles d'accueil, campagnes de sensibilisation et encouragement des candidatures aux familles d'accueil ; établissement de lignes directrices pour la sélection et l'évaluation des familles d'accueil ; élaboration d'un plan commun pour la formation initiale des familles d'accueil, réalisation de l'enquête annuelle sur les besoins en formation, etc. (décret-loi n° 139/2019, du 16 septembre). Plusieurs organisations ont établi des protocoles avec le SSI et peuvent mettre en œuvre cette mesure. Par exemple, Centro de Bem Estar Social da Zona Alta ; Mundos de Vida ; OSOD.

France

Comme expliqué ci-dessus, en France, plusieurs organisations proposent leurs services à différents niveaux du processus d'accueil. Si, dans la majorité des cas, les mineurs non accompagnés sont orientés vers des structures d'accueil à grande échelle, ils sont parfois accueillis par des familles d'accueil. Dans ce cas, les familles d'accueil peuvent recevoir l'aide d'un certain nombre d'organisations et c'est ce que nous présentons ci-dessous.

Institutions et organisations offrant des services d'accueil familial

Le premier organisme impliqué dans le processus d'accueil est l'ASE (*Aide Sociale à l'Enfance*). Son rôle est de prendre en charge les enfants et d'identifier le placement le plus adapté. Plus largement, l'ASE est également chargée d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux personnes placées et aux familles d'accueil. Pour ce faire, un référent ASE est désigné pour suivre le projet individuel de chaque enfant et en discuter avec les équipes d'accueil. Le référent est un professionnel chargé d'accompagner l'enfant et sa famille. Il peut être amené à valider les documents relatifs à l'enfant en cas d'absence du parent ou de retrait partiel de l'autorité parentale. Par ailleurs, pendant la période d'accueil, l'ASE reste en contact avec les familles d'accueil, avec lesquelles elle veille au développement d'une bonne communication et donc à la réussite de l'intégration de l'enfant accueilli.

Les associations sont également des organismes qui proposent des services liés à l'accueil familial. De nombreuses associations, comme *Accueil et Famille*, ont été créées pour répondre à la problématique de l'accueil des mineurs. Elles proposent des moyens tels que des rencontres et des conférences pour mieux appréhender l'accueil des mineurs, mais aussi des outils pratiques pour aider les familles d'accueil (par des processus de médiation, par exemple).

Les fédérations proposant des services liés à l'accueil familial sont également à la disposition des familles d'accueil. La plus connue en France est sans doute la *Fédération Nationale des Assistants Familiaux et Protection de l'Enfance (FNAF/PE) (FNAF | La Fédération, n.d.)*. Elle s'engage à soutenir et à protéger les accueillants familiaux et les enfants placés, et elle soutient plus de 2 000 accueillants familiaux en les défendant devant les instances nationales (par exemple, le Sénat, l'Assemblée nationale, le ministère des Solidarités et de la Santé, le secrétariat d'État à l'Enfance et à la Famille).

Institutions et organisations offrant des services liés à l'accueil des mineurs non accompagnés

Comme expliqué plus haut, les mineurs non accompagnés sont rarement orientés vers des familles d'accueil et sont le plus souvent orientés par l'ASE vers d'autres structures. Voici les deux structures les plus impliquées dans l'accueil des mineurs non accompagnés.

Les *Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)*. Il s'agit d'établissements sociaux ou médico-sociaux destinés à l'accueil temporaire d'enfants en difficulté. Ce type d'établissement peut être soit une structure privée gérée par une association ou une fondation, soit un établissement public. Les MECS relèvent de la compétence du Conseil Général qui délivre une autorisation d'accueil pour les enfants pris en charge par l'ASE.

Dans le nord de la France, il existe également un autre type d'institution offrant des services liés à l'accueil des mineurs non accompagnés : le *Dispositif d'Hébergement et d'Insertion des Mineurs Non Accompagnés (DHIMNA)*. Cette unité d'accueil propose un ensemble de services coordonnés visant à favoriser l'insertion scolaire et/ou

professionnelle. Les professionnels travaillent à l'élaboration de projets éducatifs personnalisés pour aider les mineurs non accompagnés dans leurs démarches administratives, financières, éducatives et professionnelles (Afeji Hauts-de-France, 2023). Cet accompagnement vise à favoriser l'autonomie des jeunes à leur majorité, notamment par l'accès à la vie professionnelle et au logement.

République tchèque

La première institution que les personnes intéressées par le placement familial rencontrent est [l'OSPOD](#). L'OSPOD est un service de protection sociale et juridique des enfants au sein du bureau municipal de la commune à compétence élargie. C'est une autorité qui veille à ce que l'éducation des enfants ne soit pas perturbée et qui représente également les intérêts des enfants dans les procédures judiciaires. Elle surveille les familles en difficulté, sert de médiateur pour l'adoption d'enfants, aide à résoudre certaines situations familiales impliquant des enfants lorsqu'une décision de justice n'est pas nécessaire, etc. Cet organisme peut également introduire lui-même des demandes de décisions judiciaires pour les mineurs s'il l'estime nécessaire, par exemple une demande visant à ordonner l'éducation institutionnelle de l'enfant. Il fait le plus souvent partie de l'autorité municipale. Ainsi, les personnes intéressées par le placement en famille d'accueil soumettent d'abord leur demande à l'OSPOD, qui la transmet ensuite, après d'autres démarches, au bureau municipal. Chaque [comté](#) dispose d'un service de placement familial au sein de son bureau.

Selon la loi, chaque parent d'accueil doit avoir une [organisation d'accompagnement](#). Le terme "accompagnement des familles d'accueil" englobe plusieurs services de base auxquels les familles d'accueil ont droit en vertu de la loi n° 359/1999 sur la protection sociale et juridique des enfants. Ce droit est exercé sur la base d'un contrat sur l'exécution de l'accueil familial, qui est conclu avec l'une des entités autorisées (autorité de protection sociale et juridique des enfants, entité juridique autorisée, personne physique autorisée), abrégée en "organisation d'accompagnement". Ces [services](#) sont les suivants : soins de répit ciblés, soins de répit non ciblés (soins de répit), fourniture ou médiation d'une assistance professionnelle, formation continue des parents d'accueil, soutien de la relation avec les parents et autres personnes proches et supervision de la mise en œuvre de l'accord sur le placement en famille d'accueil.

Italie

Le rôle des institutions, des services sociaux et de l'autorité judiciaire est fondamental pour le succès de la garde familiale. L'association nationale des familles adoptives et d'accueil (ANFAA) a mentionné les institutions impliquées dans le placement familial, qui sont :

Les régions : Au niveau législatif, elles prennent les mesures nécessaires pour effectuer les interventions requises pour garantir le droit de chaque mineur à grandir dans une

famille, selon les priorités indiquées par la loi 184/83. Elles engagent les organismes qui gèrent les interventions à préparer les actes délibératifs nécessaires pour concrétiser ce droit et définissent les procédures opérationnelles concernant la connaissance et la recherche de personnes disponibles pour l'accueil familial, la préparation et l'évaluation des aspirants à l'accueil familial, le soutien au mineur et à sa famille par le remboursement des dépenses aux assistants familiaux, les conditions des assistants familiaux, la couverture d'assurance des personnes confiées et des assistants familiaux, les formulaires relatifs au consentement des cédants et des assistants familiaux au projet spécifique d'accueil et les modalités de relation avec les autorités judiciaires pour les mineurs. Ils prennent des mesures pour trouver un financement adéquat et une distinction adéquate du personnel nécessaire dans le domaine de l'aide sociale et de la santé.

Le service social local : c'est-à-dire l'organisme qui gère les interventions sociales, comme par exemple la municipalité, le consortium de municipalités. Il assure la garde familiale, avec le consentement des parents ou du tuteur "après avoir entendu le mineur de douze ans révolus ou même le mineur de moins de douze ans, en considération de sa capacité de discernement" (garde consensuelle) et met en œuvre les dispositions du tribunal pour les mineurs "en l'absence du consentement des parents exerçant l'autorité parentale ou du tuteur" (garde judiciaire). Il assure également le soutien éducatif et psychologique de la famille du mineur, des familles d'accueil et, le cas échéant, des personnes confiées dans le cadre de ses compétences, en accord avec les services sanitaires et psychologiques de l'ASL, facilite les relations avec la famille d'origine et le retour de l'enfant dans celle-ci selon les modalités les plus appropriées, en faisant également appel aux compétences professionnelles des autres structures du territoire et à l'action des associations familiales indiquées par les parents d'accueil (articles 4 et 5 de la loi 184/1983 telle que modifiée).

L'assignation, consensuelle, est rendue exécutoire (c'est-à-dire entérinée) par le juge des tutelles et ne peut durer plus de deux ans mais peut être prolongée par le tribunal pour enfants "si la suspension de l'assignation cause un préjudice au mineur". L'assignation peut être organisée en cas de nécessité et d'urgence, même sans mettre en place les interventions d'aide et de soutien à la famille d'origine, compte tenu de la gravité de la situation.

Le service social compétent doit signaler immédiatement au juge des tutelles ou au tribunal des mineurs tout événement particulièrement important concernant le déroulement de la mission. Il doit présenter un rapport semestriel sur le déroulement du programme d'assistance aux sujets accueillis, sur sa durée présumée et sur l'évolution des conditions de la famille d'origine.

Le pouvoir judiciaire des mineurs : En ordonnant l'affectation judiciaire, le Tribunal des mineurs est tenu de préciser l'organisme gestionnaire chargé de l'exécution de l'affectation, qui peut recourir à la collaboration d'autres services (par exemple, les services de santé), la durée prévisible de l'affectation elle-même, la situation personnelle

et familiale du mineur lui-même, des indications sur les modalités de la relation du mineur avec les membres de sa famille, l'extension aux gardiens des dispositions prévues à l'art. 80 de la loi 184/1983 et ses modifications ultérieures (allocations familiales, déductions fiscales, congé parental, etc.)

Les services sanitaires et psychologiques de l'ASL collaborent avec le service social local pour analyser la situation personnelle et familiale des mineurs en vue d'un éventuel placement (y compris l'évaluation des compétences parentales), pour préparer le projet de placement et pour l'accompagnement suivant.

L'école, qui a enregistré une augmentation significative du nombre de mineurs adoptés ou accueillis, peut contribuer concrètement à un processus correct de socialisation de chaque mineur, au dépassement des stéréotypes (par exemple, la représentation de la famille basée uniquement sur les liens biologiques) et à la promotion d'un changement culturel qui doit considérer les mineurs comme des sujets de droits et non comme des objets des besoins des adultes.

Enfin, l'intervention de l'accueil familial conçue en collaboration entre les opérateurs locaux et l'équipe d'accueil est mise en œuvre par l'intermédiaire de différents professionnels, tels que les travailleurs sociaux, les éducateurs et les psychologues. Leur rôle est indispensable pour analyser la situation du mineur en difficulté et de sa famille d'origine et pour élaborer le projet d'accueil écrit et partagé.

Approcher les familles d'accueil candidates et communiquer avec elles

Types de familles d'accueil candidates

Placement familial (placement familial informel et volontaire qui n'implique pas l'entrée de l'enfant dans un placement familial formel)

Il s'agit de la première option de placement pour les enfants qui se trouvent dans le système de protection spéciale. Les membres de la famille biologique ou les proches tels que les grands-parents, les oncles, les tantes, qui peuvent prendre soin de l'enfant en étant directement liés à lui. Par conséquent, les liens familiaux sont maintenus et il n'y a pas de séparation totale de l'enfant de son cercle familial une fois qu'il est placé dans le système de placement familial. Cette catégorie comprend également les personnes de la communauté qui connaissent l'enfant et ont déjà une relation avec lui.

Placement familial traditionnel

Il s'agit de personnes et de familles désireuses de devenir des familles d'accueil pour un ou plusieurs enfants placés dans le système de protection. Ils offrent à ces enfants un environnement sûr et sain ainsi qu'un soutien affectif. Ils assistent à une série de séances

de formation visant à les certifier et à les qualifier en tant que parents d'accueil. Ils deviennent parents adoptifs sur une base volontaire ou reçoivent un revenu mensuel (comme c'est le cas dans le système de placement familial en Roumanie, où la profession d'assistant maternel est mise en avant comme forme d'emploi).

Difficultés rencontrées par les familles d'accueil candidates et leurs besoins

Autriche

La plupart des familles avec lesquelles des entretiens ont eu lieu ont déclaré avoir eu des problèmes avec les familles d'origine. Les familles d'accueil ont été confrontées à de nombreuses situations difficiles qu'elles ont dû gérer, mais qui n'ont pas toujours été faciles. Par exemple, la famille L. a déclaré que, d'une part, l'enfant placé souhaitait avoir des contacts avec ses parents biologiques, ce que la famille d'accueil L. respectait. Mais à chaque fois, après la visite, l'enfant n'était pas réceptif pendant quelques jours. Une fois, la famille d'accueil a même dû appeler un travailleur social. L'enfant a alors été envoyé dans un centre de crise. Cette situation a été très dramatique pour toutes les personnes impliquées. Pour faire face à ces situations ambivalentes et problématiques, les familles souhaiteraient bénéficier d'une supervision ciblée de la part des autorités.

Les entretiens ont montré que la plupart des parents d'accueil craignaient que les enfants ne soient renvoyés dans leur famille d'origine à un moment ou à un autre. Cette idée est très stressante pour de nombreuses familles, même si la probabilité d'un retour est faible pour beaucoup d'entre elles. Un autre point souvent mentionné dans les entretiens est la crainte que les enfants soient stigmatisés et discriminés à l'école ou parmi leurs amis. Au début, même leurs propres parents ou grands-parents réagissaient avec scepticisme à la décision d'accueillir des enfants, selon la famille d'accueil P. *"L'exclusion est la pire chose qui puisse arriver aux enfants placés"*, a déclaré le père d'accueil P., qui avait deux enfants biologiques et en a pris deux en charge. Une autre famille d'accueil explique que ses deux enfants ont vécu des expériences stressantes dans leur environnement familial et qu'ils ont eu besoin de traitements thérapeutiques au début pour faire face à leurs expériences traumatisantes. *"Ce seul fait a exigé une attention et des soins différents et plus intensifs dans l'éducation qu'avec nos enfants biologiques"*, a déclaré une mère d'accueil.

Un autre point mentionné par presque toutes les familles est que les parents biologiques essaient toujours de reprendre les enfants placés. En conséquence, les enfants souffriraient à nouveau. Un autre résultat des entretiens est le grand nombre de questions intimes que les parents d'accueil reçoivent de l'extérieur, en particulier des familles qui, au lieu d'accueillir un enfant biologique, préfèrent accueillir un enfant en famille d'accueil. *"Des questions assez intimes de la part de connaissances éloignées, pratiquement d'étrangers, sur les raisons pour lesquelles vous ne vouliez pas d'un enfant"*

biologique ou qui était stérile" a été la formulation succincte d'un père d'accueil.

Malgré toutes les difficultés rencontrées avec les familles d'origine, la plupart des parents d'accueil évoquent également la situation difficile dans laquelle se trouvent les parents naturels et demandent plus de reconnaissance et de respect.

Grèce

Les familles d'accueil candidates en Grèce sont confrontées à de nombreuses difficultés. Tout d'abord, il y a un manque général de sensibilisation au placement familial et aux questions qui y sont liées. Les parents d'accueil ont indiqué, lors du groupe de discussion organisé dans le cadre du projet, qu'ils avaient besoin d'un soutien, d'une orientation et de conseils adéquats tout au long du processus, mais aussi après, ce qui n'était pas le cas et ne l'est toujours pas. Cela est considéré comme extrêmement important étant donné que ces enfants ont été privés de la protection de leur famille, qu'ils ont souvent été victimes de négligence ou d'abus, et que leur vie en institution a accru les difficultés auxquelles ils doivent faire face.

Deuxièmement, un autre point délicat est la difficulté pour les familles d'accueil d'intégrer les enfants dans la structure et les règles familiales. En particulier, les enfants non accompagnés et séparés constituent un groupe spécial dont la vulnérabilité et les besoins sont accrus. Leur placement en famille d'accueil peut entraîner des défis importants pour leurs parents adoptifs, y compris - entre autres - des expériences traumatisantes, des difficultés psycho-émotionnelles, des affaires juridiques complexes, un manque de connaissance de la langue grecque, des difficultés d'intégration et d'adaptation à la société grecque. Une autre difficulté mentionnée est la relation avec les parents biologiques, en raison de leur contexte culturel différent. Les parents biologiques peuvent avoir du mal à comprendre comment leur enfant est arrivé en Grèce, a vécu dans un camp, puis a déménagé dans une structure d'accueil et, enfin, a fini par être confié à des parents d'accueil. En même temps, ils peuvent s'inquiéter de ce que le fait d'accueillir leur enfant en Grèce pourrait impliquer en termes de préservation de leur identité culturelle.

L'un des principaux besoins des parents d'accueil est celui de la formation continue. Une formation préparatoire adéquate et approfondie des parents d'accueil est indispensable pour qu'ils soient suffisamment soutenus dans leur rôle parental. Un suivi fréquent et de qualité est également nécessaire afin de s'assurer que les parents d'accueil sont encadrés pour répondre de manière adéquate à leur rôle et qu'ils disposent d'une personne avec laquelle ils peuvent partager leurs préoccupations. Une forme expérimentale de formation, basée sur la participation des participants à des activités telles que des exercices de réflexion et de conscience de soi, etc. est considérée comme la plus efficace. En outre, le contact avec d'autres familles d'accueil, avec lesquelles elles peuvent parler de leurs expériences et de leurs difficultés et échanger des conseils, peut les aider dans

leur nouveau rôle.

Roumanie

Tout d'abord, les groupes de discussion ont mis en évidence le manque d'éducation du grand public et du personnel de certaines institutions publiques en ce qui concerne le système de placement familial en Roumanie. Une stigmatisation des enfants placés en famille d'accueil a été identifiée, ce qui conduit à leur marginalisation et à leur discrimination dans les contextes sociaux, en particulier à l'école. De plus, les participants ont déclaré que ces problèmes commencent dès la maternelle et ils ont remarqué que les parents et même les éducateurs sont souvent réticents à aborder la situation des enfants placés en institution. En raison de cette discrimination, les enfants en période de crise n'ont pas le sentiment d'appartenir à une famille ou à un groupe. Dans ce cas, le parent d'accueil a un rôle fondamental à jouer, en apportant à l'enfant sécurité, affection, patience et sentiment d'appartenance.

Deuxièmement, un autre obstacle est d'ordre bureaucratique. Les assistants maternels déclarent qu'ils ont besoin d'une aide plus cohérente de la part des autorités lorsqu'ils rencontrent des situations particulières avec leur enfant placé. Un problème majeur est le terme qui se réfère à la profession d'assistant maternel/accompagnateur, qui est encore inconnu au niveau macro et institutionnel. Autour de cette question, il est important de mentionner les cas d'enfants apatrides, dont le processus d'obtention de la citoyenneté est difficile, et dont la coopération avec les autorités responsables n'est pas aisée.

Troisièmement, la compensation financière et le soutien constituent un autre inconvénient de la profession. Les familles d'accueil ont indiqué qu'elles étaient très mal payées et qu'elles recevaient une somme d'argent insuffisante pour subvenir aux besoins de l'enfant. Par exemple, l'allocation de placement familial par enfant est d'environ 200 euros, quels que soient l'âge et les besoins de l'enfant. Le parent d'accueil doit donc souvent compenser les besoins de l'enfant avec son propre argent. De plus, pendant la période des vacances, aucun argent pour la nourriture n'est donné aux enfants de plus de 14 ans.

Un autre aspect partagé par les participants est que leur profession ne prévoit pas de périodes de vacances. Par conséquent, ils doivent être performants malgré la fatigue, l'accumulation de stress ou toute autre situation qui pourrait survenir.

Portugal

Plusieurs obstacles rencontrés par les professionnels travaillant dans le domaine de l'accueil familial, du point de vue du contexte national, ont été mentionnés. Le plus souvent, il s'agit de l'instabilité du travail, c'est-à-dire de la surcharge de tâches et du nombre de cas attribués à chaque professionnel, ce qui rend difficile le suivi des cas et

des familles associées. La difficulté de disposer de ressources pour sélectionner et évaluer les familles a également été mentionnée, ce qui suggère un manque d'instruments fiables et valides adaptés au contexte portugais. Le manque de ressources humaines et parfois une mauvaise collaboration et communication entre les équipes peuvent provoquer des ruptures ou même des dommages aux cas. Un autre obstacle est lié au processus de recrutement. En effet, il a été mentionné que même si de nombreuses familles postulent pour devenir des familles d'accueil, lors des entretiens initiaux et de la formation au placement familial, beaucoup d'entre elles choisissent d'abandonner après avoir compris ce que signifie réellement le placement d'un enfant (par exemple, les visites aux familles biologiques, les problèmes psychologiques, les ajustements nécessaires au sein de la famille).

En ce qui concerne les défis rencontrés par les parents d'accueil eux-mêmes ou même les familles qui espèrent devenir des familles d'accueil, on peut voir plusieurs obstacles. L'un d'entre eux peut être l'exercice de la parentalité en tenant compte des difficultés de l'enfant, qu'elles soient comportementales et/ou cognitives. En effet, *"ces enfants ont des trajectoires de danger et d'abus avec des expériences antérieures de privation, ce qui conduit à des changements dans le fonctionnement psychologique, c'est-à-dire qu'en plus des mêmes besoins typiques que les autres enfants qui ont grandi dans un environnement sain, ils ont des défis supplémentaires"*. Une autre difficulté concerne la relation avec la famille biologique de l'enfant, car cette relation est fondamentale et bénéfique, si le plan d'intervention le prévoit. Ainsi, la famille d'accueil devrait être le médiateur qui ne compromet pas ou ne nuit pas à la relation de l'enfant avec sa famille biologique, mais la favorise plutôt d'une manière adaptée et saine. Un autre obstacle et une autre conséquence possible est le fait qu'il y a plusieurs abandons dans les familles d'accueil, ce qui se produit en raison du manque de soutien apporté par les professionnels à ces familles. En d'autres termes, les familles ressentent le besoin d'un soutien plus important, avec des stratégies et l'aide d'autres entités, pour pouvoir aider ces enfants qui ont des problèmes psychologiques, émotionnels et comportementaux. Pour les familles qui ont le désir et l'intention de devenir des familles d'accueil, l'un des obstacles mentionnés dans le contexte national portugais est le manque de réponse de la part des entités et le fait que le processus bureaucratique est très long. Un autre problème a également été signalé, à savoir la crainte qu'éprouvent certains parents d'accueil de *"ne pas pouvoir se lier à l'enfant"* ou même de *"ne pas avoir de bonnes relations avec la famille biologique de l'enfant"*.

Selon les professionnels, les enfants sont confrontés à divers obstacles, à savoir la séparation d'avec la famille biologique, qui entraîne une rupture avec les relations primaires de l'enfant. Ce défi est encore plus important lorsque la séparation est très récurrente et que les enfants changent constamment d'environnement, ce qui entraîne des perturbations supplémentaires. Toutefois, cet aspect a été signalé comme étant courant au niveau international, mais rare au niveau national, car il existe peu de familles d'accueil au Portugal. Le processus d'intégration et d'adaptation de l'enfant à la famille

d'accueil est un autre obstacle, car des difficultés ou des conflits peuvent surgir avec certains membres de la famille et le fonctionnement de la famille elle-même est affecté par l'intégration et les attentes de l'enfant adopté. En effet, il a également été mentionné que les enfants sont confrontés à de nombreux défis en termes de contact avec leur famille biologique, ce qui, bien que considéré comme crucial, cause parfois de la détresse chez les enfants qui retournent dans la famille d'accueil après avoir rendu visite à leur famille biologique.

France

En France, le groupe de discussion avec les familles d'accueil n'a pas été facile à mettre en place. En effet, généralement en France, les mineurs non accompagnés ne vivent pas dans des familles d'accueil, qu'elles soient bénévoles ou qu'elles travaillent pour le département ; c'est rare et souvent informel. Par ailleurs, le conflit en Ukraine depuis mars 2022 a eu un impact sur le sentiment de solidarité dans notre département. En effet, la ville de Lille a demandé à tous les réseaux de familles solidaires et d'accueil travaillant pour le département d'accueillir des familles ukrainiennes. Le système d'accueil en France est donc inadapté, ce qui a un impact sur l'accueil des mineurs isolés en famille d'accueil.

Les familles d'accueil bénévoles interrogées expliquent que si le statut de famille d'accueil présente des avantages, il n'est pas exempt de difficultés. Elles insistent sur le fait que les familles d'accueil et les mineurs non accompagnés peuvent être confrontés à des différences culturelles qui peuvent avoir des répercussions dans la vie quotidienne. Certains jeunes arrivent avec des habitudes de vie complètement différentes de celles de la famille d'accueil, par exemple à l'heure des repas, ils veulent s'asseoir par terre. Les codes sociaux peuvent s'opposer et être source d'incompréhension et de malaise tant pour les familles d'accueil que pour les mineurs non accompagnés.

Parfois, ils pensent que les mineurs non accompagnés attendent beaucoup des familles d'accueil, qu'ils les considèrent comme des sauveurs et qu'ils établissent ainsi une relation non stimulante (attentiste) pour les questions complexes de leur intégration. Les jeunes se retrouvent également dans des conflits de loyauté, où ils peuvent mettre en péril leurs projets de ne pas quitter la famille d'accueil, notamment leurs projets de mobilité ou d'insertion professionnelle dans un autre secteur. Le manque de disponibilité peut également être un obstacle, car les familles d'accueil bénévoles travaillent et doivent également prendre en compte les besoins de leurs propres enfants.

Par ailleurs, les familles d'accueil décrivent les jeunes mineurs isolés comme dépendants du département. Par exemple, ils ne peuvent pas quitter le territoire français sauf pour les titulaires d'un titre de séjour, les jeunes doivent demander une autorisation au département et les démarches peuvent être longues. Dans notre région, ils ne peuvent pas aller en Belgique, alors qu'il s'agit d'un pays voisin où la population de cette région se

rend fréquemment.

Les familles d'accueil soulignent également que la législation concernant les mineurs non accompagnés en France et l'aide aux démarches administratives sont complexes et doivent être renforcées. Pour ce faire, les familles d'accueil ont encore besoin d'être soutenues et encadrées par les travailleurs sociaux qui travaillent avec les mineurs non accompagnés. Des formations pourraient être utiles, notamment pour les nouvelles familles d'accueil, afin de comprendre les besoins et les spécificités des mineurs non accompagnés, tels que leurs droits spécifiques ou la prise de conscience des traumatismes qu'ils ont pu subir au cours du parcours migratoire. Enfin, une rémunération et une reconnaissance de la part du département pour les familles d'accueil volontaires qui accueillent des mineurs non accompagnés seraient appréciées.

République tchèque

Les parents d'accueil sont confrontés à diverses difficultés dans leur rôle. Ils n'ont souvent pas accès à une éducation de qualité et le public ne comprend pas suffisamment ce qu'est le placement en famille d'accueil. La définition des "questions ordinaires" que les parents nourriciers sont censés traiter au nom de l'enfant n'est pas claire, ce qui entraîne des incohérences dans la prise de décision. Les parents d'accueil peuvent ignorer les avantages auxquels ils ont droit en vertu de la loi, tels que la gratuité de la crèche ou de la garderie, ce qui entraîne des dépenses inutiles. Le manque d'informations sur l'enfant avant son placement en famille d'accueil peut poser des problèmes, et il est nécessaire de mettre en place une méthodologie standardisée pour fournir les informations obligatoires aux parents d'accueil. Il y a une pénurie d'experts dans le domaine du placement familial de substitution, notamment de psychologues, de psychiatres, de psychothérapeutes, de personnel pédagogique et de médecins. Les enfants placés en famille d'accueil subissent souvent des traumatismes importants dès leur plus jeune âge, ce qui entraîne des comportements atypiques. Cependant, ces comportements sont parfois interprétés à tort comme de la "méchanceté" ou comme l'indication de troubles tels que le TDAH, ce qui entraîne un manque de soins thérapeutiques appropriés. L'excès de bureaucratie crée des charges supplémentaires pour les parents d'accueil. Il peut être difficile de comprendre le système législatif et le fonctionnement du placement en famille d'accueil.

Si les responsabilités des parents d'accueil sont claires, leurs droits sont souvent imprécis. Les incohérences dans les informations fournies par les différents bureaux compliquent encore les choses. Les autorités peuvent faire preuve d'un manque d'intérêt pour les problèmes rencontrés par les familles d'accueil, préférant éviter les cas difficiles plutôt que de les traiter. La qualité des juges dans le domaine du droit de la famille peut être insuffisante. Les informations concernant les enfants placés sont parfois cachées aux familles d'accueil. Les familles d'accueil qui demandent à devenir parents d'accueil se heurtent souvent à une approche non partenariale, à un manque d'information et de

communication sur le processus. Les enfants étrangers ne disposant pas de tous les documents nécessaires peuvent subir des retards dans l'obtention de l'assistance médicale nécessaire en raison de procédures bureaucratiques.

Ces défis soulignent la nécessité d'améliorer le soutien, la formation et la communication pour les parents d'accueil et de résoudre les problèmes systémiques au sein du système de placement familial afin de garantir le bien-être et les droits des enfants et des personnes qui s'occupent d'eux.

Italie

Si l'on considère les différents types de placement familial auxquels les familles peuvent avoir recours, c'est-à-dire le placement familial intrafamilial ou le placement familial extrafamilial, les difficultés auxquelles les familles sont confrontées sont précisément liées à cette différence. En général, les familles impliquées dans le placement intrafamilial en Italie pensent que le plus grand obstacle est déterminé par l'impact de la présence de jeunes enfants dans la maison après tant d'années. En effet, dans ces cas-là, les parents d'accueil sont souvent les grands-parents et ils doivent élever les enfants dans des moments délicats tels que l'enfance ou l'adolescence. C'est un véritable défi car ces parents d'accueil sont souvent des personnes âgées de plus de 60 ans et dont l'énergie n'est pas celle d'un jeune couple de trentenaires. En fait, l'un des besoins étroitement liés à cette difficulté est précisément celui de trouver un point de référence chez les professionnels (travailleurs sociaux, opérateurs de centres d'orientation), quelqu'un qui les écouterait et leur apporterait le soutien et les conseils adéquats, en tenant compte de l'évolution de l'éducation et des comportements à adopter avec les enfants accueillis.

Une autre difficulté à laquelle les familles sont souvent confrontées est le poids des attentes. Les parents d'accueil créent inévitablement des attentes sur ce que sera leur parcours en famille d'accueil, et parfois ces attentes ne sont pas prises en compte pour diverses raisons allant du sentiment de solitude et d'abandon en cours de route à des difficultés de communication avec l'enfant, en passant par des difficultés à gérer la nouvelle réalité familiale et la coexistence. Un autre obstacle est étroitement lié à celui-ci : apprendre à créer un contact, un lien avec les enfants accueillis. En ce sens, l'un des besoins les plus courants des familles d'accueil est de pouvoir se comparer à d'autres familles d'accueil qui ont déjà traversé certaines phases du parcours. Ce qui ressort également des groupes de discussion, c'est l'importance de l'échange d'expériences, de conseils, mais surtout d'un soutien global (c'est-à-dire le soutien des institutions, de la communauté, du réseau familial).

Enfin, il y a la difficulté et, par conséquent, le besoin relatif d'une formation adéquate. La plupart des familles qui ont participé au groupe de discussion ont exprimé le besoin d'être formées au début du processus sur les droits et les devoirs d'une famille d'accueil, pendant le processus sur la façon de traiter les enfants, de gérer les autres enfants et les

situations de discussion et à la fin du processus pour, à leur tour, aider les nouvelles familles d'accueil potentielles.

Répondre aux besoins des familles d'accueil candidates

Le placement familial (FFC) sert d'environnement familial alternatif pour les enfants qui ont été retirés de leur famille biologique pour cause de négligence ou de maltraitance. L'objectif premier du placement familial est de garantir une prise en charge efficace et individualisée qui réponde aux besoins spécifiques de chaque enfant, en tenant compte de ses besoins en matière de développement et de permanence. Lorsqu'il n'est pas possible de répondre à ces besoins au sein de la famille biologique, le placement en famille d'accueil est considéré comme préférable au placement en institution (Bick et al., 2017 ; Gouveia et al., 2021).

De nombreuses études ont mis en évidence l'impact positif des FFC sur le développement des enfants (Gouveia et al., 2021). De nombreuses études ont montré que les enfants placés dans des FFC présentaient de meilleurs résultats comportementaux et psychosociaux que ceux placés en institution. Ce consensus s'étend à plusieurs pays, étayant l'idée selon laquelle le placement des enfants dans des structures familiales est plus bénéfique que le placement en institution.

Malgré la perception généralement positive des parents d'accueil et du placement familial, il semble que le système de placement familial ne soit pas aussi bien considéré que d'autres services sociaux. L'un des problèmes majeurs est la pénurie de parents d'accueil disponibles pour répondre à la demande de placements extrafamiliaux pour les enfants dans le besoin.

Les services d'aide sociale à l'enfance sont confrontés à la difficile responsabilité de recruter et de conserver des parents d'accueil appropriés, capables de fournir des soins de soutien aux enfants. Ces enfants peuvent également présenter des problèmes de santé mentale tels que des troubles de l'humeur et de l'anxiété, ainsi que des déficits de développement cognitif. Pour recruter et fidéliser davantage de parents d'accueil, il est essentiel d'examiner leurs motivations et de comprendre les facteurs qui influencent leur intention de devenir et de rester parents d'accueil. La motivation intrinsèque, associée aux forces individuelles, est un facteur clé dans l'accueil d'enfants (Sebba, 2012). Elle comprend le désir d'aider et de protéger les enfants dans le besoin, ce qui témoigne d'un certain altruisme et favorise les comportements prosociaux. Les motivations altruistes dans l'accueil familial conduisent à une plus grande satisfaction au travail et à une meilleure rétention des parents d'accueil. En revanche, la motivation extrinsèque, motivée par des récompenses ou des attentes extérieures, est moins durable et souvent liée à des taux de rétention plus faibles. Certains parents d'accueil peuvent être motivés

par une combinaison de raisons intrinsèques et extrinsèques. Pour réussir en tant que parent d'accueil, il faut un engagement fort, de la chaleur, de l'affection et la capacité de gérer plusieurs défis simultanément (Hamilton & Harris, 2018). Afin de répondre aux besoins des familles d'accueil candidates, nous devons savoir ce qui motive les familles d'accueil actuelles à devenir parents d'accueil et quels sont les facteurs qui les aident à rester en famille d'accueil. L'étude (Gouveia et al., 2021) a identifié cinq facteurs principaux qui peuvent influencer la décision de devenir famille d'accueil :

- Les facteurs de motivation. Ils englobent les différents motifs qui guident le comportement des individus, allant des raisons égocentriques jusqu'aux motivations centrées sur les autres.
- Caractéristiques personnelles et familiales des parents d'accueil. Il s'agit des caractéristiques personnelles des parents d'accueil ou des parents potentiels, ainsi que des caractéristiques des familles d'accueil.
- Valeurs et croyances. Représentations et attitudes qui sous-tendent la décision de devenir parent d'accueil.
- Influences du contexte social. Un ensemble de circonstances contextuelles et environnementales qui ont un impact sur la décision de devenir une famille d'accueil.
- Familiarité avec le système de placement familial. L'étendue des connaissances des personnes sur le système de placement familial.

La revue de la littérature de la même étude a examiné les facteurs liés à la rétention des parents d'accueil, révélant quatre facteurs distincts influençant la décision de poursuivre le placement en famille d'accueil :

- Système de protection de l'enfance : soutien, problèmes relationnels avec les professionnels, satisfaction en tant que famille d'accueil et bureaucratie. La bureaucratie et les problèmes relationnels ont un impact négatif sur la rétention des familles d'accueil, tandis que la satisfaction a une influence positive et que le soutien peut avoir des effets à la fois positifs et négatifs sur leur rétention.
- Caractéristiques personnelles et familiales des parents d'accueil : attributs personnels/ caractéristiques des parents d'accueil, fonctionnement de la famille d'accueil, caractéristiques démographiques, changements personnels ou familiaux et expérience en tant que famille d'accueil.
- Caractéristiques de l'enfant accueilli : Les caractéristiques de l'enfant accueilli se sont avérées très significatives pour la rétention, comprenant trois sous-facteurs : problèmes psychologiques, problèmes avec l'enfant et peu d'améliorations chez l'enfant. Des problèmes psychologiques plus importants et des difficultés générales avec l'enfant placé étaient associés à des taux de rétention plus faibles, de même que peu d'améliorations chez l'enfant.
- Difficultés de placement : Ce facteur concerne le processus de placement familial et

comprend un sous-facteur - la réunification avec la famille biologique. La réunification avec la famille biologique a donné des résultats contradictoires, influençant à la fois positivement et négativement la décision de poursuivre le placement en famille d'accueil, car elle était associée à des difficultés perçues au moment du départ de l'enfant.

Sur la base de ces études, nous pouvons conclure à l'importance du recrutement et de la fidélisation des familles d'accueil. Les efforts de recrutement doivent mettre en évidence les facteurs de motivation intrinsèques et les ressources nécessaires. Il est essentiel de fournir des informations précises sur le système de placement familial. Pour la rétention, le soutien des services, la formation à la relation empathique et l'implication des parents d'accueil dans la prise de décision sont cruciaux. Une formation continue et des processus de participation efficaces peuvent renforcer la confiance des parents d'accueil et leur volonté de continuer à accueillir des enfants.

Approcher les enfants et communiquer avec eux

Difficultés rencontrées par les enfants dans le processus de placement, en particulier les enfants non accompagnés et séparés.

Difficultés pour les enfants placés

Parmi les partenaires

En Autriche, la principale difficulté rencontrée par les enfants placés est qu'ils sont déchirés entre leurs parents biologiques et leur famille d'accueil. Le contact avec leurs parents biologiques peut conduire à des conflits - en particulier sur des questions de loyauté - ce qui est très pénible pour les enfants placés. En Italie, les familles ont expliqué que le principal obstacle auquel sont confrontés les enfants placés est l'apprentissage de la vie en famille, car l'enfant n'a pas toujours connu ses parents d'accueil et peut se retrouver dans des situations où il doit apprendre à s'adapter à eux. Les enfants ont également des difficultés à accepter qu'ils sont seuls et qu'ils ont besoin d'être pris en charge par d'autres personnes que leurs parents.

En Roumanie, les enfants placés en famille d'accueil sont stigmatisés et discriminés, notamment à l'école. Il semble que les parents et les éducateurs soient souvent critiques à l'égard de leur situation, ce qui les marginalise et les empêche de se sentir à leur place. En Grèce, les enfants placés dans des familles d'accueil ont souvent été privés de protection et ont été victimes de négligence et d'abus. En Grèce, les mineurs non accompagnés constituent un groupe spécial et vulnérable qui a du mal à s'intégrer dans les familles d'accueil en raison de leurs expériences traumatisantes, de la complexité de leur dossier juridique et de leur manque de connaissance de la langue grecque. En France,

le principal obstacle au système d'accueil est son inadaptation. Très peu de mineurs isolés sont placés en famille d'accueil, la plupart sont orientés vers des institutions telles que les DHIMNA ou les MECS, où ils sont regroupés. Peu de mineurs savent même qu'ils peuvent être accueillis dans des familles d'accueil, tant l'information sur le sujet est insuffisante. Au Portugal, les problèmes psychologiques des enfants constituent le principal obstacle, car les mineurs non accompagnés ont été exposés très tôt à des traumatismes qui ont encore un impact sur leur comportement.

Parmi les États membres de l'UE

Dans plusieurs pays de l'UE, il y a une pénurie notable de familles d'accueil. En effet, le nombre de familles d'accueil est inégalement réparti en Europe, et dans plusieurs pays, il y en a très peu : c'est le cas en Croatie, en Estonie, en Roumanie et en Grèce. De plus, les services de soutien aux familles d'accueil sont rares ou insuffisants en Croatie, en Hongrie, en Moldavie et en Ukraine. Souvent, les allocations ne couvrent même pas les besoins de base des enfants, ce qui n'encourage pas les citoyens à devenir des familles d'accueil.

Dans certains pays de l'UE, les familles d'accueil perdent même de l'intérêt en raison du manque de considération des gouvernements pour leur travail. En Pologne, le nombre de familles d'accueil en 2018 était inférieur de 0,7 % à celui de 2016. Cela peut être dû à un manque de sensibilisation du public, à un soutien professionnel insuffisant et à une faible rémunération des familles d'accueil. En France, le nombre de familles d'accueil diminue pour les mêmes raisons. En trois ans, le nombre de familles d'accueil a diminué de près de 23 %.

Difficultés pour les mineurs non accompagnés

Exemple en France

Si les mineurs isolés sont pris en charge par l'ASE au même titre que les enfants de nationalité française, ils sont principalement orientés vers des maisons d'enfants et non vers des familles d'accueil désignées par le département. Parfois, des familles d'accueil bénévoles appelées "familles solidaires" choisissent d'accueillir des mineurs isolés, mais cela est peu fréquent. Par ailleurs, le conflit en Ukraine depuis 2022 a eu un impact sur l'accueil solidaire en France. Par exemple, la ville de Lille a fait appel à tous les réseaux de familles solidaires et aux familles désignées par le Département pour accueillir des Ukrainiens. Résultat, ils étaient tous saturés et les mineurs isolés n'ont pas pu en bénéficier.

Dans les pays de l'UE

L'une des difficultés auxquelles les mineurs non accompagnés sont fréquemment confrontés est le choc culturel. Il s'avère que les familles d'accueil ne sont pas toujours bien informées sur le pays d'origine des personnes qu'elles accueillent, qu'elles ne maîtrisent pas toujours la langue ou la culture, ce qui peut constituer un obstacle à une bonne communication et donc une charge supplémentaire sur les épaules des mineurs

non accompagnés.

La barrière linguistique est un obstacle important au début du processus d'accueil, car les personnes accueillies peuvent ne pas être totalement familiarisées avec la langue de leur pays d'accueil, et les accueillants peuvent avoir peu ou pas de connaissance de la langue de la personne qu'ils accueillent. Cela peut entraîner des problèmes de communication, en particulier au début de la relation. En fait, on pourrait penser qu'il serait plus sage de placer les mineurs non accompagnés dans des familles qui leur sont culturellement proches, mais il s'avère que des conséquences négatives peuvent également résulter de ces situations. Certains enfants craignent que les familles d'accueil ayant des origines similaires ne transmettent des informations qui pourraient mettre leur famille biologique en danger, et peuvent donc se montrer méfiants.

Enfin, les mineurs isolés sont également confrontés à un obstacle majeur : les préjugés. Ils sont perçus comme violents, voire dangereux, et sont régulièrement associés à la délinquance, ce qui leur donne une mauvaise image auprès des familles d'accueil qui hésitent à les héberger (Ouest France, 2020).

Répondre aux besoins des enfants. Une approche centrée sur l'enfant

Les enfants sont les membres les plus vulnérables de la société et il est essentiel de répondre à leurs besoins et de garantir leur bien-être. Une approche centrée sur l'enfant donne la priorité aux besoins, aux droits et aux points de vue uniques des enfants. Elle reconnaît les enfants comme des participants actifs aux processus de prise de décision qui affectent leur vie.

Nous avons vu dans les résultats des projets précédents que les enfants placés en famille d'accueil sont souvent confrontés à diverses difficultés dues aux circonstances qui ont conduit à leur placement en famille d'accueil. Ces difficultés peuvent avoir des effets durables sur leur développement physique, émotionnel et cognitif. En fait, dans une étude menée par Turney K. (2020), on constate que "*les enfants placés en famille d'accueil ou adoptés en famille d'accueil, comparés à leurs homologues, étaient plus susceptibles de connaître le divorce ou la séparation des parents, le décès des parents, l'incarcération des parents, la maltraitance parentale, l'exposition à la violence, la maladie mentale d'un membre du ménage et la toxicomanie d'un membre du ménage*" (Turney K., 2020). Les enfants placés en famille d'accueil courent donc un risque plus élevé de vivre des expériences négatives pendant l'enfance (ECA), telles que la maltraitance, la négligence et les traumatismes.

Pourquoi la nécessité et les avantages d'une approche centrée sur l'enfant ?

Une approche centrée sur l'enfant place l'enfant au centre de la prise de décision et reconnaît ses expériences, ses perspectives et ses droits uniques. Elle met l'accent sur les

besoins physiques, émotionnels, cognitifs et sociaux des enfants et les reconnaît comme des participants actifs à leur propre développement¹. Cette approche consiste à impliquer les enfants dans la prise de décision, à assurer leur sécurité, à leur fournir une éducation et des soins de santé de qualité, à promouvoir des relations saines et à protéger leurs droits.

Pour répondre aux besoins des enfants placés, il est essentiel d'élaborer des plans axés sur l'atténuation des risques et la gestion efficace des difficultés. Voici quelques stratégies possibles :

Offrir des placements stables et solidaires en famille d'accueil. Cela minimise les perturbations et favorise les relations positives. La mise en œuvre d'approches de soins tenant compte des traumatismes afin de résoudre les problèmes émotionnels et comportementaux résultant d'expériences passées. Soutien éducatif par le biais de plans d'éducation individualisés, de tutorat et d'accès aux ressources. L'autonomisation des enfants placés en les impliquant dans les processus de prise de décision et en leur fournissant des services de défense.

Pour répondre à ces besoins, plusieurs publications sont disponibles pour informer le public sur une approche centrée sur l'enfant : ["Promouvoir les facteurs de protection pour les enfants et les jeunes placés en famille d'accueil : A Guide for Practitioners"](#) ainsi que ["The impact of Trauma and the experience of Young children in the child welfare system" \(L'impact des traumatismes et l'expérience des jeunes enfants dans le système de protection de l'enfance\)](#).

Stratégies de recrutement

Professionnels de l'accueil familial. Difficultés rencontrées par les professionnels de l'accueil familial et leurs besoins

Autriche

Il existe des différences significatives dans le traitement des enfants/jeunes réfugiés mineurs non accompagnés dont les parents ne vivent pas en Autriche ou sont inconnus. Les enfants et les jeunes réfugiés sont souvent désavantagés par le système. Les refuges et les communautés de vie assistée ont souvent beaucoup moins d'argent à leur disposition. En outre, ces structures d'accueil sont mal équipées, contrairement aux communautés résidentielles qui accueillent les enfants locaux.

Les réfugiés n'ont pas de parents sur place et sont souvent à la merci des personnes qui

¹ "Une approche centrée sur l'enfant signifie qu'il faut garder l'enfant au centre des préoccupations lors de la prise de décisions concernant sa vie et travailler en partenariat avec lui et sa famille" (*Working together to safeguard children, 2018*).

s'occupent d'eux et du système d'asile. Les opportunités pour les soignants et les professionnels travaillant avec les enfants réfugiés sont également très limitées, a-t-il déclaré. Il est difficile de trouver des familles d'accueil ayant une biographie de réfugié pour les enfants en question.

Beaucoup ne savent pas dans quoi ils s'engagent. Les familles d'accueil sont en contact permanent avec le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse et les parents biologiques (s'ils vivent en Autriche). Les familles d'accueil vivent dans la crainte constante que les enfants auxquels elles se sont habituées leur soient retirés à tout moment.

Le placement dans des foyers, des communautés résidentielles ou des familles d'accueil n'est que temporaire pour les enfants autochtones, disent-ils. Les enfants souffrent également d'être ballotés d'un endroit à l'autre. Nombre d'entre eux ont été victimes de violences et d'abus. Le fait que les parents d'accueil ne connaissent pas les conditions légales pose un problème pour les enfants réfugiés. Tout est beaucoup plus compliqué. Il y a aussi beaucoup de bureaucratie. Il faut toujours agir de manière à avoir un impact positif sur la vie des enfants concernés. En outre, de nombreux enfants et jeunes sont gravement traumatisés, et le travail sur les traumatismes n'est pas vraiment possible en raison du cadre juridique.

Deuxièmement, les enfants qui ont fui doivent d'abord apprendre la langue et se familiariser avec les réalités du pays d'accueil. Troisièmement, il n'est guère judicieux d'effectuer un travail suffisant sur les traumatismes si les enfants se trouvent dans des centres d'hébergement depuis un certain temps et n'ont guère eu l'occasion d'être accueillis par des parents nourriciers. Ces derniers devraient presque suivre une formation complexe et acquérir une expérience pratique avant d'accueillir ces enfants réfugiés. Et cela est souvent trop compliqué pour de nombreux parents d'accueil.

Les structures d'accueil qui ont accueilli des enfants en famille d'accueil devraient améliorer considérablement leurs conditions. En particulier dans les établissements qui ont accueilli des enfants ayant grandi en Autriche, les conditions du personnel d'accueil sont une véritable catastrophe (par exemple, service 24 heures sur 24 sans compter la nuit comme temps de travail, beaucoup d'heures supplémentaires, mauvaise rémunération, distances de déplacement beaucoup trop longues, etc.). En outre, les logements sont situés beaucoup trop loin et dans des zones très reculées.

Grèce

Les professionnels du placement familial - à savoir les travailleurs sociaux et les psychologues qui sont généralement habilités à traiter de tels cas en Grèce - affirment que l'une des principales difficultés auxquelles ils sont confrontés est que leurs études universitaires ne leur ont pas permis d'acquérir les connaissances et les outils nécessaires pour traiter efficacement une question aussi délicate et exigeante. Ainsi, leur expérience

sur le terrain s'est principalement construite grâce à leur participation à des programmes de formation pertinents. Il n'y a pas non plus un nombre suffisant de professionnels dans ce domaine, ce qui rend encore plus difficile l'accomplissement des tâches de ceux qui existent déjà. En outre, l'ensemble de la procédure est caractérisé par de longs retards dus à l'officialisme et à la bureaucratie. Un aspect plutôt difficile de leur travail est la charge émotionnelle qu'ils peuvent porter tout au long des procédures, en raison du fait qu'un grand nombre de personnes souhaitent devenir parents d'accueil, mais ne satisfont pas aux exigences et leur candidature est donc annulée. Trois des quatre participants au groupe de discussion ont souligné l'impact psychologique et émotionnel de l'annulation, non seulement pour les candidats parents d'accueil, mais aussi pour eux. Comme l'a mentionné l'un d'entre eux : *"Le couple était si enthousiaste. Cela nous a brisé le cœur d'annuler le processus en raison des problèmes de santé mineurs de la femme"*.

L'un des principaux besoins des professionnels de l'accueil familial est celui d'une formation spécialisée. En ce qui concerne les sujets qu'une telle formation devrait contenir afin de fournir de meilleurs services aux parents d'accueil, la familiarisation avec le cadre juridique de l'accueil familial est jugée importante, ainsi que l'éducation dans les domaines interculturels. En ce qui concerne les outils et les instruments qui faciliteraient leur travail avec les parents d'accueil, les professionnels de l'accueil familial ont mentionné : a. une boîte à outils claire et brève expliquant les procédures particulières et le cadre juridique de l'accueil familial, b. un questionnaire commun destiné à enquêter sur les besoins et les attentes des parents d'accueil afin de fournir des interventions individualisées, c. un formulaire d'évaluation spécifique qui indiquerait l'état psychologique et émotionnel des parents d'accueil, d. la supervision, la coopération pluridisciplinaire et l'implication des conseillers juridiques. Selon un participant : *"Nous nous sentons soulagés lorsque nous partageons nos difficultés avec d'autres collègues qui vivent les mêmes situations. De nouvelles portes s'ouvrent, de nouvelles idées surgissent"*. Enfin, la réduction de l'officialisme et de la bureaucratie améliorera les défis auxquels les professionnels de l'accueil familial sont confrontés.

Roumanie

Les principaux obstacles mentionnés par les professionnels sont les suivants

- L'harmonisation de la législation existante
- Le système est trop rigide ; nous devons être plus flexibles
- Une meilleure communication entre les acteurs et le lobby sur la promotion du placement familial est nécessaire.
- Manque de sensibilisation et de campagnes d'information à l'intention d'un public plus large (grand public)
- Le système d'assistance maternelle doit être réorganisé
- Vieilles mentalités concernant l'adoption (du grand public)
- Compréhension par le public de la différence entre le placement et l'adoption

- Le long processus d'adoption

Portugal

Plusieurs obstacles rencontrés par les professionnels travaillant dans le domaine de l'accueil familial, du point de vue du contexte national, ont été mentionnés. Le plus souvent, il s'agit de l'instabilité du travail, c'est-à-dire de la surcharge de tâches et du nombre de cas attribués à chaque professionnel, ce qui rend difficile le suivi des cas et des familles associées. La difficulté de disposer de ressources pour sélectionner et évaluer les familles a également été mentionnée, ce qui suggère un manque d'instruments fiables et valides adaptés au contexte portugais. Le manque de ressources humaines et parfois une mauvaise collaboration et communication entre les équipes peuvent provoquer des ruptures ou même des dommages sur certains cas. Un autre obstacle est lié au processus de recrutement. En effet, il a été mentionné que même si de nombreuses familles postulent pour devenir familles d'accueil, lors des entretiens initiaux et de la formation au placement familial, beaucoup d'entre elles choisissent d'abandonner après avoir compris ce que signifie réellement le placement d'un enfant (par exemple, les visites avec les familles biologiques, les problèmes psychologiques, les ajustements nécessaires au sein de la famille).

En ce qui concerne les défis rencontrés par les parents d'accueil eux-mêmes ou même les familles qui espèrent devenir des familles d'accueil, on peut voir plusieurs obstacles. L'un des défis peut être l'exercice de la parentalité, compte tenu des difficultés de l'enfant, qu'elles soient comportementales et/ou cognitives. En effet, *"ces enfants ont des trajectoires de danger et d'abus, avec des expériences antérieures de privation, ce qui entraîne des changements dans le fonctionnement psychologique, c'est-à-dire qu'en plus des mêmes besoins typiques que les autres enfants qui ont grandi dans un environnement sain, ils ont des défis supplémentaires"*. Une autre difficulté concerne la relation avec la famille biologique de l'enfant, car cette relation est fondamentale et bénéfique si le plan d'intervention le prévoit. Ainsi, la famille d'accueil devrait être le médiateur qui ne compromet pas ou ne nuit pas à la relation de l'enfant avec sa famille biologique, mais la favorise plutôt d'une manière adaptée et saine. Un autre obstacle et une autre conséquence possible est le nombre d'abandons dans les familles d'accueil, qui est dû au manque de soutien apporté par les professionnels à ces familles. En d'autres termes, les familles ressentent le besoin d'un soutien plus important, avec des stratégies et l'aide d'autres entités, pour pouvoir aider ces enfants qui ont des problèmes psychologiques, émotionnels et comportementaux. Pour les familles qui ont le désir et l'intention de devenir des familles d'accueil, l'un des obstacles mentionnés dans le contexte national portugais est le manque de réponse de la part des entités et le long processus bureaucratique. Un autre problème a également été signalé, à savoir la crainte qu'éprouvent certains parents d'accueil de *"ne pas pouvoir créer de liens avec l'enfant"* ou même de *"ne pas avoir de bonnes relations avec la famille biologique de l'enfant"*.

Selon les professionnels, les enfants sont confrontés à divers obstacles, dont la séparation d'avec la famille biologique, qui résulte d'une rupture des relations primaires de l'enfant. Ce défi est encore plus important lorsque la séparation est très récurrente et que les enfants changent constamment d'environnement, ce qui entraîne d'autres perturbations. Toutefois, cet aspect a été signalé comme étant courant au niveau international, mais rare au niveau national, car il existe peu de familles d'accueil au Portugal. Le processus d'intégration et d'adaptation de l'enfant à la famille d'accueil est un autre obstacle, car des difficultés ou des conflits peuvent surgir avec certains membres de la famille et le fonctionnement de la famille elle-même est affecté par l'intégration et les attentes de l'enfant adopté. En effet, il a également été mentionné que les enfants sont confrontés à de nombreux défis en termes de contact avec leur famille biologique, ce qui, bien que considéré comme crucial, cause parfois de la détresse chez les enfants qui retournent dans la famille d'accueil après avoir rendu visite à leur famille biologique.

France

En France, le groupe de discussion s'est déroulé avec des professionnels travaillant dans une structure qui accueille des mineurs non accompagnés. Il s'agit principalement de travailleurs sociaux, de psychologues et de responsables de services éducatifs. Ces professionnels travaillent avec plus de 40 mineurs non accompagnés à partir de 14 ans qui sont hébergés dans un collectif où ils disposent chacun d'une chambre et d'une cuisine commune.

Ces professionnels rencontrent de nombreuses difficultés dans l'accompagnement des mineurs non accompagnés. En effet, l'équipe éducative souhaiterait collaborer avec davantage de familles d'accueil, mais elles sont trop peu nombreuses. En France, nous avons des familles d'accueil qui sont mandatées par chaque département et qui sont donc formées et rémunérées, et des familles d'accueil qui sont bénévoles. Les familles d'accueil mandatées par le Département n'accueillent généralement pas de mineurs isolés car le département ne les sensibilise pas et ne les forme pas à l'accueil des mineurs isolés. Il ne reste plus que les familles d'accueil bénévoles, qui ne sont pas faciles à trouver.

Selon les professionnels, la plupart des familles sont déjà fortement sollicitées pour des actions bénévoles et caritatives. Elles contribuent par des dons financiers mais ne passent pas à l'étape de l'échange, du contact avec les mineurs non accompagnés. Il existe également des préjugés liés à l'opinion publique, souvent générés par des incidents minoritaires, mais qui provoquent la méfiance.

De plus, l'accueil des mineurs non accompagnés avant 18 ans pose question, car après la majorité, si la famille d'accueil ne veut plus les accompagner, les mineurs non accompagnés se retrouvent à la rue et ne peuvent pas poursuivre leur intégration. Si ces mineurs non accompagnés sont accueillis tous les jours et que la famille veut arrêter d'accueillir le jeune, c'est compliqué, car l'établissement ne peut pas les réintégrer. Il n'y

a pas de places vacantes dans les institutions. La durée de prise en charge des mineurs non accompagnés est généralement courte (moins d'un an) et ne permet pas d'établir une relation solide et durable pour la poursuite de l'accueil après la majorité. Il est également difficile d'accompagner un jeune mineur isolé qui approche de la majorité, car en France, à partir de 18 ans, les mineurs isolés doivent obtenir un titre de séjour valide pour pouvoir rester dans le pays, et ces procédures administratives et la législation française sont complexes et peu aisées à mettre en place.

Au cours du groupe de discussion, les professionnels ont décrit leurs besoins pour un système de placement familial efficace. Selon eux, les bons facteurs pour assurer un bon réseau de familles d'accueil sont la formation et la supervision des familles d'accueil et la rémunération des autres enfants pris en charge par les services de protection de l'enfance. Les mineurs non accompagnés n'ont pas les mêmes droits et possibilités de grandir dans un environnement sûr lorsqu'ils ont subi des traumatismes importants avant ou pendant leur migration. Les professionnels pensent également que l'outil d'application Creating Care pourrait être intéressant pour mentionner tous les contacts utiles non seulement pour l'intégration des mineurs non accompagnés mais aussi pour leurs informations civiles et médicales.

Enfin, les professionnels souhaitent que les familles d'accueil reçoivent une formation complète sur la législation spécifique aux mineurs isolés en France, ainsi qu'une connaissance des traumatismes de la migration, de leur rapport aux normes, au mode de vie, aux habitudes et à la médecine. Leurs réactions peuvent être déstabilisantes pour des personnes non formées et non informées. Il est important que les familles d'accueil soient impliquées dans un processus interculturel et qu'elles soient conscientes des enjeux. L'intégration des mineurs non accompagnés est complexe car à la régularisation administrative s'ajoutent des questions liées à la scolarisation, au travail, au logement, etc.

République tchèque

Les professionnels de l'accueil familial sont confrontés à plusieurs difficultés, notamment :

- *L'amendement de la loi*. Le processus d'amendement a été insuffisamment préparé, avec une contribution publique limitée avant son acceptation. L'amendement lui-même a donné lieu à de multiples interprétations, ce qui a entraîné une certaine confusion chez les professionnels et une incohérence dans les informations fournies aux familles. Ce manque de clarté a sapé la perception de la fiabilité et de la compétence des professionnels. La loi fait actuellement l'objet d'une nouvelle série d'amendements.
- *Manque de coopération institutionnelle*. Les professionnels qui travaillent avec les familles d'accueil souhaitent une approche d'équipe collaborative impliquant des professionnels de l'OSPOD (le service public de protection de l'enfance) afin de

- garantir un soutien efficace aux familles d'accueil.
- Formation des parents d'accueil. Dans certains cas, les parents d'accueil sont mal préparés ou inadaptés au placement familial. Des désaccords peuvent survenir entre le tribunal régional, l'OSPOD et les professionnels lorsqu'une entité ne recommande pas un candidat comme parent d'accueil, alors qu'une autre l'approuve.
 - Formation des enseignants, des juges et des fonctionnaires. Il est nécessaire d'améliorer la formation pour aider ces professionnels à comprendre les besoins critiques des enfants, à gérer les enfants ayant des traumatismes cachés et à accélérer le processus de placement des enfants en famille d'accueil afin de réduire au minimum leur temps de séjour en institution. Une application pourrait être utile pour fournir des conseils sur le travail avec les enfants qui ont subi des traumatismes ou des abus.

Pour résoudre ces difficultés, il faut déployer des efforts globaux, notamment en améliorant les processus législatifs avec une plus grande participation du public, en renforçant la collaboration entre les institutions et en mettant en place des programmes de formation complets pour les parents nourriciers et les professionnels impliqués dans le placement en famille d'accueil. En relevant ces défis, le système de placement familial peut mieux soutenir le bien-être et le développement des enfants dans le besoin.

Italie

Normalement, les familles d'accueil peuvent contacter les services sociaux pour obtenir des conseils et de l'aide. Il s'agit notamment de avoir des informations sur le chemin à prendre, écouter l'expérience d'autres familles, connaître les droits et les devoirs et ensuite accueillir l'enfant avec eux ; assurer son soin, son entretien, son éducation et son instruction en assumant l'attention psychologique, affective et matérielle nécessaire ; garantir le respect de l'histoire du mineur, de ses relations significatives, de ses affections et de leur identité culturelle, sociale et religieuse ; assurer la plus grande confidentialité sur la situation du mineur et de sa famille d'origine ; prendre soin et maintenir des relations avec la famille d'origine et avec tous les autres sujets impliqués, en favorisant le retour du mineur dans sa propre famille, selon les indications contenues dans le projet de placement en famille d'accueil (Ciampa et al., 2014).

Tout cela fonctionne mais suppose que vous ayez trouvé et que vous soyez déjà en contact avec des familles d'accueil. Or, ce dont se plaignent les professionnels, c'est précisément du manque de familles d'accueil ! Le groupe de discussion avec eux a fait émerger le besoin de trouver des moyens et des formes pour établir un premier contact avec les couples et les familles d'accueil potentielles, car elles sont rares. C'est un besoin de sensibiliser la communauté sur le sujet, une façon de faire connaître l'existence de l'accueil familial, qui est souvent un sujet tabou, enveloppé de croyances, de peurs et de stéréotypes. Un autre obstacle auquel les professionnels sont souvent confrontés est le

besoin de formation qui concerne à la fois eux-mêmes, leur profession et les familles qui ont déjà entamé un processus d'accueil ou qui sont sur le point de le faire. Cependant, ce dernier obstacle est contextualisé dans la région où les groupes de discussion ont eu lieu, qui est petite et essentiellement rurale et où les professionnels eux-mêmes n'ont jamais eu autant d'expérience avec les familles.

Vers une nouvelle approche du recrutement

Compétences que les professionnels de l'accueil familial doivent cultiver

Dans le domaine du placement familial, l'expertise et le développement des compétences des professionnels sont essentiels pour promouvoir le bien-être et le développement positif des enfants et des familles d'accueil. Les multiples facettes de leur rôle requièrent un ensemble diversifié de compétences, en particulier en ce qui concerne les stratégies de recrutement. En tant que facilitateurs importants du processus de recrutement, les professionnels du placement familial jouent un rôle clé dans l'identification et le développement de parents d'accueil potentiels qui peuvent offrir un environnement de soutien et d'épanouissement aux enfants qui en ont besoin. Cet article explore les compétences clés que les professionnels du placement familial devraient adopter pour optimiser le processus de recrutement et, par la suite, fournir un soutien de premier ordre aux enfants placés et à leurs familles (Fulcher & McGladdery, 2011). Dans le contexte d'une nouvelle approche du recrutement des familles d'accueil, les professionnels doivent cultiver les compétences suivantes :

- Comprendre les besoins des enfants. Les professionnels doivent avoir une connaissance approfondie des besoins spécifiques et des défis auxquels sont confrontés les enfants placés en famille d'accueil, tels que les traumatismes liés à des expériences antérieures. Cette connaissance leur permet d'identifier les familles d'accueil appropriées et de fournir un soutien ciblé.
- Empathie et sensibilité. Le développement de l'empathie et de la sensibilité permet aux professionnels d'établir un lien personnel avec les enfants placés, les familles biologiques et les parents d'accueil potentiels. Ce lien favorise la confiance et crée un environnement favorable pour toutes les personnes concernées.
- Une communication efficace. De solides compétences en matière de communication sont essentielles pour établir des relations positives avec toutes les parties. Les professionnels doivent transmettre efficacement les avantages du placement en famille d'accueil, répondre aux préoccupations et fournir des informations complètes afin de recruter et d'engager des parents d'accueil potentiels.
- Soutien et formation. Il est essentiel de fournir un soutien et une formation

continus aux parents d'accueil. Les professionnels doivent être en mesure d'offrir des conseils, des ressources éducatives et des outils pour aider les parents d'accueil à surmonter les difficultés et à fournir les meilleurs soins possibles aux enfants.

- Collaboration et travail d'équipe. Les professionnels du placement familial doivent travailler en collaboration avec d'autres agences, services et professionnels impliqués dans le bien-être de l'enfant. Une approche multidisciplinaire garantit un système de soutien holistique et complet pour les familles d'accueil.
- Résilience et gestion du stress. La nature du travail en famille d'accueil peut être émotionnellement difficile. Cultiver la résilience et les techniques efficaces de gestion du stress est essentiel pour que les professionnels puissent maintenir leur bien-être et continuer à fournir un soutien de qualité aux familles d'accueil.
- Recrutement et engagement. Les professionnels doivent posséder des compétences efficaces en matière de recrutement afin d'attirer des parents d'accueil appropriés. En faisant participer les familles d'accueil potentielles, en répondant à leurs questions et à leurs préoccupations et en leur fournissant des informations précises, ils encourageront un plus grand nombre de personnes à envisager de devenir parents d'accueil.

En conclusion, le domaine du placement familial exige des professionnels compétents qui possèdent un ensemble de compétences variées pour promouvoir efficacement le bien-être et le développement positif des enfants et des familles d'accueil. Les professionnels du placement familial, en tant que facilitateurs essentiels du processus de recrutement, devraient s'attacher à cultiver les compétences identifiées afin d'optimiser les stratégies de recrutement et d'apporter un soutien essentiel aux enfants placés et à leurs familles. L'adoption de cette nouvelle approche du recrutement peut conduire à de meilleurs résultats pour toutes les personnes impliquées, en renforçant l'ensemble du système de placement familial et en améliorant la vie des enfants vulnérables qui ont besoin d'un environnement stimulant et chaleureux (Brown et al., 2014).

[Le rôle des professionnels dans la démythification des mythes entourant le placement en famille d'accueil. Stratégies pratiques axées sur - mais non limitées à - le placement en famille d'accueil des enfants non accompagnés et séparés.](#)

Comme dans tous les domaines, les gens créent des mythes autour de l'accueil familial, mais agir sur la base de ces mythes ou préjugés ne produit pas les résultats positifs et souhaités pour le recrutement des familles d'accueil. Il est essentiel pour les professionnels du secteur de démythifier ces mythes, car ils sont le fruit de jugements préconçus souvent erronés.

Les travailleurs sociaux jouent un rôle essentiel dans le placement familial et dans la mise

en relation du système avec les familles. Outre leur implication auprès des familles, les travailleurs sociaux veillent également à ce que les familles intéressées bénéficient d'une sélection et d'une formation et s'efforcent de soutenir émotionnellement les parents et les enfants dans leur adaptation au nouvel environnement familial.

Il est également essentiel que les travailleurs sociaux et les agences adoptent un autre type de comportement avec les familles d'accueil et les fassent participer, par exemple en rencontrant la famille là où elle se trouve et en planifiant avec elle (et non pour elle), en fixant des objectifs mutuels, en fournissant des services pertinents et bénéfiques pour les familles et, enfin, en passant suffisamment de temps avec les familles pour leur fournir tout ce dont elles ont essentiellement besoin.

Pour les démystifier, la communauté doit donc présenter ses connaissances sur le sujet. Voici quelques-uns des mythes qui entourent le placement en famille d'accueil :

- « *Les familles d'accueil reçoivent une rémunération non financière* ».
- « *Les adolescents sont les plus difficiles à éduquer* ».
- « *Tous les enfants placés en famille d'accueil sont des mineurs et ont des problèmes psychologiques* ».
- « *Je ne peux pas être famille d'accueil parce que je m'attacherais trop* ».
- « *Les parents d'accueil ne devraient jamais adopter l'enfant qu'ils accueillent* ».
- « *Je dois être déjà parent* ».
- « *Le placement en famille d'accueil et l'adoption sont des processus similaires* ».
- « *Les parents d'accueil enlèvent les enfants à leur famille biologique* ».
- « *Les familles d'accueil sont en concurrence avec les familles biologiques* ».

Quelles stratégies pouvons-nous utiliser pour démystifier ces mythes ?

- Engager les familles d'accueil potentielles en tant que partenaires clés dans la prise de décision ;
- Fournir des documents clairs et simples contenant des informations sur le processus d'accueil, du début à la fin (y compris un résumé simple de la législation, des critères, des droits et des responsabilités) ;
- Identifier, dès le début du processus de recrutement, les éventuelles difficultés liées au processus de placement en famille d'accueil ;
- Suivre et reconnaître régulièrement les progrès réalisés dans le cadre du processus ;
- Promouvoir des discussions transparentes sur les problèmes éventuels et identifier les points forts ;
- Écouter les préoccupations de la famille d'accueil potentielle et lui fournir des ressources et du soutien ;
- L'accent est mis sur l'amélioration des compétences familiales plutôt que sur l'apport d'informations ;

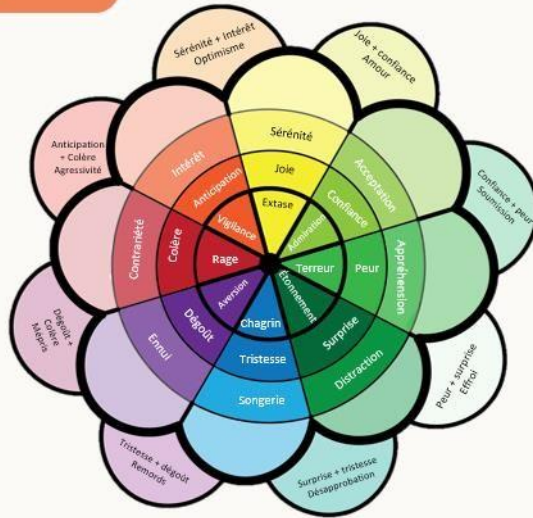
- Partager de manière transparente les procédures mises en œuvre par les entités responsables (par exemple, les tribunaux, la sécurité sociale) ;
- Discuter ouvertement des attentes ;
- Garantir des visites fréquentes avec tous les principaux acteurs du processus (parents d'accueil, enfants, famille d'origine) sous la supervision des professionnels responsables du processus ;
- Organiser des rencontres entre des familles d'accueil expérimentées et des familles d'accueil nouvellement qualifiées afin de partager leurs expériences et d'obtenir des témoignages.

[Outil pratique pour les professionnels afin d'impliquer toutes les familles et de sensibiliser la communauté au besoin de familles d'accueil et à la désinstitutionnalisation.](#)

Les partenaires de Creating Care ont développé un outil pour impliquer les familles dans le placement familial. Cet [outil](#) a pour but d'aider les professionnels qui contactent les familles d'accueil potentielles (assistants sociaux, travailleurs sociaux, psychologues, etc.) à impliquer la communauté et à la sensibiliser à la nécessité d'augmenter le nombre de familles d'accueil en tant que stratégie de désinstitutionnalisation. Il a été conçu comme un instrument pratique qui fournit des informations complètes pour encourager la solidarité sociale et la responsabilité de tous les membres de la communauté. Ce document propose également des activités que les professionnels peuvent mettre en œuvre avec les familles d'accueil ou les parents d'accueil potentiels pour les engager et les motiver à accueillir un enfant. Les exercices sont illustrés ci-dessous :

#Le Roue des émotions

Activité









#La roue des émotions

Durée : 1h

Mise en œuvre : groupe ou individuel

Cadre : Formation

Instructions

-  Présentez la roue des émotions et expliquez les 8 émotions primaires : La colère, l'anticipation, la joie, la confiance, la peur, la surprise, la tristesse et le dégoût.
-  Il faut savoir qu'une émotion primaire a un opposé polaire, basé sur la réaction physiologique que chaque émotion crée. Par exemple : La joie est le contraire de la tristesse (se connecter ou se retirer) ; la peur est le contraire de la colère (se faire petit et se cacher ou se faire grand et parler fort) ; le dégoût est le contraire de la confiance (rejeter ou embrasser).
-  Préparez une boîte avec des cartes, chacune représentant une émotion différente.
-  À tour de rôle, chaque personne tire une carte et parle au groupe de l'émotion, d'un épisode au cours duquel elle a ressenti cette émotion et de la manière dont elle l'a gérée.
-  Après un cercle complet, demandez si tout le monde aurait ressenti la même chose dans cette circonstance, si quelqu'un aurait pu se sentir différemment et surtout si les besoins étaient les mêmes pour tout le monde et s'il y avait d'autres façons de gérer cette émotion.
-  L'animateur donne des exemples de scénarios dans lesquels ces émotions pourraient émerger dans un contexte de placement en famille.

#Boîte de croyances et mythes

Activité

Mythe 1.

Notre famille s'attachera beaucoup trop à l'enfant et il sera trop dur de le voir partir et nous quitter.

Mythe 2.

Accueillir un enfant deviendra l'opportunité d'adopter plus facilement.

Mythe 3.

Tous les enfants placés sont des délinquants et ont des troubles psychologiques qui ne peuvent pas être arrangés.


Mythe 4.

Inscrivez votre mythe ici.

 _____


Mythe 5.

Inscrivez votre mythe ici.

 _____

Mythe 6.

Inscrivez votre mythe ici.

 _____



#Boîte de croyance et de mythes

Durée : 1h

Mise en œuvre : groupe

Cadre : Formation ou séance de sensibilisation

Instructions

-  Demandez au groupe d'écrire une croyance qu'ils ont concernant l'accueil d'un enfant ou d'utiliser les mythes disponibles dans cet outil.
-  Passez en revue toutes les déclarations, une par une, et entamez une discussion sur les mythes et les croyances qui en ressortent. Donnez la "vérité" de chaque "mythe".

Vérité 1.

L'un des principaux objectifs du placement en famille d'accueil est d'offrir de l'amour, de la stabilité et un environnement sûr à un enfant. Avant d'accueillir un enfant, il est important de discuter avec votre famille de vos attentes, en gardant à l'esprit que le placement en famille d'accueil est temporaire et que l'objectif est (lorsque c'est possible et dans l'intérêt supérieur de l'enfant) de retourner dans la famille biologique.) Bien qu'il puisse être émotionnellement difficile de voir un enfant retourner dans sa famille biologique, il est important de se concentrer sur le fait que l'enfant a reçu l'amour et la stabilité dont il avait besoin pendant une période difficile de sa vie et qu'il peut maintenant retourner dans sa famille en toute sécurité.

Vérité 2.

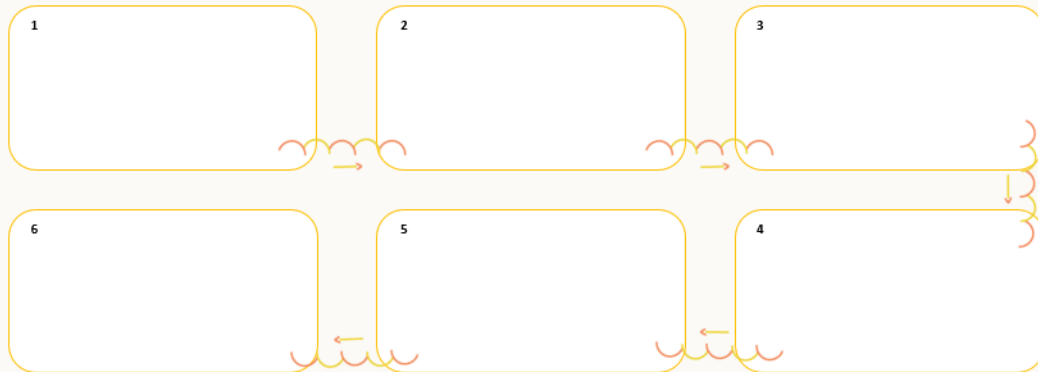
Les enfants sont souvent placés en famille d'accueil à cause de maltraitance, négligence, usage de drogues par les parents ou autres dysfonctionnements, ce qui ne veut pas dire que les enfants sont des délinquants. Beaucoup d'enfants placés peuvent avoir vécu dans un climat familial complexe menant au placement en famille d'accueil et, par conséquent, ils ont besoin d'être soutenus. La raison derrière le placement de l'enfant varie selon l'enfant et les familles d'accueil soutiennent à la fois l'enfant et la famille avec pour objectif de rendre l'enfant heureux et de le mettre en sécurité. Bien que toutes formes de traumatisme puissent impacter à vie, les enfants sont extrêmement résilients et peuvent « guérir » ces troubles psychologiques avec l'aide de spécialistes et des familles.

Vérité 3.

L'objectif principal du placement familial est de fournir un environnement sûr à un enfant de manière temporaire. Les procédures, le processus de recrutement et la législation diffèrent de ceux de l'adoption. Dans certains pays, il n'est pas possible d'adopter l'enfant que vous accueillez.

#Le parcours d'une famille d'accueil

Activité








#Le parcours d'une famille d'accueil

Durée : 45min

Mise en œuvre : groupe ou individuel

Cadre : Formation ou séance de sensibilisation

Instructions

-  Demandez à vos participants d'écrire ou de dessiner ce qu'est pour eux le parcours pour devenir une famille d'accueil depuis la manifestation d'intérêt jusqu'à l'intégration d'un enfant dans leur foyer, et de le partager avec le groupe.
-  Profitez de l'occasion pour explorer/gérer les attentes et clarifier les doutes éventuels autour de ce processus.
-  Si vous constatez que vos participants sont bloqués ou ne sont pas suffisamment conscients des étapes, aidez-les avec les principaux processus clés, tels que la manifestation d'intérêt/la prise de contact avec les entités responsables, l'entretien avec les familles d'accueil, la formation initiale, la participation à une base de données sur les familles d'accueil, etc.
-  Si vous avez dans votre groupe une famille qui a déjà accueilli un enfant, demandez-lui de dessiner et de décrire son propre parcours et de le partager avec le reste du groupe.
-  Conseil supplémentaire : indiquez aux participants que cet exercice peut être très utile pour discuter des attentes des futurs enfants placés ou des enfants biologiques. Les parents potentiels peuvent suggérer à leurs enfants de dessiner leur parcours avant le processus de placement en famille d'accueil et leurs attentes quant à l'évolution de ce parcours au cours du processus de placement en famille d'accueil.

#Vrai ou Faux

Activité

Vrai ou Faux

Pour devenir parent d'accueil, je dois :

- 1.... avoir de l'expérience dans l'éducation et les soins aux enfants
- 2.... être marié ou avoir un partenaire stable
- 3.... être âgé d'au moins 18 ans
- 4.... être un candidat à l'adoption
- 5.... avoir un emploi rémunéré
- 6.... ne pas exercer d'activités rémunérées
- 7.... être citoyen du pays dans lequel je postule pour devenir parent d'accueil



#Vrai ou Faux

Durée : 30min

Mise en œuvre : groupe ou individuel

Cadre : Formation

Instructions



Menez un jeu de "vrai ou faux" avec le groupe, de la manière suivante :

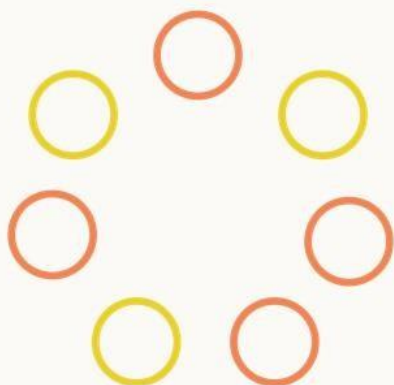
1. Expliquez que pour devenir parent de famille d'accueil, il faut respecter certains critères fondamentaux ;
2. Présentez quelques citations et demandez aux participants de dire s'ils pensent que la citation est vraie ou fausse.



Conseil supplémentaire : vous pouvez réaliser cette activité en utilisant [Kahoot \(https://kahoot.com/\)](https://kahoot.com/) ou une autre plateforme interactive en ligne..

#L'heure du cercle

Activité



Règles :

- ✓ Écoutez activement
- ✓ Ne parlez que lorsque vous avez le totem
- ✓ Donnez la parole à tour de rôle
- ✓ Respectez le temps de parole accordé par l'animateur
- ✓ Passez si vous ne voulez pas répondre à une question
- ✓ Respectez la confidentialité
- ✓ Parlez avec son cœur







#Circle Time

Durée : 1h

Mise en œuvre : groupe

Cadre : Formation


Instructions

-  Placez des chaises en cercle et demandez à tous les participants de s'asseoir ;
-  Expliquez que la communication dans un cercle se déroule selon des règles communes, notamment que la participation est ritualisée par la transmission d'un objet (le totem peut être un jouet, un stylo, etc.) ;
-  Faites quelques tours en vous concentrant sur des sujets plus généraux pour montrer aux participants comment cela fonctionne en termes de règles et aussi comme un exercice de **teambuilding** qui permettra aux participants de mieux se connaître les uns les autres. Certains sujets à aborder pourraient concerner les jeux préférés, les passe-temps, les vacances préférées, etc.
-  **Organisez un cercle sur les peurs associées au placement en famille d'accueil** (ou tout autre sujet que vous jugerez pertinent) ;
-  Une fois le cercle terminé, veillez à faire une restitution des contenus qui ont émergé, en soulignant les éléments importants et en valorisant les expériences émotionnelles de chacun par rapport à l'activité réalisée ;
-  Rappelez-vous que cet exercice vise à valider le sentiment de peur mais aussi à démystifier certaines idées fausses sur le placement familial.

#Lettre à moi-même

Activité

Cher "Future moi"...







#Lettre à moi-même

Durée : 1h

Mise en œuvre : groupe ou individuel

Cadre : Formation

Instructions

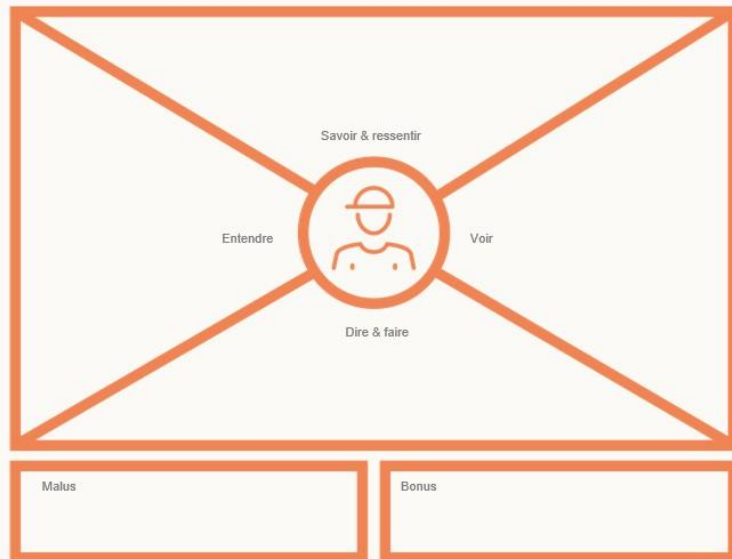
-  Invitez les parents d'accueil potentiels à écrire une lettre qui reflète leurs motivations à accueillir un enfant, la façon dont l'enfant sera intégré dans la famille et les avantages pour l'enfant et pour la famille de faire partie de ce processus.
-  Dites aux parents qu'après avoir écrit la lettre, ils peuvent partager avec tous ce qu'ils ont écrit ou le garder pour eux. Si certains participants choisissent de partager leur lettre, profitez-en pour discuter des avantages et des motivations qui en ressortent et soulignez les similitudes ou les disparités.
-  Demandez-leur si, après avoir entendu les autres lettres, ils modifieraient la leur. Suggérez-leur de conserver cette lettre et de la consulter après avoir accueilli l'enfant, pour voir si leurs attentes ont changé.
-  Conseil supplémentaire : si certains participants éprouvent des difficultés à commencer la lettre, donnez-leur quelques citations comme lignes directrices, par exemple : *Ma principale motivation pour devenir parent d'accueil est... Ma famille bénéficiera du fait que nous accueillons un enfant de la manière suivante... Nous veillerons à ce que l'enfant que nous accueillons reçoive... Lorsque je serai confronté à des défis, je me rappellerai que...*

#Développer l'Empathie

Activité

Utiliser ce profil pour remplir les cases :

« Gabriel est un petit garçon de 6 ans qui a fui la guerre et est arrivé dans votre pays comme réfugié. Il a perdu son père durant la bataille et est venu ici avec sa mère, qui ne peut s'occuper de lui. Il a vécu cette dernière année en institution d'accueil. Il sera bientôt placé en famille d'accueil dans l'espoir qu'il retourne vivre avec sa mère dès que possible. »







#Développer l'empathie

Durée : 45min

Mise en œuvre : groupe ou individuel

Cadre : Formation

Instructions

-  Présentez l'outil de la carte d'empathie aux participants et expliquez-leur qu'ils doivent tous le remplir individuellement et explorer le point de vue d'un enfant placé en famille d'accueil.
-  Si vous le souhaitez, vous pouvez créer plusieurs "personas" et permettre aux parents d'accueil potentiels de développer leur empathie envers les différents acteurs du processus de placement familial.
-  Demandez aux participants de considérer le scénario/personnage inclus dans l'activité et de remplir la carte d'empathie avec ce que Gabriel....
 - Ce qu'il voit autour de lui ;
 - Ce qu'il entend autour de lui et ce que les gens disent sur lui ;
 - Comment il vit cette situation d'être placé en famille d'accueil, comment il en parle.
 - Ce qu'il pense/ressent.
-  Demandez aux participants de finaliser la carte en indiquant les obstacles (douleur) et les avantages (gain) du placement en famille d'accueil.



Outils pratiques sur la façon dont les professionnels du placement familial peuvent suivre et évaluer les parents d'accueil après la décision de placement familial

Dans les pays partenaires

En Autriche, le service de protection de la jeunesse doit vérifier à intervalles appropriés - mais au moins une fois par an - que les enfants de moins de 16 ans placés dans des familles d'accueil bénéficient d'une prise en charge et d'une éducation appropriées. À cette fin, les personnes responsables de la prise en charge et de l'éducation de l'enfant doivent permettre le contrôle de la prise en charge. En Autriche, l'*Agence de protection de l'enfance et de la jeunesse* est tenue d'offrir une formation et un perfectionnement aux parents d'accueil, ce qui permet de les contrôler assez étroitement. En République tchèque, la supervision et le suivi des familles d'accueil sont assez poussés. L'autorité responsable de la protection sociale et juridique des enfants (l'OSPOD) prépare un plan de protection individuel pour chaque enfant, que la famille d'accueil suit avec l'aide d'organisations de soutien. Chaque famille d'accueil choisit une organisation de soutien et une personne de cette organisation lui est ensuite attribuée en tant que partenaire de travail principal. Ensemble, ils signent un plan de protection de l'enfance individuel, qui doit être respecté par la famille d'accueil. Une fois l'enfant admis, des contacts et des visites régulières sont organisés pour vérifier si la situation évolue positivement ou si des problèmes sont apparus. Tous les six mois, l'organisme d'accompagnement rédige un rapport à l'intention de l'OSPOD sur l'évolution de l'enfant, les progrès réalisés par les parents d'accueil et le respect de leurs obligations légales. En France, les familles d'accueil sont tenues par la loi de se soumettre à une inspection annuelle pour vérifier les conditions physiques et morales du foyer d'accueil. Les contrôles portent principalement sur l'espace de vie de l'enfant, les aspects matériels de la maison d'accueil (vêtements, jeux et objets) et la santé et la sécurité des locaux. En Grèce, des réunions régulières et spéciales sont prévues avec la famille d'accueil pour s'assurer que l'enfant vit dans un environnement sûr. Parallèlement, l'organisme chargé du suivi du placement familial établit et transmet tous les six mois un rapport d'activité au procureur de la République chargé des mineurs. Toutefois, dans le cas où des informations exceptionnelles doivent être communiquées, le procureur peut être informé immédiatement. Au Portugal, les mécanismes de contrôle comprennent des visites en personne dans le cadre résidentiel de la famille d'accueil, la supervision des contacts de l'enfant ou du jeune avec sa famille et un temps privé avec l'enfant au moins une fois par trimestre, à réaliser en dehors du cadre de la famille d'accueil. Les conditions de vie et l'environnement affectif de l'enfant sont également contrôlés, de même que les besoins d'assistance technique de l'enfant placé et de sa famille d'accueil.



Dans l'Union européenne

La situation concernant l'évaluation des familles d'accueil est très différente au sein de l'Union européenne. En Allemagne, beaucoup de ressources sont allouées à la supervision des familles d'accueil. Dans la plupart des services qui supervisent les familles d'accueil, un professionnel est généralement responsable de 12 à 15 enfants placés et dispose donc de beaucoup plus de temps pour les enfants et les familles que dans d'autres États membres où les professionnels sont surchargés. C'est notamment le cas en France, où les familles sont censées recevoir la visite d'un éducateur une fois par an, mais ne reçoivent parfois aucune visite de contrôle pendant plusieurs années en raison d'un manque de ressources.

D'une manière générale, le calendrier et la gestion des contrôles varient fortement d'un État membre à l'autre. En Belgique, les tests de contrôle doivent être effectués tous les cinq ans. En France et en Roumanie, les contrôles font partie de la procédure d'agrément des familles d'accueil, qui doit être renouvelé tous les cinq ans en France et tous les trois ans en Roumanie. Aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, les parents d'accueil doivent être évalués chaque année et un nouveau certificat de bonne conduite peut être exigé (Reimer et al., 2021). En Irlande, les dispositions générales stipulent que les certificats de police doivent être renouvelés tous les trois à cinq ans. Dans certains États membres, comme la Hongrie et la Pologne, la loi fixe la fréquence des examens de l'état de santé et de l'aptitude psychologique des parents d'accueil, mais aucune disposition n'exige la vérification du casier judiciaire (Reimer et al., 2021). Dans d'autres États membres, comme la Grèce, il existe des dispositions générales stipulant que les exigences initiales (y compris un casier judiciaire vierge) doivent être appliquées tout au long de la période de placement. Cependant, il n'y a pas de dispositions spécifiques stipulant la fréquence et la procédure des contrôles.

Les outils de contrôle, la fréquence et la nature des examens varient donc considérablement d'un État membre à l'autre.



Références

- Afeji Hauts-de-France. *Dispositif d' Hébergement et d' Insertion des Mineurs Non Accompagnés (DHIMNA)*. <https://www.afeji.org/etablissement/dhimna/>.
- Associazione nazionale famiglie adottive e affidatarie. *Le istituzioni coinvolte nell' affido* [Fact Sheet]. <http://www.anfaa.it/famiglia-come-diritto/affidamento-familiare/i-soggetti/istituzioni-e-affido/>.
- Bick, J., Zeanah, C. H., Fox, N. A. et Nelson, C. A. (2017). Mémoire et fonctionnement exécutif chez les enfants de 12 ans ayant des antécédents d'éducation institutionnelle. *Child Development*, 89(2), 495-508. <https://doi.org/10.1111/cdev.12952>
- Brown, H. C., Sebba, J., Luke, N. (2014). *Le rôle du travailleur social superviseur en placement familial : An international literature review*. The Rees Centre. https://www.basw.co.uk/system/files/resources/basw_100725-3_0.pdf.
- Ciampa, A., Marciano, G., Campagnano, M., Caprioglio, A., Me, S., Marsicovetere, A., Tuccinardi, M., Burlando, L., Pelonzi, V., Milani, P., Ricci, S., Schena, A. (2014). Parole Nuove per l' Affidamento Familiare. Sussidiario per operatori e famiglie. Edizioni Le Pensur. <https://www.minori.gov.it/sites/default/files/sussidiario-affido-familiare.pdf>
- Code de l'action sociale et des familles, Légifrance. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000029384866
- Dobra Rodina, Požadavky na pěstouny a osvojitele. <https://dobrarodina.cz/pro-zajemce/pozadavky-na-pestouny-a-osvojitele/>
- Commission européenne. (2021). *Examen par les pairs sur "l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité du service d'accueil familial en Croatie"* [Rapport de synthèse]. <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=1024&furtherNews=yes&newsId=9969>.
- Fédération Nationale des Assistants Familiaux et Protection de l' Enfance. *L' Assistant familial : Accueillir et prendre soin*. <https://fnaf.info/L-Assistant-familial>.
- Ferrara, P., Romani, L., Bottaro, G., Ianniello, F., Fabrizio, G. C., Chiaretti, A., & Alvaro, F. (2013). The physical and mental health of children in foster care (La santé physique et mentale des enfants placés en famille d'accueil). *Iranian journal of public health*, 42(4), 368-373.



- Fulcher, L. C. et McGladdery, S. (2011). Re-examining Social Work Roles and Tasks with Foster Care. *Child & Youth Services*, 32(1), 19-38. <https://doi.org/10.1080/0145935x.2011.553579>.
- Giordano, M. (2022). *CentoUno risposte sull' Affidamento Familiare. Guida completa per aspiranti affidatari*. Publication indépendante.
- Gouveia, L., Magalhães, E. et Pinto, V. S. (2021). Familles d'accueil : A Systematic Review of intention and retention factors. *Journal of Child and Family Studies*, 30(11), 2766-2781. <https://doi.org/10.1007/s10826-021-02051-w>.
- Hamilton, L. S., & Harris, V. W. (2018). Au-delà des attentes : des enfants en famille d'accueil aux parents en famille d'accueil. *Revue internationale de l'éducation*. <https://doi.org/10.5296/ije.v10i1.12147>.
- Illy, B. (2021). *Précaires, essorés, mal reconnus, isolés : les assistants familiaux réclament une réforme en profondeur de leur statut*. Franceinfo. https://www.francetvinfo.fr/sante/enfant-ado/precaires-essorés-mal-reconnus-isolés-les-assistants-familiaux-reclament-une-reforme-en-profondeur-de-leur-statut_4665075.html.
- Katz, S. N. (1971). Legal Aspects of Foster Care. *Family Law Quarterly*, 5(3), 283-302. <http://www.jstor.org/stable/25738986>.
- Landreau, M. (2018). *La pénurie de familles d'accueil s'aggrave encore*. Epsilon Melia. <https://www.epsilonmelia.com/media/penurie-familles-accueil/>.
- Loi 4538 (2018). "Mesures pour la promotion du placement familial et de l'adoption et autres dispositions". Journal officiel de la République hellénique, première édition, n° 85, 1er mai 2018 (en grec). https://ypergasias.gov.gr/wp-content/uploads/2021/02/%CE%BD%CF%8C%CE%BC%CE%BF%CF%82-4538-2018-fek_a_85_2018.pdf.
- Mineurs étrangers non accompagnés : un dispositif de prise en charge saturé ? Vie publique. <https://www.vie-publique.fr/eclairage/286639-mineurs-etrangers-isole-un-dispositif-de-prise-en-charge-sature>.
- Ministère du travail et des politiques sociales. (2018). *Linee di indirizzo per l'accoglienza nei Servizi residenziali per minorenni*. Istituto degli Innocenti. <https://www.lavoro.gov.it/temi-e-priorita/infanzia-e-adolescenza/focus-on/minorenni-fuori-famiglia/Documents/Linee-guida-accoglienza-minorenni.pdf>.
- Ministère de la famille, de la jeunesse et de l'égalité des chances, Statistiques de décembre 2022, disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://copii.gov.ro/1/date-statistice-copii-si-adoptii/>



- Ministère du travail et de la solidarité sociale, Données statistiques 2022. Disponible en ligne à l'adresse suivante : https://www.mmuncii.ro/j33/images/Documente/Transparenta/2014/2014-02-03_Anexa1_HG_Strategie_protectia_copilului.pdf.
- Centre national de la solidarité sociale. (2021). Données numériques du système d'information (3ème trimestre 2021). www.anynet.gr.
- Centre national de la solidarité sociale. (2023). Données numériques du système d'information (1er trimestre 2023). www.anynet.gr.
- Ouest-France. (2020). *L'Unicef dénonce la stigmatisation des mineurs isolés étrangers en France*. <https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/l-unicef-denonce-la-stigmatisation-des-mineurs-isoles-etrangers-en-france-6996640>.
- Poulopoulos, C., Kokkini, E., Koulouris, N., Tsergas, N., Kallinikaki, T., & Chatzifotiou, S. (2019). Manuel de formation des candidats parents à l'adoption. Université Démocrite de Thrace - Ministère du travail et des affaires sociales. <https://www.anynet.gr/pubnr/Training>
- Protecția Drepturilor Copiilor și Adopție. *Evoluții în domeniul protecției copilului*. https://www.mmuncii.ro/j33/images/buletin_statistic/copil_2022.pdf.
- Ross, A. E. (1981). Stability in Child-Parent Relations : Modifying Guardianship Law. *Stanford Law Review*, 33(5), 905-916. <https://doi.org/10.2307/1228403>.
- Sebba, J. (2012). *Pourquoi les gens deviennent-ils parents d'accueil ? Une revue de la littérature internationale sur la motivation à devenir famille d'accueil*. The Rees Centre. <https://www.education.ox.ac.uk/wp-content/uploads/2019/06/Why-Do-People-Become-Foster-Carers-An-International-Literature-Review-on-the-Motivation-to-Foster.pdf>.
- Statista. (2021). Nombre d'enfants italiens entrant dans un foyer d'accueil préadoptif en Italie de 2010 à 2019. <https://www.statista.com/statistics/1090440/number-of-children-entering-pre-adoption-foster-care-in-italy/>.
- Švamberk Šauerová, M. (2023). *Malé velké trápení má jméno ŠIKANA*. Sance Detem. <https://sancedetem.cz/male-velke-trapeni-ma-jmeno-sikana#krizova-situace-rodic%C5%AF-v-dusledku-sikany-.jejich-ditete>.
- Turney, K. et Wildeman, C. (2016). Santé mentale et physique des enfants placés en famille d'accueil. *Pediatrics*, 138(5). <https://doi.org/10.1542/peds.2016-1118>.
- Turney, K. et Wildeman, C. (2017). Expériences négatives de l'enfance chez les enfants placés et adoptés en famille d'accueil : Evidence from a nationally



representative survey. *Child Abuse & Neglect*, 64, 117-129.
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2016.12.009>.

Ministère de l'éducation du Royaume-Uni. (2018) *Travailler ensemble pour protéger les enfants : A guide to inter-agency working to safeguard and promote the welfare of children (Travailler ensemble pour protéger les enfants : un guide sur le travail inter-agences pour protéger et promouvoir le bien-être des enfants)*. HM Government. <https://www.gov.uk/government/publications/working-together-to-safeguard-children--2>.

UNICEF. Stratégie nationale pour la protection et la promotion des droits de l'enfant 2014-2020. <https://www.unicef.org/romania/documents/child-rights-strategy>.

Assemblée générale des Nations unies. (2010). *Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants : Résolution adoptée par l'Assemblée générale*. Doc ONU A/RES/64/142.

Vassallo, G. (2020). *L' affido familiar : Guida all' istituto disciplinato dalla Legge 4 maggio 1983, n. 184*. Altalex. <https://www.altalex.com/guide/affido-familiare>.

Viala, O. (2019). VIE QUOTIDIENNE. Je grandis en famille d'accueil, et j'en ai assez des préjugés. Madmoizelle. <https://www.madmoizelle.com/enfant-en-famille-d-accueil-997504>.

Whenan, R., Oxlad, M. et Lushington, K. (2009). Factors associated with foster carer well-being, satisfaction and intention to continue providing out-of-home care. *Children and Youth Services Review*, 31(7), 752-760.
<https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2009.02.001>

Travailler ensemble pour protéger les enfants (2018). Un guide sur le travail inter-agences pour sauvegarder et promouvoir le bien-être des enfants.
<https://www.workingtogetheronline.co.uk/chapters/intro.html>

